

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**LOUIS BERTRAND À L'ISLE-VERTE (1811-1871):
RÉGIME FONCIER
ET EXPLOITATION DES RESSOURCES**

Mémoire présenté

dans le cadre du programme de maîtrise en développement régional

en vue de l'obtention du grade de maître ès arts

PAR

© MAUDE FLAMAND-HUBERT

janvier 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Composition du jury :

Jean-René Thuot, président du jury, Université du Québec à Rimouski

Nathalie Lewis, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Julien Goyette, codirecteur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Benoît Grenier, examinateur externe, Université de Sherbrooke

Dépôt initial le 30 août 2010

Dépôt final le 7 janvier 2011

Ce mémoire est dédié à Kurt, Edmond et Alice,
qui ont bien voulu me laisser consacrer
tant de temps à la famille Bertrand.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à souligner la contribution des arrières petits-enfants de Louis Bertrand, Robert Michaud, Pierre Michaud, Jacqueline Migneault et Muriel Hall, qui ont partagé avec beaucoup de générosité les connaissances qu'ils détiennent sur leur histoire familiale. De nombreux échanges ont également eu lieu avec Yvan Fortier, historien et ethnologue à Parcs Canada, Euchariste Morin, agent de développement socio-économique et Roger Picard, architecte, tous deux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ).

Finalement, ce travail est le résultat des nombreuses discussions avec les professeurs de l'UQAR. Je pense particulièrement à mes directeurs de mémoire, Nathalie Lewis et Julien Goyette, mais aussi à Karine Hébert et à Jean-René Thuot, qui sont intervenus à différents moments et ont su chacun soulever de nouvelles perspectives.

Les services diligents du centre d'archives du Bas-Saint-Laurent de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont largement facilité la récolte des sources. J'adresse aussi mes remerciements à Pierre Collins, des archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, à Pierre Rioux, de la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski, ainsi qu'à Sylvain Gosselin, des archives du diocèse de Rimouski. Kurt Vignola a pour sa part collaboré à la réalisation des cartes et à la traduction du résumé.

Cette recherche a été rendue possible grâce au support financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds québécois de recherche sur la culture et les sociétés (FQRSC). Je remercie également la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, qui a contribué en défrayant les coûts reliés à la reproduction d'archives.

AVANT-PROPOS

En novembre 2005, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) devenait propriétaire de la Maison Louis-Bertrand, située dans la municipalité de L'Isle-Verte, au Bas-Saint-Laurent. Ce bâtiment patrimonial a la particularité d'être désigné « Lieu historique national » par le gouvernement canadien et « Monument historique classé » par le gouvernement québécois. Ces reconnaissances reposent sur l'intégrité architecturale et la décoration intérieure de la maison, sur la valeur ethnologique de la collection d'objets mobiliers qu'elle contient, ainsi que sur son association à la famille Bertrand, qui a marqué l'histoire économique, politique et sociale de la région du Bas-Saint-Laurent. Le bâtiment porte les traces de différentes fonctions publiques, tels le bureau de poste et le magasin général opérés par Louis Bertrand¹. La Maison Louis-Bertrand se distingue aussi par la chaîne de transmission dont elle a été l'objet. Construite en 1853 par Louis Bertrand, la maison s'est transmise par la suite au sein de la même famille pendant quatre générations. Les derniers propriétaires sont les arrières petits-fils de Louis Bertrand, l'abbé Robert Michaud et monseigneur Pierre Michaud.

L'acquisition par l'UQAR de la Maison Louis-Bertrand m'a permis de participer à la réalisation du plan de conservation et de mise en valeur qui devait accompagner les travaux

¹ À ce sujet, on peut notamment consulter l'article de Karine Hébert, en collaboration avec Julien Goyette et Manon Savard, 2006, « La Maison Louis-Bertrand, laboratoire d'histoire et d'archéologie », *L'Estuaire*, n°66, p. 10-13; le site internet du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, « Maison Louis-Bertrand », Registre des biens culturels, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/detailBien.do?methode=consulter&bienId=93261> [8 janvier 2010]; ou le document de Parcs Canada, 2005, *Énoncé d'intégrité commémorative. Lieu historique national du Canada de la Maison-Louis-Bertrand*, Parcs Canada, Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent, document de consultation, 28 p.

de protection et de restauration du bâtiment. Ce fut l'occasion de rencontrer différents descendants de la famille Bertrand et de réaliser avec eux des entretiens semi-dirigés. Et cela sans compter tous les échanges informels qui ont eu lieu.

Pour moi, cet objet patrimonial est rapidement devenu une lorgnette à travers laquelle il est possible de repenser notre connaissance du développement du Bas-Saint-Laurent et, plus particulièrement, interroger le rôle historique joué par la famille Bertrand. En soi, la patrimonialisation de la Maison Louis-Bertrand ouvrait la voie à plusieurs interrogations. Il est rare, en effet, de trouver un patrimoine familial aussi bien conservé. Par ailleurs, toutes les instances concernées par sa mise en valeur, tant locales que nationales, s'accordent sur l'importance de sa reconnaissance. Je me suis donc intéressée à la construction de la représentation quasi mythique de la Maison Louis-Bertrand². Cette représentation s'est principalement mise en forme à travers les travaux monographiques de Robert Michaud, l'arrière-petit-fils de Louis Bertrand et dernier propriétaire de la Maison³. À travers ses différents livres, Michaud s'est intéressé au passé de ses ancêtres et a tenté de trouver un

² À ce sujet, je réfère le lecteur à l'article suivant : Maude Flamand-Hubert, 2010, « La maison Louis-Bertrand, lieu de mémoire et d'histoire », dans Karine Hébert et Julien Goyette, dir., *Histoire et idées du patrimoine, de la régionalisation à la mondialisation*, Actes de la 5^e Rencontre des jeunes chercheurs en patrimoine, 27-29 août 2009, Université du Québec à Rimouski, Québec, Éditions MultiMondes, coll. Cahiers de l'Institut du patrimoine de l'UQAM, n°5, p. 141-160.

³ Robert Michaud, 2003, *Deux grands procès de la Cour de circuit de L'Isle-Verte*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 91 p.; Robert Michaud, 2002, *Zostera Marina. Une plante porte-malheur à L'Isle-Verte ?*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 135 p.; Robert Michaud, 1998, *La Cour de circuit de L'Isle-Verte. Histoire et procès*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 243 p.; Robert Michaud, 1989, *Ramsar. Pour l'amour de la mer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 108 p.; Robert Michaud, 1985, *La mousse de mer*, Montréal, Éditions Leméac, 221 p.; Robert Michaud et Gérard Filion, 1978, *L'Isle-Verte, vue du large*, Ottawa, Éditions Leméac, 354 p.

sens aux événements à la fois prestigieux et tragiques qui ont marqué l'histoire de sa famille et de L'Isle-Verte.

Dans les pages qui suivent, j'ai cherché à dépasser cette image à la fois légendaire, mystérieuse et ambiguë de Louis Bertrand, grâce au dépouillement des sources archivistiques. En abordant ce sujet, je me suis engagée sur un terrain sensible. En effet, la question des droits seigneuriaux à L'Isle-Verte, qui a donné lieu à plusieurs procès au cours de l'histoire, se retrouve au cœur de cette recherche. Mon objectif n'était pas de dépoussiérer des événements dont le souvenir pourrait s'avérer difficile. Surtout, je ne prétends aucunement juger les faits et les actes passés. L'objectif est plutôt de comprendre le contexte dans lequel évoluaient les protagonistes de l'époque.

RÉSUMÉ

Originaire de la ville de Québec, Louis Bertrand s'installe à L'Isle-Verte en 1811 puis devient un notable parmi les plus en vue de la région. Les monographies d'histoire locale ont permis de mettre en relief le rôle de cet individu dans l'histoire socio-économique de la région du Bas-Saint-Laurent. En effet, seigneur, député, maire, lieutenant-colonel de milice, marchand de bois, fondateur de la Société d'agriculture du comté de Rimouski sont les principales désignations qui lui furent reconnues. Mais au-delà de ces fonctions administratives et institutionnelles remplies par Louis Bertrand, l'impact de son action sur l'occupation du territoire et l'exploitation des ressources demeure méconnu. Ce questionnement interroge plus largement le rôle fondamental joué par les élites locales en émergence dans les processus de développement de certaines régions périphériques québécoises au 19^e siècle et la manière dont ces individus ont évolué dans un environnement en mutation marqué par l'abolition du régime seigneurial, la conquête du sol, l'essor du capitalisme et de l'industrialisation.

L'étude des actes notariés tels que les transactions foncières, les concessions, les ventes, les échanges ou les donations de fiefs et de terres, permet de mieux comprendre les stratégies d'accumulation et de gestion des ressources déployées par Louis Bertrand et de contribuer à améliorer notre connaissance des dynamiques historiques régionales. Trois axes d'analyse se dégagent de cette lecture examinant l'appropriation du territoire et du pouvoir par cette nouvelle élite économique : 1) l'occasion d'acquérir de grandes superficies foncières et les droits inhérents dans le cadre du régime seigneurial; 2) l'importance du volume des transactions foncières comme pierre d'assise de la construction du patrimoine; 3) la portée de certaines acquisitions stratégiques liées à l'exploitation des ressources. Ce mémoire propose de démontrer comment la trajectoire de Louis Bertrand est marquée chronologiquement par différents cycles de transactions foncières jusqu'à l'établissement de sa succession.

Mots clés : actes notariés; régime foncier; élite; ressources; région périphérique; 19^e siècle.

ABSTRACT

Native from Quebec City, Louis Bertrand settled at L'Isle-Verte in 1811 where he became one of the notable citizens of the area. Local history monographs demonstrate the importance of this character in the social economic history of the Bas-Saint-Laurent region. He was a « seigneur », a member of the parliament, a mayor, a lieutenant-colonel in the militia, a lumber dealer and the founder and president of Rimouski county's Agricultural Society. But beyond his administrative and institutional fonctions, the impact of Bertrand's actions on the settlement and on the exploitation of natural ressources is mostly unrecognized. This brings about a larger question pertaining to the emerging local elite's role in the development of the Province's outlying regions during the 19th century. Questions are also raised about how those people lived during this period of a changing society marked by the abolition of the seigneurial system, the expansion of capitalism and the industrialization.

The analysis of deeds such as concessions, sales, exchanges or donations of fiefs and lands, allows for a better understanding of Louis Bertrand's strategies for accumulation and management. It also contribute to the knowledge of regional historic specificities. The study of this new economic elite's appropriation of power and land brings up three findings : the opportunity for large-scale acquisition of land rights coming inside the seigneurial system; the significance of a large number of deeds as cornerstone for the inheritance; and finally the extent of certain particular strategic acquisitions related to ressources exploitation. This thesis aims to demonstrate how Louis Bertrand's life story is chronologically paced by different cycles of deeds until the organization of his succession.

Keywords : deeds; real property; seigneurial system; elite; ressources; outlying regions; 19th century.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	VI
AVANT-PROPOS	VIII
RÉSUMÉ.....	XI
ABSTRACT	XII
TABLE DES MATIÈRES	XIII
LISTE DES TABLEAUX.....	XV
LISTE DES GRAPHIQUES	XVI
LISTE DES CARTES	XVII
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1_RÉGIME SEIGNEURIAL ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE : UNE ÉTUDE DE CAS	12
1.1 Domaine foncier et exploitation des ressources au 19 ^e siècle.....	12
1.2 Le territoire : régime seigneurial, périphérie et colonisation.....	18
1.2.1 Le régime seigneurial : définition retenue.....	18
1.2.2 Régime seigneurial et périphérie.....	20
1.2.3 Ancien régime et modernisation économique	23
1.3 L'étude de cas : les « risques » de la biographie	26
1.4 Définition du terrain d'étude	29
1.4.1 Les références géographiques	31
1.4.2 Les références administratives	34
1.4.3 L'arrimage entre l'individu et son milieu.....	39
1.5 Méthodologie	42
1.5.1 L'échantillonnage.....	43
1.5.2 Transactions foncières et exploitation des ressources	47
1.5.3 Limite du corpus et sources complémentaires.....	49
CHAPITRE 2_L'ARRIVÉE ET L'ÉTABLISSEMENT (1811-1820)	52
2.1 Les origines de Louis Bertrand	52
2.2 L'arrivée de Louis Bertrand à L'Isle-Verte.....	55
2.3 1812 : de l'arrivée à l'établissement.....	57
2.4 1816 : Le mariage de Louis Bertrand	60
2.5 Les premières transactions foncières et seigneuriales	65
2.5.1 Les acquisitions	65
2.5.2 Le bail du moulin banal.....	69
2.5.3 Le bail de la seigneurie.....	71
2.6 Les premiers signes d'une ascension économique et sociale	73

2.7 De la famille Côté à Louis Bertrand : rupture ou continuité?	76
2.7.1 Les interprétations locales	77
2.7.2 L'explication historique	82
2.7.3 La rencontre entre deux mondes	85
CHAPITRE 3_ LA MISE EN PLACE DES AFFAIRES (1821-1849)	92
3.1 Vers une trame des événements	92
3.2 L'acquisition des fiefs et des droits seigneuriaux	99
3.2.1 Les fiefs	99
3.2.2 Les fiefs à Trois-Pistoles	104
3.2.3 Les droits	105
3.2.4 Les concessions	107
3.3 La seigneurie : un territoire à administrer	114
3.3.1 Le papier terrier	117
3.3.2 L'acte de Foi et hommage	120
3.3.3 L'aveu et dénombrement de 1830	121
3.4 Les acquisitions et les ventes de terres	122
3.4.1 Les actes de vente	123
3.4.2 La localisation des terres	130
3.5 L'exploitation des ressources	131
3.5.1 Les moulins et les places à moulin	132
3.5.2 Le déménagement du moulin banal	136
3.5.3 La réserve des « places à moulins »	139
3.5.4 Les marchés de bois	141
3.5.5 L'exploitation du bois : Price et Caldwell	142
3.6 L'acquisition de la seigneurie	145
CHAPITRE 4_ TRANSITION ET SUCCESSION (1850-1871)	151
4.1 Les testaments et les donations	154
4.1.1 La donation à Charles	155
4.1.2 Les autres donations	159
4.1.3 Les filles	169
4.2 La fin des activités	172
CONCLUSION	176
BIBLIOGRAPHIE	186
ANNEXE 1: SYNTHÈSE DES NOTAIRES CONSULTÉS	198

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les fiefs de Louis Bertrand en 1830	100
Tableau 2 : Ventes et échanges: durée de conservation des terres par Louis Bertrand	126
Annexe 1: Synthèse des notaires consultés	198

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Transactions de Louis Bertrand 1811-1840.....	97
Graphique 2 : Transactions de Louis Bertrand 1811-1840.....	98
Graphique 3 : Nombre de terres concédées par Louis Bertrand 1821-1850	109
Graphique 4 : Acquisitions, ventes et échanges de terres par Louis Bertrand 1816-1869	124

LISTE DES CARTES

Carte 1	33
Carte 2: Les seigneuries du Bas-Saint-Laurent	36
Carte 3: Les circonscriptions électorales de 1792 à 1829	37
Carte 4: Les circonscriptions électorales de 1829 à 1853	38

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis quarante ans, de nombreux chercheurs ont examiné les processus de peuplement dans différentes régions du territoire québécois en s'appuyant sur les stratégies foncières de la classe paysanne. Plusieurs travaux ont permis de démontrer, sous différents angles, l'impact du régime seigneurial sur le développement de l'économie et de la colonisation¹. Nous savons, par exemple, que les régions centrales du Québec connurent un développement beaucoup plus soutenu dès le début de la colonisation. Au 19^e siècle, leurs territoires sont saturés, et l'intégration économique aux réseaux commerciaux est bien engagée. Dès lors, nous nous sommes questionnés sur les possibilités d'établissement des élites dans les régions périphériques ouvertes sous le régime seigneurial, mais qui demeuraient encore largement inhabitées dans le premier tiers du 19^e siècle. Le cas de la seigneurie de L'Isle-Verte a été retenu afin d'illustrer cet aspect du développement des régions québécoises.

¹ Louise Dechêne, 1974, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris et Montréal, Librairie Plon, coll. « Civilisations et mentalités », 588 p.; Serge Courville, 1979, *L'habitant canadien et le système seigneurial, de 1627 à 1854*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Montréal, 409 p.; Sylvie Dépatie, Mario Lalancette et Christian Dessureault, 1987, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, LaSalle, Hurtubise HMH, 290 p.; Françoise Noël, 1987, « La gestion des seigneuries de Gabriel Christie dans la vallée du Richelieu (1760-1845) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n°4, p. 561-582; Gérard Bouchard, 1996, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay : 1838-1971*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 635 p.; Colin MacMillan Coates, 2003, *Transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, Sillery, Québec, Septentrion, 255 p.; Benoît Grenier, 2005, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France : Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Thèse de doctorat en histoire, Université Rennes 2 et Université Laval, 621 p.; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, 2007, *Un Québec moderne 1760-1840. Essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubises HMH, coll. Histoire, 735 p.

L'Isle-Verte, à l'instar d'autres seigneuries périphériques, a été concédée dès le 17^e siècle, plus précisément en 1653. Mais les nobles seigneurs de qui elle relevait ne se sont pas préoccupés de son développement. La seigneurie a finalement été colonisée par une famille de seigneurs roturiers. En 1711, Jean-Baptiste Côté, cultivateur, échange à Pierre Niort de la Noraye, sieur de la Minotière, les deux terres qu'il possède à l'île d'Orléans en retour de la seigneurie de L'Isle-Verte². La famille Côté s'y installe et demeure le principal propriétaire des lieux jusqu'au 19^e siècle.

Louis Bertrand deviendra le symbole de la rupture entre la période de colonisation initiée par la famille Côté et la modernisation de l'économie locale. Originaire de la ville de Québec, il s'établit à L'Isle-Verte au début du 19^e siècle et devient un des notables les plus en vue de la région. De petit négociant qu'il était au moment de son arrivée à L'Isle-Verte en 1811, Louis Bertrand devient un homme d'affaires dont les ambitions semblent sans limites. Outre les activités commerciales qu'il développe dans les domaines forestier et agricole, dans le commerce de détail et le transport de marchandises, Bertrand cumule des fonctions administratives et politiques.

En 1827, il reçoit le titre de capitaine de milice puis devient, en 1831, le premier maître de poste de L'Isle-Verte. L'année suivante, en février 1832, il est élu député à l'Assemblée législative du Bas-Canada à l'occasion d'élections partielles. En novembre de la même année, il est aussi nommé au tribunal des petites causes. Il est ensuite réélu au

² Michaud et Fillion, 1978, p. 128-129.

parlement en 1834. Son mandat prend fin en 1838 avec la suspension de la constitution³. À la suite de cette période tumultueuse, il est réélu en 1844. Nous ne connaissons en réalité que peu de choses sur la vie politique de Louis Bertrand, à l'exception de la signature des « quatre-vingt-douze résolutions » et de son association au Parti patriote⁴.

En 1845, Louis Bertrand devient le premier maire de L'Isle-Verte et est promu major de milice en 1847. C'est aussi au cours de la décennie 1840 que Bertrand s'associe à William Price et Henry John Caldwell dans le domaine de l'exploitation forestière. Bertrand est également actif dans le secteur agricole. Il participe à titre de président fondateur de la Société d'agriculture du comté de Rimouski en 1848. Cette société d'agriculture, malgré son nom qui l'associe au comté de Rimouski, couvrait les paroisses de Rivière-du-Loup, Cacouna, L'Isle-Verte, Trois-Pistoles et Saint-Simon⁵.

On rapporte que Bertrand aurait usé de son influence afin que L'Isle-Verte devienne le chef-lieu d'un nouveau district judiciaire en 1849⁶. Il serait donc aussi à la source de l'implantation d'un bureau d'enregistrement la même année, d'une cour de circuit en 1853

³ Gaston Deschênes, 1993, *Dictionnaire des parlementaires du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 68.

⁴ *Ibid.*

⁵ Archives de l'Archevêché de Rimouski, Dossier de la Société d'agriculture de Rimouski.

⁶ Michaud et Filion, 1978, p. 215.

et finalement d'un palais de justice à la fin de la décennie⁷. Sur le plan culturel, en 1859, Louis Bertrand met sur pied, avec d'autres notables, l'Institut littéraire de L'Isle-Verte. Cette organisation a cependant eu une durée de vie qui se limite, semble-t-il, à sa réunion de fondation⁸. À l'exception du grade de lieutenant-colonel de milice qu'il atteint en 1862, Bertrand ne cumule plus d'autres charges durant les dernières dix années de sa vie. On le sent toutefois soucieux de léguer une marque de son passage à L'Isle-Verte. Tout juste avant son décès, en 1871, il consacre beaucoup d'efforts afin de doter l'église de L'Isle-Verte d'un tableau impressionnant de la décapitation de Saint Jean-Baptiste⁹.

Mais surtout, Louis Bertrand marque l'imaginaire en devenant le dernier seigneur, avec son fils Charles, de la seigneurie de L'Isle-Verte. Paradoxalement, au-delà des fonctions administratives et institutionnelles qu'il a remplies, l'impact de son action sur l'occupation du territoire et l'exploitation des ressources demeure encore méconnu. Cette question est d'autant plus pertinente lorsque l'on sait que la trajectoire de Louis Bertrand est ponctuée d'événements significatifs associés au domaine foncier. Quelques années

⁷ *Ibid.* Nous n'aborderons pas cette question ici, mais on sait que les archives judiciaires conservées au centre d'archives de Rimouski des Archives nationales du Québec regorgent de causes impliquant Louis Bertrand. L'étude de ces sources mériterait une recherche distincte.

⁸ Charles A. Gauvreau, 1889, *Nos paroisses. L'Isle-Verte (Saint-Jean-Baptiste)*, Levis, Mercier et Cie Librairies, p. 195-196; 247.

⁹ Parcs Canada, 2004, p. 15. Cet imposant tableau est toujours installé au-dessus du maître hôtel de l'église de L'Isle-Verte. D'après certaines correspondances conservées dans les archives paroissiales, le tableau aurait été commandé à Rome au début de l'année 1870. Il ne serait arrivé à L'Isle-Verte qu'au printemps de l'année 1871, avec plus d'un an de retard, quelques mois à peine avant la mort de Louis Bertrand. (Archives du diocèse de Rimouski, dossier Paroisse La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, n°955.103, Lettre de L. Marceau à Monseigneur, 28 février 1870; Lettre de L. Marceau à monsieur le Grand vicaire, 22 avril 1870; Lettre de L. Marceau à Monseigneur, 9 mai 1870; Lettre de J. Monge à monsieur le Vicaire général, 25 mai 1871).

après son arrivée à L'Isle-Verte en 1811, Bertrand conclut successivement avec la famille Côté deux baux, en 1818 et 1819, le subrogeant de tous les droits sur le moulin banal et sur la seigneurie. Il achète finalement la seigneurie en 1849, puis la lègue à son fils aîné, Charles, en 1850. Charles Bertrand cumulera à son tour les fonctions institutionnelles et deviendra le principal protagoniste de l'ère industrielle de L'Isle-Verte qui durera jusqu'à la fin du 19^e siècle. Charles a surtout retenu l'attention grâce à la mise en place de l'une des plus importantes manufactures d'instruments aratoires du Québec de l'époque¹⁰. L'archiviste et historien Antonio Lechasseur conclut la notice biographique de Charles Bertrand en ces termes :

[...] Le cas de ce brasseur d'affaires interpelle l'historiographie des régions rurales du Québec au XIX^e siècle. [Charles] Bertrand a su mettre à profit la conjoncture favorable et s'ajuster à certaines contraintes structurelles [...] Cette image est loin d'être en accord avec les modèles d'une société rurale homogène, dominée par l'autosubsistance agricole, qu'imposent l'éloignement et l'absence de marchés. L'Isle-Verte est en fait l'un de ces lieux où apparaît une bourgeoisie villageoise et où se développent des formes d'industries rurales dont toute l'importance économique et sociale n'a pas encore été cernée¹¹.

Le succès de l'entreprise de ce « brasseur d'affaires » est attribuable pour une large part au chemin parcouru par son père avant lui. En effet, quand Charles Bertrand se lance en affaires, il démarre sur les solides bases que lui a léguées Louis Bertrand. Ce dernier avait d'ailleurs assez de terres et de relations pour assurer aussi l'avenir de ses trois autres fils : Louis-Achille, arpenteur, succède à son père dans les commerces de la maison; David

¹⁰ Marius Barbeau s'est attardé aux entreprises de Charles Bertrand dans son ouvrage paru en 1945, *Maîtres Artisans de chez nous*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, 220 p.

¹¹ Antonio Lechasseur, 2000, « Charles Bertrand », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=5973&&PHPSESSID=en0h3caeva00gq8m3d1t2dqqs5 [23 juillet 2010].

s'établit comme marchand à Trois-Pistoles; quant à Narcisse, avocat, il obtient sa part de terres, ce qui lui assure une place de choix comme propriétaire foncier.

Les transformations économiques du 19^e siècle permettent donc à deux générations de la famille Bertrand de prendre place dans l'histoire. La trajectoire de la famille est dans un premier temps marquée par son intégration au monde régional à travers le régime seigneurial et les possibilités offertes par celui-ci sur les plans foncier, économique, juridique, politique et social. Elle se prolongera ensuite par les activités commerciales et manufacturières de Charles dans la deuxième partie du 19^e siècle. Dans sa totalité, la trajectoire des Bertrand s'insère donc dans cette dynamique transitoire entre l'*Ancien régime* et la modernisation économique, symbolisée par l'abolition du régime seigneurial. En 1889, Louis Gauvreau parle d'ailleurs encore de Charles Bertrand en le qualifiant de « seigneur »¹².

Subitement, en 1896, les affaires de la famille Bertrand sont ébranlées par une succession d'événements tragiques. Ces circonstances sont marquées par un important incendie en 1895, de même que par le décès, en date du 27 mars 1894, de Jean-Baptiste Raymond, successeur en affaires de Charles, puis par ceux de Charles Bertrand le 2 avril 1896 et de Louis-Achille le 5 décembre de la même année¹³. À L'Isle-Verte, l'ère de

¹² Gauvreau, 1889, p. 66.

¹³ Michaud, 2002, p. 47-48.

prospérité économique, initiée par Louis Bertrand et consolidée par ses fils, prend fin abruptement.

Par la suite, l'histoire économique de L'Isle-Verte entre dans une nouvelle ère, marquée par l'exploitation de la mousse de mer¹⁴. Cette algue, récoltée sur les battures de la terre ferme et des îles, a donné lieu à différents litiges sur la propriété de ces espaces. Anciennement rattachées à la seigneurie, parfois précisées ou omises dans les transactions notariées, les battures tant convoitées soulèveront les passions jusqu'au milieu du 20^e siècle. Certaines transactions passées par Louis Bertrand seront au cœur des questions de propriété¹⁵. Près de cent ans après l'abolition du régime seigneurial, les anciens droits seigneuriaux ont encore des conséquences sur l'utilisation du territoire et des ressources.

Le portrait de la famille Bertrand dressé plus haut justifie en soi une reconnaissance historique et patrimoniale. Elle nous semblait néanmoins comporter des brèches invitant à l'investigation. En effet, les milieux ruraux connaissent des changements importants au 19^e siècle qui ont affecté les structures sociales. Avec cette clé d'entrée, nous avons tenté

¹⁴ La mousse de mer est une espèce d'algue, la zostère marine (*zostera marina*). Elle a été abondamment récoltée sur les rives du fleuve Saint-Laurent au tournant du 20^e siècle jusqu'à sa disparition dans le cours des années 1930. On l'utilisait principalement comme bourrure. À L'Isle-Verte, son exploitation aurait été entreprise en 1883 (Michaud et Fillion, 1978, p. 258). Dans ses écrits, Robert Michaud élabore sur le lien qui semble exister entre l'exploitation de cette plante et plusieurs événements éprouvants survenus à L'Isle-Verte au tournant du 20^e siècle (Michaud, 1985 et 2002).

¹⁵ Cette question est connue en raison de textes publiés dans la « Tribune libre » du journal *Le Saint-Laurent* en 1947, par l'intermédiaires desquels certains descendants de la famille Côté, un important exploitant de la mousse de mer, Antyme Roy, un riverain anonyme et Pierre Michaud, se répondent à propos d'une cause portée en justice. (« Tribune libre », *Le Saint-Laurent*, 10 juillet 1947, p.6; 17 juillet 1947 p. 3; 24 juillet 1947, p. 9; 28 août 1947, p. 7; 4 septembre 1947, p. 8).

d'interroger la trajectoire de cette famille de façon à cerner sa contribution au développement de la région au sein de laquelle elle rayonnait. Rapidement, pour des considérations méthodologiques, nous avons dû nous limiter au cas de Louis Bertrand. La trajectoire de l'individu est ici invoquée au profit d'une compréhension de l'histoire régionale, qui elle-même se pose en regard d'un ensemble territorial et politique plus complet, dans ce cas-ci le Québec du 19^e siècle. Notre questionnement sur le développement des régions au 19^e siècle nous a amené à nous interroger de manière plus spécifique sur le rôle joué par les élites locales en émergence dans les processus de développement de certaines régions périphériques québécoises au cours de cette période.

Les activités foncières de Louis Bertrand et de son fils Charles sont déjà un fait connu. La chronologie des événements à elle seule suscitait le questionnement. Nous avons donc émis deux hypothèses : la première était que la location et l'acquisition de la seigneurie par Louis Bertrand à ce moment charnière n'étaient pas anodines; la seconde prétendait que les objectifs de Bertrand en matière de reproduction familiale occupaient une place importante dans sa trajectoire. En creusant le parcours de Louis Bertrand sur la base de ces deux affirmations, a priori un peu simpliste, c'est en fait les stratégies d'un notable rural que nous entrevoyions mettre au jour. Ces stratégies étaient-elles les mêmes que celles des élites du centre de la colonie, des familles seigneuriales traditionnelles ou des grands négociants? S'apparentait-elle plutôt aux classes populaires? Enfin, par extrapolation, le cas de Louis Bertrand nous paraissait susceptible d'apporter des indices et de fournir des pistes

nous permettant de mieux connaître le fonctionnement propre à une certaine élite économique régionale encore peu connue.

Le choix de cette approche s'appuie sur le fait que l'économie seigneuriale reposait principalement sur l'accumulation et la transmission du patrimoine à l'intérieur de la famille, comme l'ont démontré plusieurs auteurs¹⁶. Ce sont bien souvent ces mêmes familles, devenues de grands propriétaires fonciers après l'abolition du régime seigneurial, qui ont contribué à l'expansion d'une économie de type capitaliste dans les campagnes¹⁷.

Grâce à l'étude des actes notariés tels que les transactions foncières, les concessions, les ventes, les échanges ou les donations de fiefs et de terres, nous avons tenté de mieux comprendre les stratégies d'accumulation et de gestion des ressources déployées par Louis Bertrand. Trois axes d'analyse se dégagent de cette étude : l'occasion d'acquérir de grandes superficies foncières et les droits inhérents dans le cadre du régime seigneurial; l'importance du volume des transactions foncières comme pierre d'assise de la construction du patrimoine; la portée de certaines acquisitions stratégiques liées à l'exploitation des

¹⁶ Grenier, 2005; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, 1986, « Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n°4, p. 551-580; Gérard Bouchard, 1985, « Sur l'historiographie des campagnes et des régions du Québec aux XIX^e et XX^e siècles : nouvelles propositions », dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 561-571.

¹⁷ Gérald Bernier et Daniel Salée, 1995, *Entre l'ordre et la liberté. Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 265 p.; Gérald Bernier et Daniel Salée, 1982, « Appropriation foncière et bourgeoisie marchande : éléments pour une analyse de l'économie marchande du Bas-Canada avant 1846 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n°2, p. 163-194; Robert Sweeny, 1990, « Paysan et ouvrier: du féodalisme laurentien au capitalisme québécois », *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n°1, p. 143-161.

ressources. Le présent mémoire soutient que la trajectoire de Louis Bertrand est marquée chronologiquement par différents cycles de transactions foncières jusqu'à l'établissement de sa succession et, par conséquent, met en évidence certaines caractéristiques sociales et économiques du développement du Bas-Saint-Laurent.

Mais avant de nous attaquer à la trajectoire de Louis Bertrand à proprement dit, nous croyons qu'il est nécessaire de situer le personnage dans son contexte socio-historique. Le premier chapitre présente le cadre d'analyse et la méthodologie. Nous y aborderons le contexte sociohistorique du 19^e siècle, ce qui permet d'éclaircir notre intérêt pour le domaine foncier. Le cadre d'analyse sera précisé grâce à une brève présentation historiographique du régime seigneurial, ainsi que des questions soulevées par l'étude de la seigneurie en région périphérique et par le passage de l'*Ancien régime* à la modernisation économique. Nous apporterons aussi quelques éclaircissements concernant l'utilisation de l'approche biographique en histoire et l'arrimage entre les échelles d'analyse individuelle et sociale. Finalement, la définition du terrain d'étude retiendra notre attention. Une présentation de la méthodologie conclura ce premier chapitre.

Le cœur du mémoire se divise ensuite en trois chapitres qui sont autant de périodes distinctes dans la trajectoire de Louis Bertrand. Nous tenterons, tout d'abord, de faire le point sur le personnage avant son installation à L'Isle-Verte et sur une période d'environ neuf ans, de 1811 à 1820, durant laquelle Louis Bertrand fait l'acquisition de quelques fiefs et démarre ses activités dans le domaine forestier. Dans un deuxième temps, nous verrons

Bertrand entrer dans une période d'intense activité de 1821 à 1850. Au cours de cette période, il multiplie les transactions foncières et diversifie de façon significative ses opérations. On assiste alors à une véritable consolidation de son statut social. Finalement, nous ferons valoir que la période contenue de 1850 jusqu'à son décès, en 1871, est celle de la transmission et de la succession. Louis Bertrand prépare alors son retrait des affaires et accompagne ses fils dans leur installation respective. Cette époque est marquée par la rédaction de testaments, le mariage de ses enfants et les donations entre vifs.

CHAPITRE 1

RÉGIME SEIGNEURIAL ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE : UNE ÉTUDE DE CAS

1.1 Domaine foncier et exploitation des ressources au 19^e siècle

En nous questionnant sur la contribution de la famille Bertrand au développement de la région du Bas-Saint-Laurent, il s'agissait à l'origine de mieux comprendre un ensemble de dynamiques qui ont évolué dans le temps et qui ont mené aux actuels modes d'exploitation des ressources ainsi qu'aux façons de penser et d'utiliser le territoire. Par l'étude de ces modes d'exploitation, certains éléments fondamentaux de la mise en place d'une organisation sociale fondée sur la valorisation des ressources naturelles apparaissent. Encore aujourd'hui, l'exploitation des ressources et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux constituent des enjeux majeurs pour les régions rurales.

Mais qu'entendons-nous exactement par exploitation des ressources? Et de quelles ressources s'agit-il? La question, dans le contexte du 19^e siècle, évoque principalement l'agriculture, l'exploitation forestière et la maîtrise de la force hydraulique. Ces trois types de ressources, alors les principaux piliers d'une économie en émergence, sont intimement rattachés au sol et, conséquemment, au domaine foncier.

Afin de répondre à la demande des marchés et de s'imposer au sein des réseaux commerciaux internes de la colonie, un marchand en milieu rural devait être en mesure de posséder en propre les ressources ou de les contrôler par d'autres moyens que la propriété privée¹. Comme l'a si bien souligné Dominique Julia à propos du 19^e siècle,

Les clivages sociaux s'opèrent d'autant plus que le statut économique de la nouvelle bourgeoisie rurale [...] se manifeste au plan symbolique par une idéalisation de la propriété foncière : La terre n'est plus seulement valeur refuge et support spéculatif, elle devient objet de prestige, façade aristocratique [...]²

Dans la première moitié du 19^e siècle, l'accession à la propriété seigneuriale constitue encore la voie privilégiée afin d'acquérir ce statut socio-économique tant convoité.

Ce brassage s'effectue tout juste à la veille de l'abolition du régime seigneurial, en pleine période d'essor de l'industrialisation et d'une économie capitaliste de plus en plus orientée vers les marchés. Suivant le modèle proposé par Serge Courville, comme de nombreux noyaux paroissiaux issus d'une colonisation seigneuriale timide, L'Isle-Verte prend véritablement son élan dans le deuxième quart du 19^e siècle³. Louis Bertrand figure parmi les acteurs de cette construction de l'extension du territoire, puisque l'effervescence de la deuxième moitié du siècle trouvera ses fondements dans les années qui précèdent.

¹ L'étude du cas de Louis Bertrand et de ses activités, ou de tout autre membre de l'élite rurale, aurait pu s'appuyer sur différents aspects, par exemple l'analyse du crédit, le réseau social, les relations d'affaires avec les grands marchands ou les rapports de production.

² Dominique Julia, 1981, « Pratiques successorales en milieu rural 1795-1870: étude comparative de cas France de l'Ouest-Québec », dans Joseph Goy et Jean-Pierre Wallot, *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes études en sciences sociales, p. 124.

³ Serge Courville, 1990, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 26.

Nos connaissances sur L'Isle-Verte pour toute la période précédant le 20^e siècle demeurent fragmentaires. Elles proviennent principalement de monographies d'histoire locale, ou encore on les retrouve éparpillées dans les synthèses d'histoire régionale⁴. Il existe en fait peu de connaissances sur le niveau de développement du Bas-Saint-Laurent en général durant cette période. Cela dit, le volume des actes notariés passés au cours du 19^e siècle et leur nature nous permettent de croire que la région foisonnait d'activité. Le rythme des opérations devait certes être influencé par l'éloignement et les conditions géographiques, mais l'activité était néanmoins bien présente⁵.

Les recherches menées sur le régime seigneurial ont démontré que le Bas-Saint-Laurent n'appartenait pas au noyau central de la colonie sous l'Ancien régime, soit la vallée du Saint-Laurent entre Montréal et Québec⁶. Certains parallèles peuvent être observés, mais les comparaisons doivent être faites avec prudence. Le Bas-Saint-Laurent ne peut non plus être associé sans précautions à ce vaste ensemble du « Québec des régions » que décrit

⁴ À ne pas négliger l'imposante synthèse proposée dans l'*Histoire du Bas-Saint-Laurent* (Fortin, Lechasseur et coll., 1993, chap. 3-4).

⁵ Nos recherches ont permis d'observer qu'à partir de 1815, le nombre des notaires dans les districts à l'est de Québec se multiplie et que ces derniers se déploient sur le territoire. Avant 1816, il semble que les résidents de L'Isle-Verte devaient consulter les notaires de Kamouraska ou de Rivière-Ouelle. À partir de 1816, on retrouve par contre l'étude de Joseph Ouellet à Trois-Pistoles. En 1830, d'autres notaires s'établissent à L'Isle-Verte comme Alexandre Fraser, John Heath, Jean-Étienne Fraser, Jean-Baptiste Chamberland et Louis-Narcisse Gauvreau. Les actes rédigés par chacun de ces notaires se comptent par centaines.

⁶ Grenier, 2005, p. 87-90; Courville, 1990; Alain Laberge, 1981, *Propriété et développement des seigneuries du Bas St-Laurent 1656-1790*, Major Research Paper, Histoire, York University, 102 p.

Gérard Bouchard⁷, un ensemble qui n'a pas connu le régime seigneurial et qui ne s'est ouvert à la colonisation qu'à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle⁸.

Le développement de L'Isle-Verte a par conséquent été marqué d'un côté par le régime de propriété seigneurial, et d'un autre côté par la marginalité qui résultait de son éloignement. Yvan Morin, dans *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, qualifie même la région « d'appendice extrême de l'aire seigneuriale », soulignant qu'elle « n'est pas encore intégrée à l'espace laurentien »⁹. Ainsi, la faible densité de population jusqu'au milieu du 19^e siècle n'aurait pas engendré les mêmes problèmes de saturation des terres et de spéculation foncière qu'a connus l'axe situé entre Québec et Montréal. De fait, l'appropriation des ressources et les rapports sociaux sont le résultat de ce mariage entre le régime seigneurial et l'ouverture des territoires périphériques.

Le lien entre l'abolition du régime seigneurial, l'industrialisation et le passage au capitalisme des économies régionales au Québec a été abordé par plusieurs chercheurs. Cette transition économique a affecté toutes les sphères de la société et son organisation.

⁷ Gérard Bouchard, 1985.

⁸ Dans leur ouvrage de synthèse publié en 2007, Paquet et Wallot émettent des mises en garde en réaction à la généralisation des conclusions proposées par Gérard Bouchard dans *Quelques arpents d'Amérique* (1996) sur les pratiques successorales, soulignant qu'« il faut éviter la comparaison trop étroite d'ensembles sociaux différenciés dans le temps [...] et l'espace [...] qui pose des problèmes méthodologiques sérieux » (Paquet et Wallot, 2007, p. 445). Les auteurs évoquent en ce sens la distinction entre l'expérience saguenayenne et celle de la vallée du Saint-Laurent, marquée par le régime seigneurial. Les auteurs se réfèrent aussi aux critiques énoncées par Christian Dessureault et Thomas Wien (Christian Dessureault, Thomas Wien et Gérard Bouchard, « À propos de *Quelques arpents d'Amérique* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50, n°3, 1997, p. 401-435).

⁹ Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 145.

Non seulement elle a influencé le développement de l'exploitation des ressources naturelles¹⁰, mais elle a modifié la dynamique des relations sociales à l'intérieur des communautés villageoises¹¹, de même que le rapport entre la ville et la campagne¹².

Le rôle joué par les notables comme Louis Bertrand est encore méconnu. Leur présence généralisée dans les régions périphériques est incontestable. Il n'y a qu'à lire les monographies d'histoire locale ou les publications du *Chantier des histoires régionales* de l'Institut québécois de recherche sur la société et la culture pour constater combien ils ont marqué le développement des régions. Petits seigneurs parmi les grands spéculateurs, modestes marchands ruraux parmi les grands négociants de Québec, Montréal ou Trois-Rivières, leur importance sur l'organisation foncière et l'exploitation des ressources en région n'est pas à négliger. Leurs activités dépassaient largement la tenue d'un magasin général. À leur échelle, ils ont emboîté le pas aux nouvelles circonstances de l'économie.

Notre première hypothèse proposait que Louis Bertrand, dès son arrivée à L'Isle-Verte, et peut-être même préalablement, ait su mettre en œuvre certaines stratégies dont les fondements reposaient sur des objectifs prédéfinis. Puis cette hypothèse s'est affinée, alors que nous présumions que le domaine foncier était l'une, sinon la principale, de ces stratégies. Mais la réalisation des projets de Louis Bertrand n'a pas résulté de sa seule

¹⁰ Bernier et Salée, 1995; Bernier et Salée, 1982; Paquet et Wallot, 2007; Paquet et Wallot, 1986, « Stratégie foncière de l'habitant... ».

¹¹ Grenier, 2005, p. 333-337.

¹² Courville, 1990; Sweeny, 1990; Bouchard, 1985.

initiative individuelle. Elle procède d'un concours d'événements ponctuels et de circonstances conjoncturelles qui lui ont été favorables. Autrement dit, la trajectoire de Louis Bertrand n'aurait certainement pas été la même à un autre moment de l'histoire ou dans un autre lieu.

Cette proposition s'inscrit dans ce vaste débat questionnant les représentations qui se sont forgées à travers l'historiographie du Québec, dans laquelle a longtemps dominé l'image de sociétés rurales homogènes, conservatrices, résistantes au changement et à l'innovation, incapables de se transformer. De nombreuses recherches ont permis de démontrer que les sociétés rurales ne correspondaient pas à cette image stagnante et immobile¹³. Malgré tout, nous ne pouvons que constater que certaines régions souffrent encore de notre méconnaissance à l'égard de leur histoire et des processus qui ont participé à leur formation sociale.

¹³ De nombreux auteurs ont participé à ce courant historiographique. Pour n'en nommer que quelques-uns : Serge Courville, René Hardy, Normand Séguin, Jean-Claude Robert, Christian Dessureault, Gérard Bouchard, Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot.

1.2 Le territoire : régime seigneurial, périphérie et colonisation

[...] le seigneur (ou son agent), par ses pratiques de gestion, a un impact tout autre que celui de la seule structure juridique de la seigneurie. Les deux vont souvent de pair, mais pour emprunter un cliché, la tenure seigneuriale, ce n'est pas une chose, c'est une relation. C'est en observant les manifestations de cette relation dans le temps et dans l'espace que nous la comprendrons. Il nous semble inutile de trop s'attarder pour définir la nature de la seigneurie et les rapports sociaux qu'elle comporte avant de mieux en connaître les diverses manifestations¹⁴.

Afin de bien cerner l'approche analytique retenue, nous croyons qu'un bilan historiographique des travaux menés sur le régime seigneurial est de mise. Ce bilan se divise en trois temps : la recherche d'une définition de notre compréhension du régime seigneurial et de la seigneurie; la réalité périphérique du régime seigneurial; et le rapport entre le régime seigneurial et la modernisation économique.

1.2.1 Le régime seigneurial : définition retenue

Tout d'abord, le fonctionnement des seigneuries ecclésiastiques a fait l'objet d'un vaste courant de recherche initié par Louise Dechêne au cours des années 1970¹⁵. Par la suite, les travaux de Sylvie Dépatie, Mario Lalancette et Christian Dessureault ont à leur tour marqué l'historiographie québécoise¹⁶. Cette approche a permis de comprendre un

¹⁴ Noël, 1987, p. 563.

¹⁵ Dechêne, 1974.

¹⁶ Dépatie, Lalancette et Dessureault, 1987.

large pan des mécanismes de développement et de l'occupation du territoire québécois depuis les débuts de la Nouvelle-France. Le caractère économique de la seigneurie a tout particulièrement été mis en évidence par l'analyse des rapports de production.

Durant de longues années, ce courant historiographique privilégiant l'étude des seigneuries ecclésiastiques s'est effectué au détriment d'un autre aspect de la réalité de l'histoire du Québec préindustriel, soit celui des seigneuries laïques¹⁷. Françoise Noël fait figure de pionnière en ce domaine, avec son étude des seigneuries de Gabriel Christie¹⁸. Cette nouvelle orientation de recherche a permis de mettre au jour la diversité des expériences seigneuriales en sol canadien. De cette diversité découlent une pluralité et une flexibilité dans les réalités de développement en territoire seigneurial, particulièrement si ce dernier est situé en périphérie du centre de la colonie.

Benoît Grenier, avec sa thèse de doctorat sur la sociabilité en contexte seigneurial laïque, a permis de jeter un regard neuf sur le régime seigneurial¹⁹. Il a démontré que les principaux facteurs de cette diversité sont la position géographique de la seigneurie et l'appartenance sociale du seigneur. Il n'évacue cependant pas la question économique, et met en évidence la manière dont les changements du début du 19^e siècle modifient le rôle du seigneur.

¹⁷ Grenier, 2005, p. 15.

¹⁸ Noël, 1987.

¹⁹ Grenier, 2005.

Pour cette recherche, nous retenons une acception de la seigneurie qui reconnaît le caractère à la fois économique et social de ce mode de tenure ainsi que la multiplicité de ses applications. Nous serons à même de constater que pour Louis Bertrand, la seigneurie s'inscrit dans une vaste entreprise économique. Mais elle est aussi un lieu qui permet de développer des relations sociales au niveau local, et d'acquérir du prestige à l'échelle régionale et nationale.

1.2.2 Régime seigneurial et périphérie

Nous avons déjà précisé que le régime seigneurial en milieu bas-laurentien demeure encore méconnu. Sur le plan géographique, la majorité des travaux ont effectivement porté sur les régions situées dans l'axe Québec-Montréal. Quant aux grandes synthèses qui réfèrent au régime seigneurial, les enquêtes menées à large échelle comprennent généralement un échantillon qui n'inclut pas les seigneuries du Bas-Saint-Laurent²⁰.

Ce constat n'est pas nouveau. Déjà en 1981, Alain Laberge soulignait le problème de la généralisation des résultats de recherche portant sur le régime seigneurial :

L'étendue de la vallée du St-Laurent et sa faible population pendant le régime français nous mettaient en droit de penser que les régions périphériques et isolées

²⁰ Dans les travaux menés par Serge Courville (1990) sur l'expansion villageoise, et dans lesquels il est abondamment question des seigneuries, aucune donnée n'est disponible concernant L'Isle-Verte. Les exemples proposés par Courville mentionnent L'Islet et Saint-Roch-des-Aulnaies. Ensuite, il est plus généralement question de la région de l'est jusqu'à Matane et de la péninsule gaspésienne (Courville, 1990, p. 31). Quant à Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, le sondage qu'ils ont mené dans le cadre de leurs études sur la situation agricole et les tensions socio-ethniques au Bas-Canada porte sur les seigneuries de Longueuil, Villemay, Kamouraska, Legardeur-Belle-Plaine, Lavaltrie, Lotbinière, Tilly, De Beaurivage, Petite Nation, de Bonsecours, Bourchemin, et Bourmanie Ouest (Paquet et Wallot, 2007, p. 427).

aient pu présenter une évolution passablement différente de celles situées plus près des villes²¹.

Laberge s'est donc attaqué à l'étude du peuplement des seigneuries depuis la Grande-Anse, à l'ouest, jusqu'à Matane, à l'est. Son hypothèse de travail reposait sur la coupure observée entre l'ouest et l'est de la rivière du Loup :

Au nord-est de la rivière du Loup, la barrière de la distance devient beaucoup moins facilement franchissable. Ces seigneuries sont plus isolées et se développent à un rythme extrêmement lent qui témoigne d'un intérêt bien différent des seigneurs envers leurs possessions terriennes dans la région. Cette lenteur de croissance laisse très visible la division du Bas St-Laurent en deux sous-régions aux développements différents²².

En effet, à l'est de la rivière du Loup, les seigneuries ne sont que tardivement valorisées. Et lorsqu'elles le seront, ce sera par des seigneurs d'origine modeste.

D'autres études se sont par la suite intéressées à certaines seigneuries que l'on pourrait qualifier de « marginales » en raison de leur éloignement. Les recherches comme celles menées par Mario Lalancette sur l'île aux Coudres et la paroisse de La Malbaie, dans Charlevoix, ont révélé des réalités seigneuriales différentes²³. La Malbaie et L'Isle-Verte,

²¹ Laberge, 1981, p. 2-3.

²² *Ibid.*, p. 7-8.

²³ Dépatie, Lalancette et Dessureault, 1987, p. 85-152; Mario Lalancette, 1987, « Essai sur la répartition de la propriété foncière à la Malbaie, au pays de Charlevoix », dans François Lebrun et Normand Séguin, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 63-77.

malgré leurs spécificités, partagent certaines réalités qui relèvent de leur situation excentrique²⁴.

En effet, tout en étant périphérique à l'axe principal où s'est concentré le développement au cours des deux premiers siècles d'occupation, toutes deux ne répondent pas non plus aux définitions de ces terroirs dits neufs qui s'ouvrent à la colonisation au 19^e siècle. L'ouverture de l'écoumène s'étend alors dans toutes les directions, conséquence des hausses démographiques qui provoquent une saturation généralisée des terres agricoles de la vallée du Saint-Laurent. Cette hausse de population est favorable à l'implantation d'infrastructures de production et d'échange, comme les moulins à farine et à scie, les quais, les boutiques et les magasins. Le village se développe et s'impose dans le paysage²⁵.

Dans ses recherches sur La Malbaie, Mario Lalancette qualifie Charlevoix de « terroir agro-forestier de type ancien »²⁶, comparativement aux « territoires totalement neufs » comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces derniers sont principalement situés au nord de l'axe laurentien, et le régime de propriété est celui des cantons. Lalancette explique cette différence en se référant aux caractéristiques géographiques de La Malbaie, dont les

²⁴ Dans le cas de l'île aux Coudres, il s'agit d'une seigneurie ecclésiastique. Quant à La Malbaie, elle est une seigneurie laïque, mais elle possède une histoire très différente de L'Isle-Verte. Elle est concédée une première fois en 1653. Peu peuplé, le territoire est rattaché au Domaine du Roi en 1724. En 1762, après la Conquête, le territoire initial de La Malbaie est divisé en deux seigneuries, soit Murray-Bay et Mount-Murray. Elles sont alors offertes respectivement à deux officiers britanniques, John Nairne et Malcolm Fraser (Lalancette, 1987, p. 64).

²⁵ Serge Courville, 2000, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 186-187; 190-191.

²⁶ Lalancette, 1987.

hauts plateaux et les montagnes sont moins propices à l'agriculture. Ces parties du territoire présentent par contre un nouvel attrait lorsque se met en place le commerce du bois au début du 19^e siècle.

Pendant ce temps, le « mythe du Nord québécois » se met en place et retient l'attention des élites, plus spécifiquement des élites francophones et religieuses²⁷. Excroissance naturelle du centre de la colonie, la colonisation du Bas-Saint-Laurent n'est pas au cœur du discours idéologique durant la première moitié du 19^e siècle²⁸. Sa colonisation est le résultat des débordements démographiques naturels, appuyée par la mise en place d'infrastructures²⁹. La présence anglophone et la proximité des États-Unis sont peut-être au nombre des explications de ce manque de considération envers le Bas-Saint-Laurent. Ainsi, l'historiographie tend à démontrer que l'est du Bas-Saint-Laurent était plutôt laissé entre les mains de ses élites locales qui profitaient certainement d'une grande liberté d'action.

1.2.3 Ancien régime et modernisation économique

Pour conclure ce bilan sur l'historiographie du régime seigneurial, une dernière précision est de mise. La majorité des études portant sur les seigneuries concentrent leurs analyses sur les 17^e et 18^e siècles. Suivant la modernisation de l'économie, l'application du

²⁷ Courville, 2000, p. 237; Bouchard, 1985.

²⁸ Elle le deviendra plus tard, notamment avec la mise en valeur de la Vallée de la Matapédia.

²⁹ Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 272-273.

régime seigneurial a cependant connu plusieurs modifications. C'est du moins ce qui a été mis en évidence par les chercheurs qui ont étendu leurs travaux à cette période³⁰.

Les dernières décennies du régime seigneurial ont été marquées par les débats concernant son abolition et la libéralisation du domaine foncier. La saturation des seigneuries et l'essor de l'exploitation de la ressource forestière ont favorisé la spéculation sur la propriété foncière³¹. Par ailleurs, durant cette époque, des rapports de production capitalistes ont coexisté avec d'autres de type féodal³². Cette transition est considérée comme le passage de l'« Ancien régime » à la modernité économique. Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot présentent la transition du féodalisme au capitalisme comme l'un des enjeux majeurs dans le changement de la socio-économie bas-canadienne au 19^e siècle³³. Comme ces auteurs, nous croyons que cette transition n'a pas été une crise opposant simplement les partisans de l'Ancien régime aux capitalistes progressistes, mais plutôt que selon les individus, les groupes et les situations, différentes stratégies cohabitaient afin de concilier les paradoxes socio-économiques de cette époque.

Notre étude tente de mieux cerner les comportements d'un individu tel que Louis Bertrand au sein de cette mouvance. En s'établissant à L'Isle-Verte et en acquérant la

³⁰ Noël, 1987; Coates, 2003; Grenier, 2005.

³¹ Courville, 2000, p. 162; 201-211; Bernier et Salée, 1982.

³² Bernier et Salée, 1995; Sweeny, 1990.

³³ Paquet et Wallot, 2007; 1988, p. 4.

seigneurie, ce dernier était certainement informé et conscient des enjeux économiques qui entouraient la propriété foncière.

Parmi les nombreux travaux portant spécifiquement sur le régime seigneurial et qui mettent en scène les acteurs dont les activités étaient directement en lien avec le territoire, la continuité s'opérant entre le régime seigneurial et les suites de son abolition est rarement mise en perspective, sinon pour souligner que certaines caractéristiques du régime seigneurial ont perduré³⁴. L'abolition du régime seigneurial marque symboliquement, sur les plans juridique et politique, l'entrée du Québec dans l'ère capitaliste et l'ouverture au processus d'industrialisation. Pour les acteurs en présence, ces transitions se sont cependant déroulées dans la continuité. Comme l'a souligné Jocelyn Morneau dans son étude sur l'industrialisation de la région du lac Saint-Pierre :

[...] ce processus apparaît beaucoup plus diffus, cumulatif et surtout moins rectiligne qu'on a pu le croire. Si bien qu'il y a davantage lieu de parler de continuité plutôt que de révolution. Et le monde rural n'a pas fait que s'alimenter à cette dynamique économique, il y a participé de plain-pied³⁵.

Et cette continuité dans laquelle s'inscrit l'industrialisation trouve ses fondements dans la capacité qu'ont eue certains individus à s'adapter et à manœuvrer dans ce monde en mutation.

³⁴ Grenier, 2005; Georges-Étienne Baillargeon, 1968, *La survivance du régime seigneurial à Montréal*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 309 p.

³⁵ Jocelyn Morneau, 1999, *Petits pays et grands ensembles: Les articulations du monde rural au XIX^e siècle. L'exemple du lac Saint-Pierre*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 2.

1.3 L'étude de cas : les « risques » de la biographie

En recréant la trajectoire sociale et économique d'un individu – plutôt que d'une famille comme il était prévu au départ – à partir de documents d'archives, nous nous rapprochons évidemment du genre de la biographie³⁶. Au prochain chapitre, nous constaterons toutefois que la méthodologie adoptée ne permettait pas de s'attaquer à l'histoire de toute la famille, sans au préalable tenter de comprendre les fondements de cette entreprise dont Louis Bertrand est à l'origine.

En privilégiant l'étude de cas individuelle, il devient incontournable de s'attarder à la trajectoire plus générale du personnage. Cette reconstruction de la trajectoire du sujet, Yves Gingras la présente comme le moyen de « rendre manifeste le caractère contingent de bien des événements qui l'affectent. [...] Sa trajectoire effective est la rencontre contingente entre séries causales indépendantes. »³⁷ En effet, il est impossible de saisir la signification des gestes posés par Louis Bertrand à travers ses transactions notariées sans prendre en considération les éléments propres au contexte historique, tels que l'essor de l'industrie forestière ou les enjeux entourant l'abolition du régime seigneurial. En revanche, la trame demeurerait incomplète sans la prise en considération d'événements au caractère plus biographique, comme son mariage, ou l'établissement de sa succession. Il s'agit de rétablir

³⁶ Suzanne Morton souligne d'ailleurs le rapprochement entre la biographie et l'étude de cas, en évoquant la richesse des possibilités que peut offrir la biographie pour l'étude de cas ou la microhistoire (Suzanne Morton, 2000, « Faire le saut: la biographie peut-elle être de l'histoire sociale? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 106).

³⁷ Yves Gingras, 2000, « Pour une biographie sociologique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 129.

le tout dans une certaine cohérence chronologique nécessaire à une compréhension intégrée de l'individu, nous permettant ensuite d'en saisir la portée sociale.

Le cas de Louis Bertrand nous permet d'explorer la complexité du cadre dans lequel ces entrepreneurs, seigneurs, marchands, hommes d'affaires de leur époque cumulant les fonctions, évoluaient. Pour emprunter les mots de Suzanne Morton : « Une vie individuelle permet une ligne narrative claire. »³⁸ Il ne semble cependant pas possible de proposer une généralisation des pratiques de Louis Bertrand. Seule une étude beaucoup plus vaste reliant plusieurs cas permettrait de dégager des régularités. Nous croyons que les mises en garde émises par Yvan Lamonde à propos de la biographie s'appliquent tout autant à l'étude de cas :

Le problème central soulevé par la biographie historique peut se résumer à une question : quels sont sa situation et son apport sur le plan scientifique, en quoi est-elle un moyen de connaissance scientifique? La question se pose pour la raison toute simple que la biographie porte sur un *individu* et que le traitement de l'individu en science pose problème. Le biographe est d'entrée de jeu confronté au fait qu'il écrit sur un individu qu'il voudra situer dans son époque – l'individu dans son présent et le présent dans l'individu – et dont il sera tenté de vouloir généraliser l'expérience. [...]

Cette articulation logique du particulier au général et vice-versa n'est pas résolue philosophiquement. Elle ne l'est pas non plus dans sa formulation sociologique : comment se fait l'arrimage entre l'individu et la société? Que peut dire l'individuel du social?³⁹

Pour notre étude sur Louis Bertrand, la réponse à cette question est simplement de s'attacher à démontrer la complexité de l'environnement dans lequel évoluait ce marchand

³⁸ Morton, 2000, p. 107.

³⁹ Yvan Lamonde, 2000, « Problèmes et plaisirs de la biographie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 89-90.

en milieu rural. Le cas de Bertrand, même si non généralisable, permet néanmoins de prétendre que d'autres individus partageaient cet environnement et s'y mouvaient, agissant avec plus ou moins de « succès » sur la base de leur situation propre. Il est aussi une occasion de présenter l'originalité des initiatives et les risques encourus par ces individus pour mener à bien leur entreprise. Si le contexte n'est jamais exactement le même, les individus, ici les élites, ont constamment développé des stratégies afin d'atteindre les buts qu'ils se sont fixés.

Enfin, Yvan Lamonde précise que « [l]a biographie, le traitement individuel du temps et de la “ société”, fait voir des aspects, des accents, des excès qui peuvent permettre d'identifier ou d'approfondir un questionnement »⁴⁰. Andrée Lévesque qualifie cette approche d'« instrumentalisation du sujet pour capter l'histoire des groupes sociaux auxquels il appartient »⁴¹. Dans cette perspective,

L'étude d'individus en tant que membres de groupes sociaux, définis par leur classe, leur genre, leur ethnie et leur statut social permet de dépasser le particulier pour capter beaucoup plus qu'un cheminement individuel, soit les traits spécifiques d'une période donnée. [...] À leur tour, quand elles sont prises en compte, les structures sociales autant que la conjoncture propre à une période éclairent les paramètres de l'expérience de vie d'un sujet, les contraintes auxquelles il fait face, les stratégies adoptées pour surmonter les conditions d'existence⁴².

⁴⁰ *Ibid.*, 2000, p. 91.

⁴¹ Andrée Lévesque, 2000, « Réflexion sur la biographie historique en l'an 2000 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 96.

⁴² *Ibid.*, p. 100.

C'est sur cette base que nous espérons contribuer à l'avancement des connaissances. À travers la trajectoire de personnages comme Louis Bertrand, nous croyons qu'il est possible de mieux comprendre la construction de notre rapport social aux ressources et aux territoires qui les contient. L'approche biographique permet de ramener l'histoire à une échelle de temporalité humaine, à la rendre plus tangible et à lui conférer une certaine matérialité. Jacques Revel s'est penché sur la relation entre l'histoire sociale et la micro-histoire pour démontrer leur complémentarité :

Il n'existe donc pas d'hiatus, moins encore d'opposition entre histoire locale et histoire globale. Ce que l'expérience d'un individu, d'un groupe, d'un espace permet de saisir, c'est une modulation particulière de l'histoire globale. Particulière et originale, car ce que le point de vue micro-historique offre à l'observation, ce n'est pas une version atténuée, ou partielle, ou mutilée de réalités micro-sociales : c'en est, et c'est le second point, une version différente⁴³.

Nous avons accordé une grande importance à la contextualisation. Cependant, l'étude de cas offre la possibilité d'explorer la réaction d'individus face à la conjoncture.

1.4 Définition du terrain d'étude

En raison de la mouvance et de l'incertitude qui plane autour des définitions et des significations du terme *région*, il nous semblait opportun de prendre quelques lignes afin de préciser le sens que nous donnons à cette notion. Il y a lieu de s'y attarder puisque, comme

⁴³ Jacques Revel, 1996, « Micro-analyse et construction du social », dans, Jacques Revel, dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, Gallimard, p. 26.

nous l'avons dit, l'étude de Louis Bertrand est un prétexte, une lorgnette, pour aborder l'histoire d'un territoire et son insertion dans un plus vaste ensemble sociopolitique.

Jean-Pierre Kesteman, dans sa thèse portant sur l'industrialisation du district Saint-François de 1820 à 1880, a souligné les ambiguïtés inhérentes à l'utilisation du concept de région en histoire du Bas-Canada. De son exposé sur les différentes approches, nous retiendrons sa conclusion, principalement fondée sur les interprétations marxistes de l'espace :

[...] la région, comme l'espace, sera comprise comme un concept relatif, changeant selon les époques et les sociétés, et plus particulièrement lié à la spécificité de toutes les instances et de toutes les articulations des modes de production dans une formation sociale⁴⁴.

Du point de vue purement théorique, nous nous appuyons donc sur une définition de la région comme espace social résultant d'un processus temporel⁴⁵.

Afin d'illustrer concrètement la situation de L'Isle-Verte, nous proposons quelques notions de géographie nécessaires à la compréhension de la réalité de l'espace régional. Nous présenterons ensuite un bilan de l'évolution du découpage administratif de l'actuelle région du Bas-Saint-Laurent.

⁴⁴ Jean-Pierre Kesteman, 1985, *Une bourgeoisie et son espace : industrialisation et développement du capitalisme dans le district de Saint-François (Québec), 1823-1879*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2 vol., p. 85.

⁴⁵ Henri Lefebvre, 2000, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, p. 153.

1.4.1 Les références géographiques

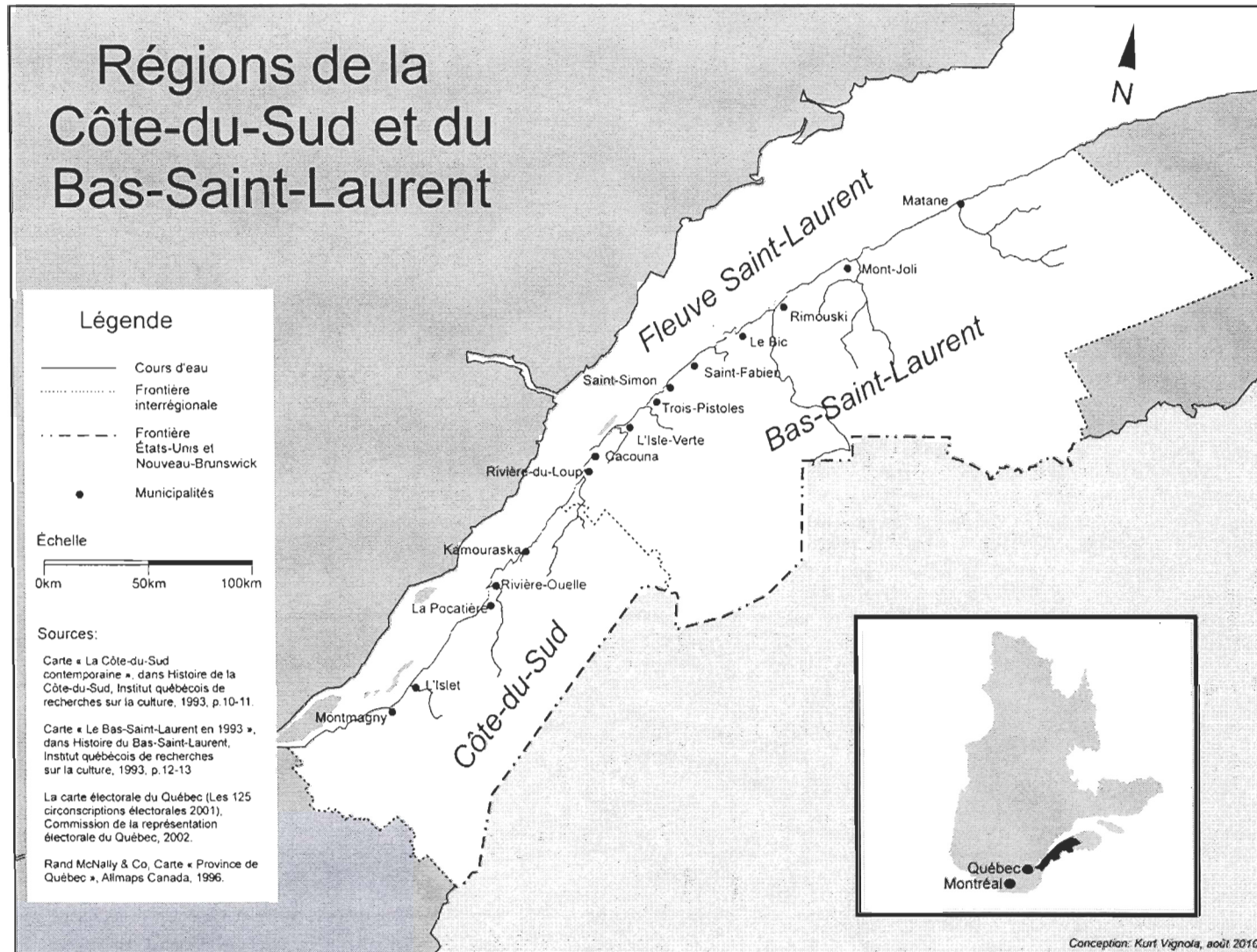
La présentation des références géographiques et géophysiques nous informe sur la situation de L'Isle-Verte dans l'ensemble bas-canadien et sur le potentiel des ressources naturelles disponibles sur son territoire. Géographiquement, L'Isle-Verte se trouve dans un espace qui s'inscrit en continuité de l'axe laurentien depuis la ville de Québec. Ses caractéristiques géophysiques sont similaires à celles rencontrées dans l'ensemble de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent (carte 1). Elle est cependant située tout juste en marge de la limite qui a marqué les différents niveaux de développement entre l'ouest et l'est de la rivière du Loup⁴⁶.

L'histoire des régions de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent est intimement liée à la présence du fleuve Saint-Laurent. Ce dernier a surtout marqué la genèse de la colonisation. Le fleuve représentait un axe de transport privilégié. Il offrait un accès aux ressources de la mer, et ses rives présentaient des terres relativement fertiles. Dans ce secteur, le fleuve est jalonné d'îles et d'îlets, et sa largeur permet les relations avec la rive nord. En outre, ces deux territoires sont jalonnés par différents réseaux hydrographiques qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent. Déjà utilisés comme voies de communication par les Amérindiens, puis par les Européens, ces cours d'eau ont joué un rôle significatif dans le développement de ces régions au 19^e siècle. La force hydraulique, très recherchée pour le fonctionnement des moulins banaux, acquiert une valeur sans précédent avec l'avènement

⁴⁶ Il est important de comprendre que la Côte-du-Sud n'est pas une région administrative, contrairement au Bas-Saint-Laurent. Son territoire se superpose partiellement sur les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches. La Côte-du-Sud s'inscrit comme région historique, naturelle et touristique.

de l'exploitation forestière au début du 19^e siècle. Les rivières, et certains endroits le long de celles-ci plus particulièrement, tels que les chutes, représentaient des lieux stratégiques et convoités par les élites économiques de différents horizons pour assurer le transport du bois et activer les moulins à scie.

Carte 1



On sait que la région de la Côte-du-Sud, incluant la ville de Rivière-du-Loup⁴⁷, a connu un développement relativement soutenu dès le dernier quart du 17^e siècle⁴⁸. L'Isle-Verte se situe donc tout juste en marge de ce territoire, caractérisé par la présence de seigneurs résidents et d'habitants qui ont su mettre en valeur le terroir. L'origine sociale des seigneurs aurait même différé d'une région à l'autre. Selon Alain Laberge, la répartition des seigneuries à la fin du 17^e siècle aurait été planifiée par les autorités coloniales de façon à favoriser la colonisation et l'agriculture à l'ouest. On aurait ainsi privilégié l'attribution de ces seigneuries à la noblesse terrienne et aux officiers militaires. À l'est de la rivière du Loup, on aurait plutôt misé sur le développement d'activités commerciales liées à la pêche et à la traite des fourrures⁴⁹.

1.4.2 Les références administratives

Sur le plan administratif, le nom de L'Isle-Verte est attribué en premier lieu à la seigneurie qui est concédée en 1684. Officiellement, la seigneurie existe jusqu'en 1854 (carte 2). Cependant, la délimitation seigneuriale demeure une référence inévitable, et cela même plusieurs années après l'abolition du régime. Au cours du 19^e siècle, d'autres divisions s'ajoutent à l'organisation du territoire. L'érection canonique de la paroisse La

⁴⁷ La seigneurie de Rivière-du-Loup est située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de L'Isle-Verte. Elle s'est cependant développée bien différemment en raison de son rôle de pôle aux 17^e et 18^e siècles. Rivière-du-Loup est alors le point de départ du chemin du Témiscouata, ce qui en fait une plaque tournante dans le transport des fourrures vers l'Acadie (Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 118-121). Plus tard, son développement sera influencé par la présence de seigneurs anglophones. En 1763, la seigneurie de Rivière-du-Loup est concédée à James Murray, avant de passer aux mains d'Alexander Fraser en 1802 (*Ibid.*, p. 161-162).

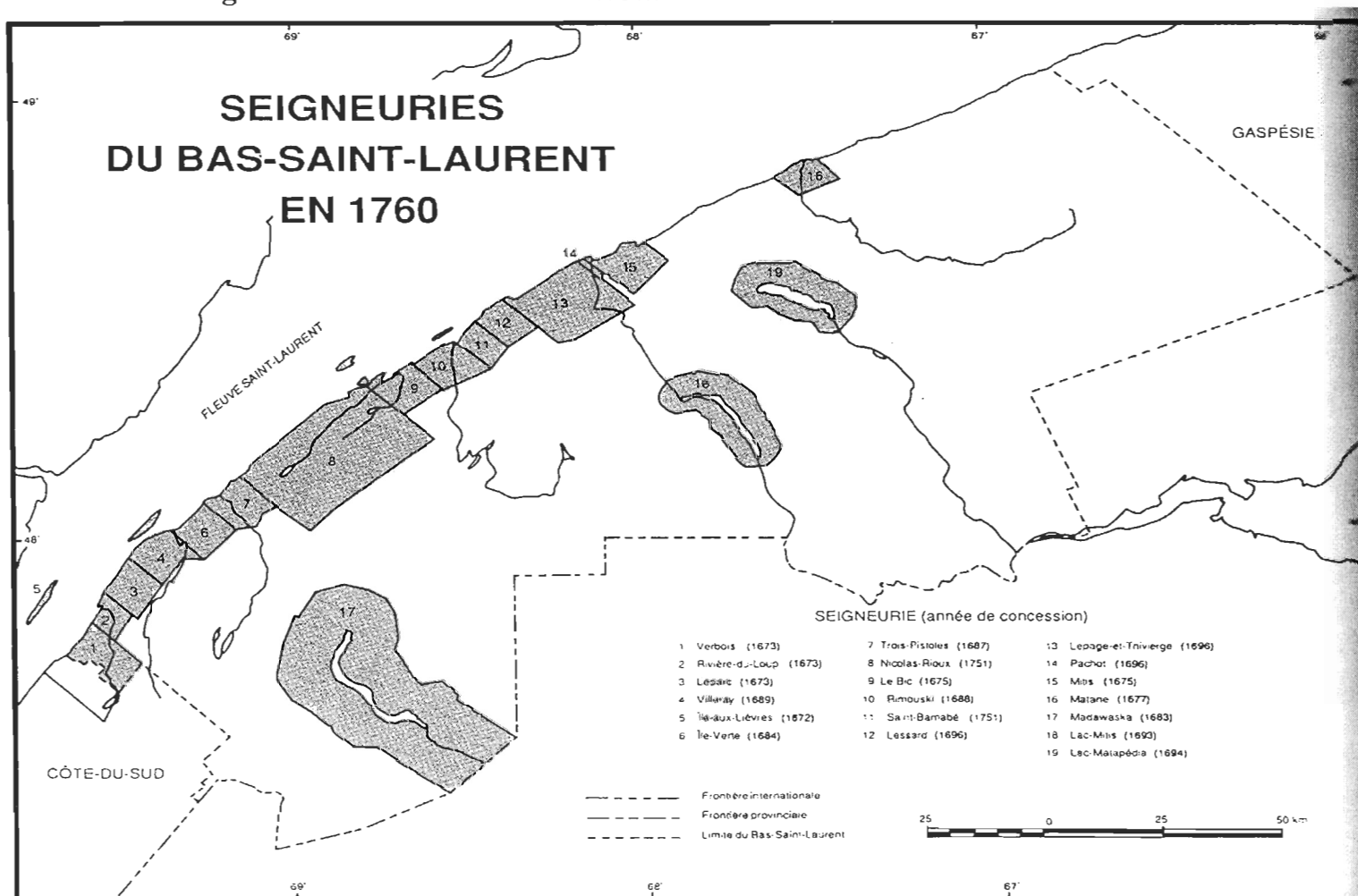
⁴⁸ Grenier, 2005, p. 90; Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 124.

⁴⁹ Laberge, 1981, p. 38.

Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, communément appelée paroisse de L'Isle-Verte, a lieu en 1828. En 1845, la municipalité est érigée sous le nom de municipalité de L'Isle-Verte. Ce nom est ensuite modifié pour celui de municipalité de paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte en 1855. Entre-temps, la paroisse de St-Eloi est érigée canoniquement et civilement en 1848. Elle est issue d'un découpage des paroisses de La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (L'Isle-Verte) et de Notre-Dame-des-Neiges (Trois-Pistoles). Elle s'étend partiellement sur la seigneurie de L'Isle-Verte et sur celle des Trois-Pistoles qui est située juste à l'est⁵⁰.

⁵⁰ Commission de toponymie du Québec, 2010, « L'Isle-Verte », http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=36237; « St-Eloi », « http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=56240 [20 mai 2010]; Diocèse de Rimouski, « Paroisses et dessertes du diocèse de Rimouski », <http://www.diocaserimouski.com/ch/diocinfo.html#paroisses> [20 mai 2010].

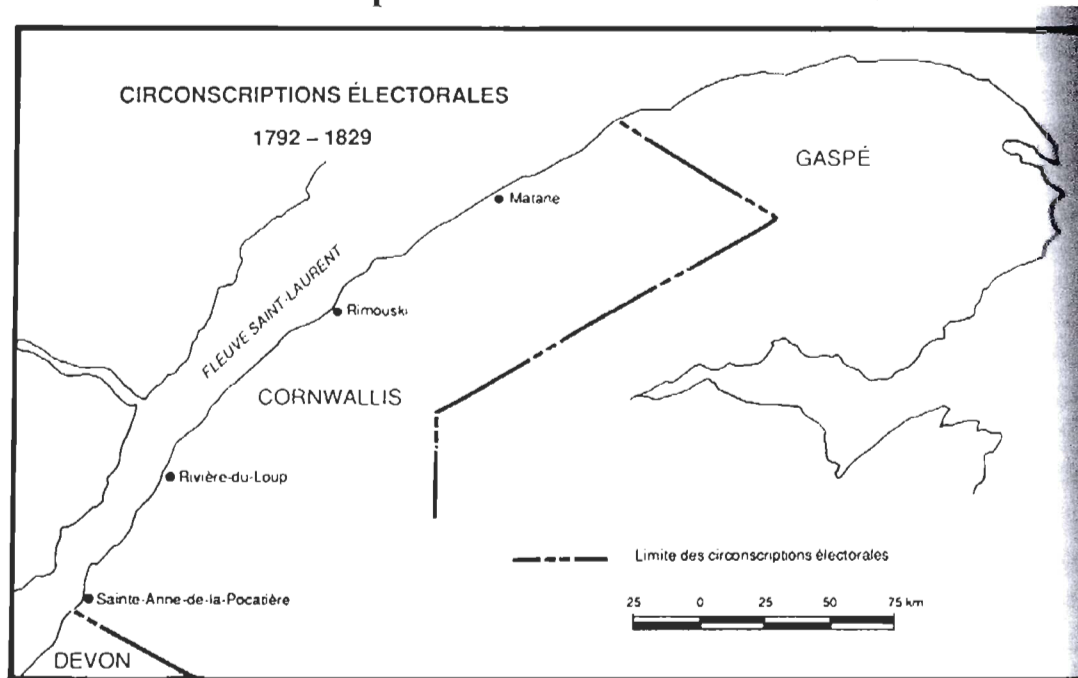
Carte 2: Les seigneuries du Bas-Saint-Laurent



Source : Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 110, d'après Marcel Trudel, 1968, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 219 p.; et Serge Courville et coll., 1988, *Seigneuries et fiefs du Québec : nomenclature et cartographie*, Sainte-Foy, Université Laval, CÉLAT.

Sur le plan électoral, L'Isle-Verte a appartenu à la circonscription de Cornwallis de 1792 à 1829 (Carte 3). Celle-ci s'étendait depuis Sainte-Anne-de-la-Pocatière à l'ouest, jusqu'à Cap-Chat à l'est, incluant la vallée du Témiscouata vers le sud. De 1829 à 1853, la limite ouest se resserre près Rivière-du-Loup avec l'ajout de nouveaux comtés sur la carte électorale et la formation de celui de Kamouraska (Carte 4). Le comté de Cornwallis disparaît alors au profit de celui de Rimouski. Au moment de la réforme des comtés électoraux en 1853, L'Isle-Verte se retrouve au centre du nouveau comté de Témiscouata. Ce découpage demeurera le même jusqu'en 1867⁵¹.

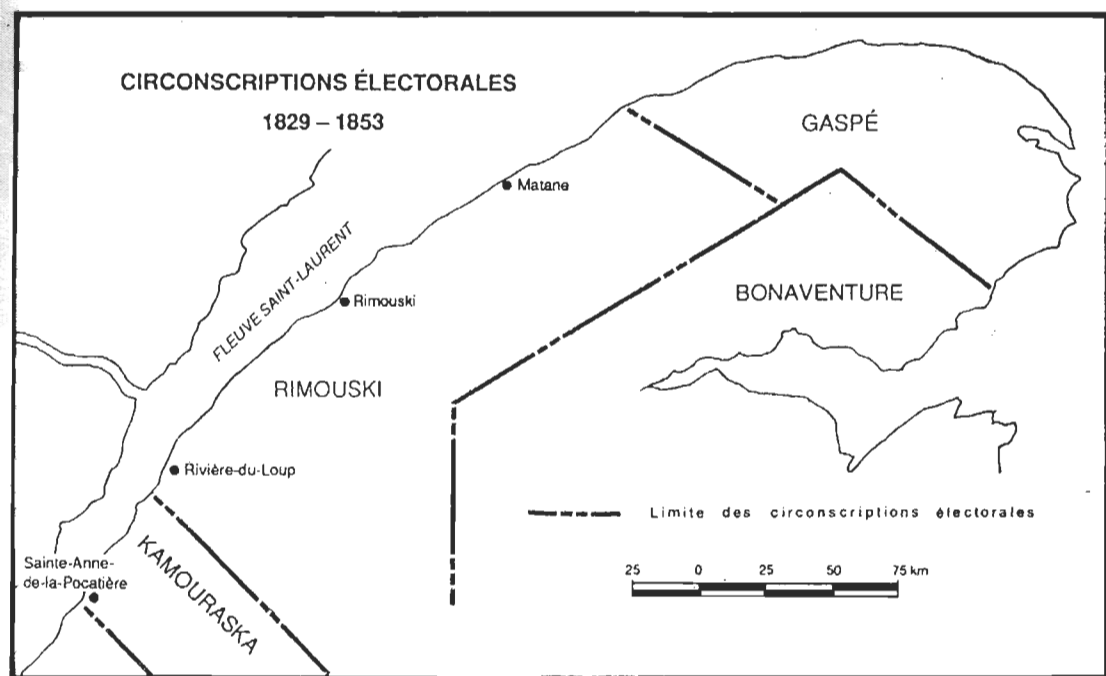
Carte 3: Les circonscriptions électorales de 1792 à 1829



Source : Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 110, d'après « Proclamation (1792) », *Document parlementaire du Canada*, n°30, 1922.

⁵¹ Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 168-170; 318.

Carte 4: Les circonscriptions électorales de 1829 à 1853



Source : Fortin, Lechasseur et coll., 1993, p. 169, d'après *Actes et ordonnances révisées du Bas-Canada*, 1845.

Les différents découpages administratifs que nous avons définis ici pourraient être considérés comme autant de « régions » susceptibles de servir de point d'arrimage à l'étude de l'espace et du territoire. Dans le cadre de notre recherche, ceux-ci restent toutefois de nature secondaire.

1.4.3 L'arrimage entre l'individu et son milieu

Plusieurs études ont déjà démontré que les schémas de relations conséquents aux changements dans la structure socioéconomique bas-canadienne se concrétisaient de façons différentes selon les cas, notamment en raison de leurs particularités sociogéographiques⁵². Le territoire administratif est souvent privilégié comme référence afin de délimiter l'aire d'étude. La seigneurie, la paroisse, le comté ou le district servent ainsi d'ancrage territorial. La présence de différents personnages influents jalonne alors l'histoire de ces lieux, certains attirant plus que d'autres l'attention.

La seigneurie était ici le cadre géographique tout indiqué, puisque notre questionnement initial s'appuie sur les fonctions exercées par Louis Bertrand à partir du cadre seigneurial. Nous verrons cependant que le rayonnement des activités foncières de Louis Bertrand déborde rapidement les frontières de la seigneurie de L'Isle-Verte. Par ailleurs, ce qui nous intéresse ici n'est pas le développement de la seigneurie elle-même, mais comment un personnage parvient à s'insérer dans le monde régional par l'intermédiaire des possibilités qu'offrait le régime seigneurial.

Nous avons donc choisi de nous concentrer sur les activités de Louis Bertrand menées dans la région immédiate de son point d'attache, soit L'Isle-Verte, et principalement

⁵² Paquet et Wallot, 2007; Grenier, 2005; Coates, 2003; Christian Dessureault, 1987, « La propriété rurale et la paysannerie dans la plaine maskoutaine, 1795-1814 », dans François Lebrun et Normand Séguin, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 39-55.; Noël, 1987; Lalancette, 1987.

lorsque celles-ci s'inscrivent dans le cadre du régime seigneurial ou dans sa continuité historique et géographique. Plus précisément, nous considérons historiquement les actions de Louis Bertrand réalisées sur les mêmes territoires après l'abolition du régime seigneurial, et géographiquement les opérations menées sur des terres tenues en canton, dont l'ouverture s'inscrit comme une extension de la seigneurie.

Notre utilisation du terme région renvoie donc aux différentes unités administratives qui se sont succédées et qui ont marqué l'ensemble des territoires sur lesquels Louis Bertrand a pu exercer une influence. Selon les différentes fonctions qu'il a occupées, le « rayon d'action » de Louis Bertrand pouvait s'affirmer selon des échelles variables. Par exemple, si l'on prend pour référence ses activités comme maire de L'Isle-Verte, ce rayon d'action est limité à la municipalité. Par contre, en tant que député, il s'étend au comté électoral. Ces différents rayons d'action sont autant de niveaux d'exercice du pouvoir⁵³. Dans le cas qui nous préoccupe ici, l'espace étudié trouve son centre à L'Isle-Verte et se construit suivant les activités foncières de Louis Bertrand. Autrement dit, nous tentons de

⁵³ Dans sa thèse de doctorat et dans son mémoire de maîtrise, Jean-René Thuot a abordé la question des niveaux d'influence et de pouvoir en fonction de l'occupation de charges publiques à l'échelle locale ou régionale. Il précise que « [l']exercice d'un rôle ou d'une fonction publique est considéré ici comme une action de deux natures : elle peut d'une part engendrer un effet sur un petit ou un grand nombre d'individualités, et d'autre part avoir un impact fort ou faible sur le devenir de la communauté. Habituellement, les deux natures vont de pair : l'exercice d'une fonction publique dont les actions interpellent un grand nombre de personnes comporte nécessairement un impact décisionnel fort sur le devenir de la communauté. » (Jean-René Thuot, 2002, *Élites locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, p. 30, cité dans Jean-René Thuot, 2008, *D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, p. 97).

cerner l'espace sur la base d'une construction fondée sur le rayon d'action de Louis Bertrand, un peu à la manière de Jacques Revel :

Car le choix de l'individuel n'est pas ici pensé comme contradictoire avec celui du social : il doit en rendre possible une approche différente en suivant le fil d'un destin particulier – celui d'un homme, d'un groupe d'hommes – et avec lui la multiplicité des espaces et des temps, l'écheveau de relations dans lesquelles il s'inscrit⁵⁴.

Cette approche a l'avantage d'ouvrir des perspectives intéressantes pour l'étude de l'espace régional. Elle permet de pallier, du moins partiellement, les difficultés associées aux limites administratives. De plus, elle offre un nouveau regard sur la construction de l'espace régional en abordant ce dernier à partir de l'aire d'influence des élites. Sur l'ensemble du territoire à l'est de Québec, la présence des élites locales représente un aspect fondamental de l'environnement social. La structure seigneuriale est par ailleurs intrinsèquement un système hiérarchique dont la symbolique est très significative. Au Bas-Saint-Laurent, l'influence de plusieurs familles au tournant du 19^e dont le statut est associé à la propriété seigneuriale est bien connue. Les Fraser à Rivière-du-Loup, les Campbell au Bic ou les Drapeau à Rimouski⁵⁵. Il y a cependant lieu d'étudier le rôle des autres élites et la répartition des interactions dans l'espace autant sur les plans fonciers, commerciaux que politiques.

⁵⁴ Revel, 1996, p. 21.

⁵⁵ Fortin, Lechasseur et coll., p. 161-162.

1.5 Méthodologie

L'un des principaux défis à relever pour étudier le cas d'un seigneur laïc ou d'un marchand en milieu rural est la rareté des sources. Ces personnages ont rarement, sauf en quelques cas exceptionnels, laissés à la postérité des archives personnelles permettant de comprendre le sens de leurs activités, leurs intentions. Point de correspondances personnelles ou de journal qui nous permettrait de pénétrer leur pensée. Et quoique Louis Bertrand se soit illustré comme député à l'Assemblée législative, sa carrière politique n'a pas laissé de traces documentaires comme ce fut le cas pour un personnage tel que Louis-Joseph Papineau. Les archives publiques sont donc le principal lieu d'où il est possible d'exhumer de nombreux documents concernant ces individus. Il reste ensuite à organiser le traitement de ces matériaux de façon à leur donner un pouvoir de « révélateur ». Nous nous sommes tournées vers les archives notariales pour trouver des réponses à nos questions. La quantité et la qualité des documents identifiés lors de dépouillements exploratoires laissaient présager une enquête des plus fructueuses.

Afin d'élaborer la méthodologie, nous avons adapté différents principes propres aux études sérielles au cadre de notre recherche. Traditionnellement, l'histoire dite sérielle est fondée sur les prétentions d'une histoire totale, capable de saisir les faits sociaux dans leur globalité. Surtout, elle cherche à prendre ses distances du fait individuel⁵⁶. Or, notre recherche s'élabore justement autour d'un « fait individuel ». Nous verrons toutefois que

⁵⁶ Pierre Chaunu, 1978, *Histoire quantitative, histoire sérielle*, Paris, Librairie Armand Colin, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Cahiers des annales, n°37, p. 11-12.

l'utilisation des informations en série contenues dans les actes notariés à partir d'un personnage unique permet de saisir des aspects particuliers de sa trajectoire, voire même d'éclairer l'environnement social dans lequel il évolue.

L'analyse que nous avons faite du corpus est essentiellement qualitative, puisqu'elle s'intéresse au contenu des actes notariés. Nous avons tout de même réalisé une part du travail à partir d'une qualification de la quantité de certains actes. En ce sens, un dénombrement des actes a été effectué de façon à situer chronologiquement la récurrence d'activités particulières dans la trajectoire de Louis Bertrand. Aucune formule mathématique propre à la méthodologie quantitative n'a cependant été appliquée.

1.5.1 L'échantillonnage

Par souci de cohérence avec l'approche territoriale retenue, nous nous sommes intéressés dans un premier temps aux notaires dont l'étude était située à L'Isle-Verte ou qui étaient reconnus pour avoir pratiqué au service de gens demeurant à L'Isle-Verte. L'outil de recherche Pistard de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) permettait cette première étape de repérage. La notice de description des fonds d'archives comprend généralement des indications sur la pratique du notaire.

Cependant, les notaires identifiés lors de ce premier repérage ne couvraient pas toute la période d'étude. Nous avons donc élargi notre consultation aux notaires associés aux paroisses limitrophes à L'Isle-Verte, soit Cacouna ou Trois-Pistoles, et Kamouraska pour

les toutes premières années (voir annexe 1). En règle générale, les répertoires chronologiques ont permis d'identifier tous les actes concernant Louis Bertrand et ses enfants.

Il est bien connu que les marchands ruraux passaient de nombreux actes notariés chaque année. C'est le cas de Louis Bertrand et de ses fils. En fait, le volume des sources disponibles était tel que nous avons été obligés rapidement de concentrer nos efforts sur un seul membre de la famille et de sélectionner les actes dont la nature apparaissait la plus pertinente. Nous n'avons d'abord retenu que les actes impliquant directement Louis Bertrand. De plus, nous nous sommes concentrés sur les transactions dont la nature était susceptible de nous informer sur ses activités en lien avec l'exploitation des ressources, soit les ventes, les échanges, les baux et les marchés. Ces actes avaient aussi la particularité d'être recensés en assez grand nombre dans les greffes de notaire, permettant ainsi une analyse de type sérielle. Nous présenterons plus loin quelques exceptions retenues, touchant d'autres catégories d'actes susceptibles d'avoir une signification lors de circonstances particulières.

Nous avons finalement complété la collecte en ciblant certains notaires à l'aide des actes déjà amassés, suivant le principe généalogique. En effet, pour chaque transaction foncière, il est fait mention de la date d'achat par le vendeur et du nom du notaire par-devant lequel la terre ou le terrain a été précédemment acquis. À partir de cette information,

lorsque Louis Bertrand occupe le statut de vendeur, il était possible d'identifier d'autres notaires avec lesquels celui-ci avait réglé ses affaires.

La principale difficulté rencontrée lors de la collecte des données relève du greffe de Félix Chamberland, puisque les minutes de ce notaire ont été détruites par le feu⁵⁷. Plusieurs actes attestés ont été identifiés grâce au principe généalogique (pour un total de 41 concernant Louis Bertrand, dont 34 réfèrent à des transactions foncières). Le notaire Louis Amiot a aussi posé problème. Une partie seulement de son greffe est disponible, de 1817 à 1825. Cependant, quatre actes attestés ont aussi été identifiés pour les années 1813 à 1815⁵⁸. Puisque nous savons que ce notaire était associé à Kamouraska, il est peu probable que Louis Bertrand ait eu recours à ses services fréquemment. C'est ce que confirme la consultation de son répertoire, disponible pour les années 1819 à 1825.

À défaut de pouvoir vérifier le nombre exact d'actes passés par Louis Bertrand devant Félix Chamberland et Louis Amiot, nous n'avons pas intégré les transactions attestées à notre analyse. Nous croyons néanmoins qu'il est important de prendre en considération cet écart, même s'il est impossible d'en évaluer l'incidence avec exactitude. Toutefois, en considérant le volume de l'échantillon, il demeure peu probable que les résultats obtenus auraient été totalement invalidés par ces actes.

⁵⁷ Hélène Lafortune, Normand Robert et Serge Goudreau, 1989, *Parchemin s'explique... Guide de dépouillement des actes notariés du Québec ancien*, Montréal, ministère des Affaires culturelles du Québec, Archives nationales du Québec, Société de recherche historique Archiv-Histo, p. 79.

⁵⁸ Contrairement au notaire Félix Chamberland, aucune information n'est disponible sur le notaire Louis Amiot permettant d'expliquer l'absence de son greffe avant 1817.

Par ailleurs, il est important de préciser que notre recherche ne vise pas l'exhaustivité, objectif totalement irréaliste dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, si l'on prend en considération la fréquence élevée des actes notariés passés par un personnage comme Louis Bertrand au cours de sa vie. En raison du volume des activités du personnage et de leur étalement sur le territoire, nous nous sommes concentrés sur ses activités à L'Isle-Verte. Il est justifié de prétendre que des actes ont pu être passés dans d'autres régions. Nous pouvons évoquer Québec, d'où est originaire Louis Bertrand. Certaines transactions réalisées à L'Isle-Verte nous révèlent qu'il entretenait des relations d'affaires avec des marchands qui opéraient à partir de cette ville, notamment dans le secteur du bois, mais certainement aussi pour la tenue de son magasin. Il est aussi plausible que Louis Bertrand ait passé quelques actes dans le secteur de Rivière-Ouelle, où il a séjourné avant de s'établir à L'Isle-Verte. Et cela, c'est sans compter tous les actes sous seing privé qui ont pu être faits à n'importe quel endroit sur le territoire et à tout moment de sa vie.

Nous croyons toutefois être parvenu à recueillir une part importante des transactions passées par Louis Bertrand. En effet, les principaux actes qui ont marqué la trajectoire de Louis Bertrand ou de ses enfants ont été repérés lors de l'échantillonnage, tels que les mariages, les testaments, les donations, et les différents titres liés à la seigneurie de L'Isle-Verte.

1.5.2 Transactions foncières et exploitation des ressources

En nous intéressant aux transactions foncières, notre objectif est de dresser un portrait des opérations d'acquisition et de cession des terres menées par Louis Bertrand depuis son arrivée à L'Isle-Verte jusqu'à son décès. Il apparaît ainsi possible d'identifier des séquences marquées par un type plus spécifique d'activités afin de comprendre quelle place a pu occuper le domaine foncier dans l'ensemble de son entreprise et la constitution de son patrimoine. Dans cette perspective, nous avons relevé tous les actes notariés faisant mention du nom de Louis Bertrand. Un total de 1 521 actes notariés, toutes natures confondues, ont été relevés sur l'étendue de la période s'échelonnant de 1811 à 1871 (ce nombre s'élèverait cependant à 1 566 en incluant les actes attestés de Félix Chamberland et de Louis Amiot). De ce premier dénombrement, nous n'avons retenu que les transactions à caractère foncier, soit les ventes et les échanges de terres ou de fiefs, ainsi que les concessions.

Cependant, nous avons aussi intégré ponctuellement certains actes notariés en raison de leur intérêt en regard de trois directions d'analyse, soit l'acquisition des droits seigneuriaux (aveux et dénombrement, partage, cession de droits), l'exploitation des ressources (marchés de bois, baux) et la reproduction familiale (mariages, testaments, donations) (voir annexe 1). Au total, notre échantillon portant sur le domaine foncier et l'exploitation des ressources compte 561 actes notariés. Nous en avons recensé 53 qui ont

trait à la succession familiale⁵⁹. Nous avons sélectionné certains indicateurs lors de l'analyse. Concernant les unités foncières elles-mêmes, nous avons retenu le type d'espace dont fait l'objet la transaction, soit s'il s'agit d'un fief, d'une terre ou d'un terrain; la superficie de ces derniers; la localisation des unités transigées. Nous avons aussi considéré certaines informations spécifiant la présence de ressources sur les terres, comme les chutes ou « places à moulin ». Finalement, nous nous sommes attardés à identifier les circonstances générales qui pouvaient entourer les transactions de façon à lier le tout dans une trame cohérente⁶⁰.

⁵⁹ Nous soulignons ici que les actes de vente ou d'échange passés entre les membres de la famille Bertrand n'ont pas été inclus à l'échantillon des transactions foncières. Nous associons ce type de transactions à la reproduction familiale plutôt qu'aux activités foncières et économiques.

⁶⁰ Nous avons exclu de l'analyse les prix d'achat, de revente ou les taux de rente. Trop de détails doivent être pris en considération afin de parvenir à une étude juste des prix, ce qui nécessiterait une étude spécifique de la question. Une rapide exploration des prix d'achat et de revente a démontré la complexité de cet indicateur, puisque ceux-ci varient énormément d'un acte à l'autre sans correspondance avec les superficies vendues ou concédées. En effet, les prix connaissent, au cours du 19^e siècle, une évolution si importante que le calibrage est particulièrement difficile à réaliser (Paquet et Wallot, 2007, p. 137-192; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, 1986, *Une spectrographie des genres de vie dans la société rurale bas-canadienne (1792-1835)*, Communication préparée pour présentation au Neuvième Congrès International d'Histoire Économique, Berne, Suisse, Université d'Ottawa, p. 4). Dans son étude du livre de comptes du marchand Joseph Cartier, Claude Desrosiers a illustré la fluctuation des prix pour un même produit à l'intérieur de quelques mois (Claude Desrosiers, 1984, *L'analyse du livre de comptes (1794-1797) du marchand général Joseph Cartier: premiers résultats d'un traitement informatisé*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, p. 60-78). De plus, de nombreux indicateurs secondaires devraient être pris en considération afin de bien mesurer la valeur réelle du prix de vente d'une terre : accessibilité, proximité des cours d'eau, avancement des défrichements, type de culture, présence d'aménagements ou de bâtiments... (Dessureault, 1987, p. 44). Lorsque la transaction est effectuée en conclusion d'une créance impayée, la valeur de l'obligation au moment où elle a été faite devrait être examinée. La durée séparant le contrat d'obligation et la vente ou l'échange d'une terre pour la régler est parfois de plusieurs années. Les liens d'affaires, d'amitié et de parenté peuvent aussi influencer les prix de vente ou les rentes. Des recherches ont déjà montré leur pertinence pour la compréhension des rapports sociaux, notamment en lien avec l'abolition du régime, alors que la question des prix de vente de la terre et des taux de rentes seigneuriales était au cœur des débats (Courville, 2000, p. 202; Serge Courville et Normand Séguin, 1996, *Le coût du sol au Québec. Deux études de géographie historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 3-95). Toutefois, dans le cadre précis de ce mémoire, nous croyons justement que d'autres indicateurs permettent de saisir la réalité sociale des espaces régionaux, et c'est de ceux-ci dont nous avons voulu tirer parti.

1.5.3 Limite du corpus et sources complémentaires

Si l'étude du cas de Louis Bertrand se tient à l'écart des prétentions biographiques pour des raisons conceptuelles, elle le fait aussi pour des motifs méthodologiques. Il est effectivement difficile de prétendre à la biographie à partir de l'étude des actes notariés. Comme l'a souligné Jean-François Chauvard, en se référant à l'utilisation des actes notariés par les historiens italiens, cette méthode peut entraîner une

surreprésentation des relations de nature économique, au risque de réduire la biographie individuelle à une succession d'échanges de biens et d'argent en rejetant à l'arrière-plan d'autres composantes des relations sociales⁶¹.

De façon générale, les motifs qui se trouvent à l'origine d'un acte notarié ne sont pas accessibles à la lecture du document légal. Il en va de même pour l'étude du territoire, dont le développement ne se limite pas à une construction matérielle et économique, mais qui repose aussi sur la culture et la subtilité des relations qui existent entre les acteurs⁶². En liant l'étude de cas d'un espace territorial à celui d'un individu, c'est justement cette relation difficile à cerner entre faits économiques objectifs exprimés en termes légaux dans les actes notariés et l'existence d'une réalité humaine et interactionnelle que nous aimerions traduire.

⁶¹ Jean-François Chauvard, 2004, « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien? », dans François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon, *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 92.

⁶² À ce sujet, on peut se référer à l'ouvrage de Fernand Dumont et d'Yves Martin, *L'analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec (1963), et à la thèse, plus récente, de Jean-René Thuot, 2008, *D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 275 p.

Un autre moyen d'aller au-delà de la nature strictement économique des actes notariés est de lier ceux-ci entre eux. Par exemple, le croisement de différents actes notariés passés entre Louis Bertrand et une même partie permet de saisir avec plus de justesse le sens de la relation qui unissait les individus. Il est certain que notre étude ne permet pas de dresser un portrait complet des relations sociales. Afin de réaliser cet exercice, il faudrait consulter méthodiquement d'autres corpus de sources comme les registres paroissiaux et les archives judiciaires, histoire de saisir les relations interpersonnelles sous différentes dimensions. La présence de témoins lors de moments significatifs comme les baptêmes ou les mariages et la mise au jour des conflits traduits devant les tribunaux à travers les archives judiciaires sont d'autres moyens d'explorer la variété des relations et leur évolution dans le temps. Cet objectif, s'apparentant à l'analyse de réseau, n'était pas envisageable dans le contexte de ce mémoire.

Cependant, de cette mise en garde méthodologique sur l'utilisation individuelle de l'acte notarié, nous retenons que le contenu de celui-ci « n'est ni objectif, ni transparent »⁶³.

En effet, comme le précise encore Chauvard :

Il est fréquent que la logique d'un acte soit très différente de celle d'un contrat similaire. Une vente, qui semble être l'expression d'un marché impersonnel, peut être commandée par des règles de réciprocité; les actes relatifs à une famille nucléaire peuvent cacher des stratégies élaborées à l'échelle de la parentèle. Considérer un acte isolément ou en fonction de ceux qui lui sont semblables, c'est prendre le risque de ne pas en saisir le sens⁶⁴.

⁶³ Chauvard, 2004, p. 103.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 103-104.

C'est dans cette perspective que nous tenterons de comprendre les activités de Louis Bertrand. À travers un corpus d'actes légaux, nous chercherons à déceler le caractère informel et implicite qui compose la trame entourant la production de ces sources.

Afin de parvenir à dresser le portrait le plus juste et le plus riche possible, nous avons aussi utilisé de façon ponctuelle d'autres sources, selon les limites dictées par la disponibilité des archives. Nous avons tout d'abord complété notre recherche à l'aide des registres d'état civil et des recensements. Certains documents liés au régime seigneurial ont été consultés, soit les actes de *Foi et hommage* et le cadastre abrégé de la seigneurie de L'Isle-Verte. Nous avons aussi eu accès aux papiers conservés par les descendants de Louis Bertrand dans la maison familiale. En outre, quelques articles de journaux traitant de L'Isle-Verte et faisant mention de la famille Bertrand ont été retracés. L'étude des archives du diocèse de Rimouski, de même que certains plans cadastraux de la région, ont finalement contribué à enrichir notre point de vue sur le sujet.

CHAPITRE 2

L'ARRIVÉE ET L'ÉTABLISSEMENT (1811-1820)

Comment expliquer ce foisonnement de villages à un moment où tout semble encore si loin des changements de la seconde moitié du siècle? Plusieurs facteurs semblent en cause, les uns plus englobants que les autres ou, au contraire, plus immédiats. Les principaux sont d'ordre démographique, économique et social, mais il faut aussi considérer les initiatives individuelles, mixtes ou institutionnelles, les besoins administratifs et les changements culturels¹.

2.1 Les origines de Louis Bertrand

Les origines de Louis Bertrand demeurent de l'ordre du mystère. D'après les sources narratives, il est communément admis que Louis Bertrand est né à Cap-Santé dans le comté de Portneuf près de la ville de Québec le 12 octobre 1779². Cependant, des recherches généalogiques démontrent qu'il serait plutôt venu au monde le 12 janvier 1786.

¹ Courville, 1990, p. 35.

² Michaud et Filion, 1978, p. 199; Assemblée nationale du Québec, 2008, « Louis Bertrand », <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/bertrand-louis-2057/biographie.html> [25 mai 2010]; Parcs Canada, 2005, p. 11.

L'erreur vient du fait que les sources utilisées pour indiquer l'âge de Louis Bertrand reposent sur des déclarations faites par les membres de la famille Bertrand au 19^e siècle. La première est son acte de sépulture, daté du 15 septembre 1871, dans lequel on déclare qu'il est décédé à l'âge de 92 ans³. L'autre est une note biographique manuscrite anonyme conservée à la Maison Louis-Bertrand. On y lit que « Louis Bertrand, Écuier[,] naquit au Cap Santé le 12 octobre 1779 »⁴.

Les autres informations que nous détenons entourant la naissance de Louis Bertrand, soit les noms de son père et de sa mère, Jean-Baptiste Bertrand et Agathe Germain, de même que Cap-Santé comme lieu de naissance, concordent toutefois avec les sources narratives. Pour notre part, nous avons bien retrouvé l'acte de baptême d'un enfant prénommé Louis, fils de Jean-Baptiste Bertrand et d'Agathe Germain, au registre de la paroisse de Sainte-Famille-du-Cap-Santé, daté du 12 janvier 1786⁵. Des vérifications ont permis de confirmer qu'il n'y a cependant aucun acte de baptême contenant les caractéristiques recherchées en date du 12 octobre 1779, à Cap-Santé ou ailleurs⁶. Quant aux recensements, Louis Bertrand déclare être âgé de 68 ans en 1851, puis de 77 ans en

³ Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture de Louis Bertrand, 15 septembre 1871.

⁴ Archives de la Maison Louis-Bertrand, Anonyme, notes biographiques sur Louis Bertrand.

⁵ Fonds Drouin, registre d'état civil, Cap-Santé (paroisse Sainte-Famille), acte de baptême de Louis Bertrand, 12 janvier 1786.

⁶ Grâce à la base de données du *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH), nous avons pu exécuter une recherche sur toutes les naissances au Québec avant 1799. Or, aucun autre enfant prénommé Louis, né d'un père portant le nom de Bertrand, n'apparaît. Nous avons cependant constaté que la sœur de Louis, Marie-Olive, est née le 10 septembre 1779.

1861, ce qui situerait sa date de naissance en 1783 ou 1784. Finalement, il déclare être âgé de 91 ans au recensement de 1871⁷. Louis Bertrand ignorait-il lui-même la date exacte de sa naissance, ou encore peut-être a-t-il modifié celle-ci pour quelque raison qui nous échappe ici⁸?

Même si elle est d'ordre purement biographique, cette question de la date de naissance de Louis Bertrand reste intéressante, puisqu'elle modifie l'âge auquel il s'installe à L'Isle-Verte et, bien sûr, son âge pour la suite des événements. Avec sept années de différence, il se pourrait que Louis Bertrand ne fût pas seulement un entrepreneur, mais plutôt un « jeune entrepreneur ». Bref, avait-il 32 ans ou 25 ans lorsqu'il s'installa à L'Isle-Verte? L'acte de baptême nous paraissant la source la plus sûre, nous retenons 1786 comme année de naissance de Louis Bertrand.

Nous avons par la suite tenté d'identifier le métier du père de Louis Bertrand, Jean-Baptiste Bertrand. La majorité des actes retrouvés aux registres paroissiaux restent silencieux à cet égard. Seul l'acte de mariage de la sœur de Louis Bertrand, Marguerite, nous informe que son défunt père était laboureur⁹. Par ailleurs, il semble que les parents de

⁷ Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1851, Île-Verte (Rimouski), C-1134; 1861 Île-Verte (Témiscouata), C-1324; 1871, Île-Verte (Témiscouata), C-10365.

⁸ Selon un autre auteur, R.-P. Dubé, les parents de Louis Bertrand sont toujours Jean-Baptiste Bertrand et Agathe Germain. Le lieu de naissance identifié est aussi Cap-Santé. Cependant, selon Dubé, Louis Bertrand serait né en 1780, sans mention du jour ou du mois (Dubé, 1920, « L'histoire de L'Isle-Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril, p. 18).

⁹ Fonds Drouin, registre d'état civil, Cap-Santé (paroisse Sainte-Famille), acte de mariage de Jean-Baptiste Chevalier et Marguerite Bertrand, 14 juin 1803.

Louis Bertrand aient été analphabètes, du moins si on en juge par l'absence de signatures aux différents actes de mariage ou de baptême retrouvés. Ainsi, nous savons que dès 1803, et probablement même avant, Louis Bertrand était orphelin, soit à 17 ans (ou 24 ans selon la date de naissance retenue), et qu'il était issu d'une famille modeste¹⁰.

D'autres informations ponctuelles sur la vie de Louis Bertrand avant son arrivée dans le Bas-du-Fleuve sont relatées dans une monographie portant sur L'Isle-Verte. Ces informations proviennent de la note biographique conservée dans la maison Louis-Bertrand. Robert Michaud relate ainsi que Louis Bertrand était boulanger au séminaire de Québec à l'âge de 18 ans¹¹. D'après les notes familiales, ce dernier travaillait au séminaire parce que cet emploi lui permettait de « se faire instruire quand sa besogne lui donnait un moment de répit »¹².

2.2 L'arrivée de Louis Bertrand à L'Isle-Verte

Avant de s'installer à L'Isle-Verte, Louis Bertrand aurait transité par Rivière-Ouelle¹³. S'il souhaitait se lancer en affaires, le choix de ce lieu n'était probablement pas

¹⁰ Nous ne sommes pas parvenus à retracer avec certitude l'acte de sépulture de Jean-Baptiste Bertrand. Cependant, comme il est absent de la base de données du PRDH, il y a tout lieu de croire qu'il est décédé après 1799.

¹¹ R.-P. Dubé mentionne aussi l'emploi occupé par Louis Bertrand au séminaire de Québec, mais ce serait plutôt à l'âge de 16 ans (Dubé, R.P., 1920, « L'histoire de L'Isle Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril, p. 18). Ce récit est repris par l'abbé Robert Michaud dans *L'Isle-Verte vue du large* (Michaud et Filion, 1978, p. 172).

¹² Michaud et Filion, 1978, p. 199.

¹³ *Ibid*, p. 200.

fortuit. Rivière-Ouelle, en effet, avait la solide réputation d'être le centre commercial de la région. La profondeur de l'eau en fait un lieu privilégié pour la navigation et le transport des marchandises. C'est d'ailleurs à partir de là que plusieurs familles marchandes se sont implantées sur le territoire, comme les Dionne, établis à Kamouraska et finalement à Cacouna¹⁴. Nous verrons plus loin que Louis Bertrand a entretenu des liens étroits avec ces derniers, tant sur le plan commercial, politique que familial.

Concernant l'arrivée proprement dite de Louis Bertrand à L'Isle-Verte, elle est relatée par le chroniqueur R.-P. Dubé en 1920 :

Par un couché de soleil des premiers jours de septembre 1811, Barthelemy Côté vit, de l'une des fenêtres de son manoir, une chaloupe, apparemment montée par des étrangers, qui venait accoster au rivage de la Rivière Verte. Il s'y rendit pour offrir à ces étrangers une cordiale hospitalité qu'ils s'empressèrent d'accepter. Après le souper, on causa. Le patron de la chaloupe était un nommé Joubert. Son compagnon se nommait Louis Bertrand¹⁵.

Toujours selon le chroniqueur Dubé, Louis Bertrand revint à L'Isle-Verte pour s'y installer définitivement à titre de négociant dès le mois d'octobre 1811. Il aurait alors principalement commercé des vases en terre cuite ou des terrines avec les habitants de la

¹⁴ Alain Laberge, dir., 1993, *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Les régions du Québec », n° 4, p. 109-110.

¹⁵ R.P. Dubé, 1920, « L'histoire de L'Isle Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril, p. 18.

côte contre les produits de leur ferme¹⁶. D'après les archives familiales conservées à la Maison Louis-Bertrand, Louis « se fixa à L'Isle-Verte le 18 mai 1811 »¹⁷.

2.3 1812 : de l'arrivée à l'établissement

La première transaction foncière de Louis Bertrand dont nous avons connaissance est l'acquisition d'un fief en bois debout le 1^{er} août 1812, soit environ un an après la date présumée de son arrivée. Il s'agit d'une partie de la seigneurie située à l'ouest de la rivière Verte. Il revend cette dernière un mois plus tard, le 12 septembre 1812, à Régis Garon, un marchand de Rivière-Ouelle¹⁸.

L'année suivante, en 1813, Louis Bertrand achète deux fiefs qu'il conserve par la suite. L'un d'eux a été retrouvé dans le greffe du notaire Thomas Casault, et l'autre est attesté avoir été passé devant Louis Amiot¹⁹. En plus de ces transactions foncières, les

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Archives de la Maison Louis-Bertrand, anonyme, note biographique sur Louis Bertrand.

¹⁸ Retracer les activités de Régis Garon dépasse largement notre propos. Néanmoins, nous soulignons qu'il s'agit d'un personnage qui a aussi marqué l'évolution foncière de L'Isle-Verte durant le premier quart du 19^e siècle. Ce dernier est bien connu pour avoir acquis pratiquement toute la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte située à l'ouest de la rivière Verte (Michaud et Fillion, 1978, p. 166; 170; 180).

¹⁹ Au premier chapitre, il a été question des difficultés rencontrées par l'absence d'une partie du greffe du notaire Louis Amiot, pour lequel il existe des actes attestés retrouvés à travers notre échantillon. Sans régler le problème, l'acte d'aveu et dénombrement réalisé par le notaire Pascal Dumais pour Louis Bertrand, le 6 mars 1830, permet de combler certains manques avec l'énumération des fiefs appartenant à Louis Bertrand, l'année de leur acquisition et le nom du notaire employé lors de la transaction. Du fait que ces actes n'ont pas été retrouvés, ils n'ont pas été inclus au corpus constituant le graphique chronologique des transactions (voir p. 97-98). Cependant, nous sommes en mesure d'affirmer ici que le 13 décembre 1813, Louis Bertrand a acquis une partie de fief de Jean Hion et de son épouse par devant le notaire Louis Amiot.

sources notariales nous apprennent que Louis Bertrand entreprend des activités dans le domaine forestier au cours de la même année. Deux actes nous informent à cet égard. Le premier est un acte de vente de planches de bois signé le 23 février 1813, « à l'Isle Verte en la maison de l'acquéreur »²⁰. Il stipule que Jean Shanon, cultivateur de L'Isle-Verte, doit livrer pour Louis Bertrand 400 planches de bois au moulin du petit Sault²¹ avant la fin du mois de juin de la même année. Malheureusement, nous ne savons pas à quel(s) usage(s) ces planches étaient destinées. Peut-être que Bertrand en a simplement fait l'acquisition en vue de faire construire un bâtiment. Par ailleurs, cet acte tend à confirmer que Louis Bertrand ne possédait pas encore de moulin à scie. L'acquisition d'une chute et d'un moulin au mois de décembre devait cependant pallier ce manque. Cette transaction, attribuable au notaire Louis Amiot, n'a pas été retrouvée. Cependant, un échange réalisé en 1816 nous informe que le 20 décembre 1813, Louis Bertrand avait acquis un emplacement de moulin d'un certain sieur Albert et son épouse²² :

une chute et emplacement de moulin à scie avec le moulin [dessus construit] situe en le premier rang des concessions de ladite seigneurie de l'Isle verte contenant deux perches au sud ouest du Ruisseau sur cinq perches de profondeur, borné par devant au chemin du Roi du premier rang et par derrière au bout des dites cinq perches par le côté sud ouest au Sieur Ignace Albert et au nord est audit Ruisseau, et suivant les coude et recoude d'icelui et ensuite au nord est dudit Ruisseau tout le terrain qui sera

²⁰ BAnQ, greffe Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, vente par Jean Shanon à Louis Bertrand, 24 février 1813.

²¹ Situé à l'est du village, le moulin du Petit Sault est bien connu dans l'histoire de L'Isle-Verte (Michaud et Filion, 1978, p. 174-175; Réal Dumas, 1997, *Le moulin seigneurial des Dumas à la rivière du Petit-Sault, L'Isle-Verte*, Montréal, Éditions de L'Écho, 59 p.).

²² Encore une fois, c'est l'acte de revente qui nous permet de savoir que Louis Bertrand avait acquis l'emplacement et le moulin le 20 décembre 1813.

nécessaire pour mettre le bois de sciage qui pourra être apporté au moulin construit sur ledit terrain [...]²³

Lorsque Louis Bertrand se départit par échange de cet emplacement, un moulin y est manifestement construit. Ce dernier était-il déjà là lors de son acquisition en 1813, ou est-ce Louis Bertrand qui l'a fait ériger? Cette question demeure sans réponse, mais il apparaît que les intentions de Bertrand en matière d'exploitation des ressources s'affichent rapidement. Bien que le tableau des activités du jeune Louis demeure incomplet, à peine deux ans après son arrivée, le négoce des poteries semble faire place à des occupations plus ambitieuses.

La seconde transaction est plus révélatrice de l'initiation aux activités marchandes de Louis Bertrand dans le domaine forestier. Le 23 mars 1813, à Kamouraska, Louis Bertrand s'engage par acte de vente à fournir à Jean-Baptiste Chamberland, marchand de Québec, la quantité de quatre mille planches de pin blanc. Deux milles de ces planches doivent être livrées au mois de juin et autant dans le cours du mois de juillet. Il est convenu que Chamberland enverra à L'Isle-Verte des bâtiments afin de prendre livraison des marchandises et de les faire transporter au havre de Québec. Il est en outre stipulé que Louis Bertrand est responsable de l'embarquement de la cargaison et que « pour sûreté de ladite livraison de bois[,] ledit vendeur a affecté, obligé et hypothéqué tous ses biens

²³ BAnQ, greffe Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, échange entre Louis Bertrand et Pierre-Alexandre Robichaud, 17 février 1816.

généralement quelconques présents et futurs sans qu'une hypothèque ne déroge à l'autre »²⁴. Cette dernière mention à l'acte fait foi du risque encouru par Louis Bertrand dans cette affaire. Aucune source ne permet de savoir quel a été le résultat de l'entreprise, mais nous pouvons présumer que le bois a bel et bien été livré comme prévu au contrat. Nous ne savons pas non plus comment Louis Bertrand a réussi à honorer ses obligations : où est-il allé chercher le bois, comment se sont organisés la coupe, le transport et le façonnage?

D'autre part, il est intéressant de constater que Louis Bertrand avait des liens avec certains négociants de Québec, et que ceux-ci se manifestaient alors à mi-chemin entre L'Isle-Verte et Québec, soit à Kamouraska, là où a été passé l'acte.

2.4 1816 : Le mariage de Louis Bertrand

Louis Bertrand épouse Appoline Saindon le 20 février 1816 à Cacouna. Appoline Saindon est alors âgée de 25 ans, fille majeure de feu Charles Saindon et Josephte Hion. La sœur de Louis Bertrand, Marie-Olive, se marie aussi la même année à L'Isle-Verte avec Joseph Hot (ou Hotte), forgeron résident à L'Isle-Verte. Le mariage de Marie-Olive est célébré tout juste un mois avant celui de Louis, le 23 janvier 1816. On peut y lire que Marie-Olive, fille majeure, réside elle aussi à L'Isle-Verte. Nous ne savons pas si elle est arrivée avec son frère ou si elle est venue le rejoindre, et si tel est le cas, à quel moment. On comprend par contre rapidement que Joseph Hot, à titre de beau-frère, agit comme témoin

²⁴ BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, vente par Louis Bertrand à Jean-Baptiste Chamberland, 23 mars 1813.

lors du mariage de Louis Bertrand, aux côtés de Pierre-Alexandre Robichaud, identifié pour sa part comme un ami de l'époux.

Il est difficile d'évaluer ce qu'Appoline a apporté à la communauté, puisque l'acte notarié rédigé le 17 février 1816 réfère à l'inventaire des biens de la communauté de ses parents suivant le décès de son père Charles Saindon²⁵. Cependant, nous y apprenons qu'Appoline

[...] prendra pour tous droits de communauté dans les biens du futur époux une somme de soixante et quinze livres du cours actuel avec ce qu'elle justifiera [ce] avoir apporté en mariage et ce qui lui écherra durant ledit mariage à titre de succession, donation ou autrement, dérogeant à l'effet des présentes à la Coutume de Paris en force dans cette province²⁶.

En contrepartie, Louis Bertrand fournit à Appoline, à titre de douaire, « une terre de deux arpens et demi de front sur quarante arpens et plus s'il s'y trouve de profondeur sise et située audit lieu de l'isle verte en le premier rang des concessions de ladite Seigneurie »²⁷. Il avait acquis cette terre par échange le jour même, sans doute expressément en vue du règlement de son mariage. La terre est effectivement échangée contre « une place à moulin et moulin » que Louis Bertrand avait acquis en 1813²⁸. Cet échange est conclu avec ce

²⁵ Charles Saindon est décédé le 19 juillet 1811 (Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture de Charles Saindon, 20 juillet 1811). Nous n'avons cependant pas retrouvé son inventaire après décès.

²⁶ BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, mariage entre Louis Bertrand et Appoline Saindon, 17 février 1816.

²⁷ BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, mariage entre Louis Bertrand et Appoline Saindon, 17 février 1816.

²⁸ Il s'agit du même emplacement acheté au sieur Albert le 20 décembre 1813 (voir infra p. 58).

même Pierre-Alexandre Robichaud qui agit à titre d'ami comme témoin à l'acte de mariage. Nous verrons plus loin que Louis Bertrand rachètera cet emplacement et qu'il demeurera lié à Robichaud pour la construction d'un moulin.

On peut émettre ici quelques hypothèses à propos de cette « dérogation » à la Coutume. Il y a lieu de présumer que Bertrand ait voulu distinguer les biens qu'il possédait en lien à ses activités commerciales et les biens possédés par la communauté créée dans le mariage. Cette clause visait peut-être à assurer une certaine sécurité à l'épouse et aux futurs enfants en cas de problèmes financiers reliés aux affaires commerciales. Mais surtout, elle permettait possiblement à Louis Bertrand d'acquérir à son nom des biens mobiliers ou immobiliers sans engager la communauté de biens. Dans le cas où la Coutume de Paris était appliquée, les époux devenaient solidairement responsables des dettes contractées par l'une ou l'autre des parties avant ou après la bénédiction nuptiale. Finalement, toujours selon la Coutume, les biens constituant la communauté ne devaient pas être vendus, donnés ou engagés par l'époux si le but n'était pas le bien de la communauté²⁹. Cependant, l'application de la Coutume de Paris n'était peut-être pas aussi rigide qu'on l'a déjà cru³⁰. Son application au 19^e siècle est aussi peu documentée. Il demeure donc difficile de cerner exactement ce que signifie cette clause au mariage.

²⁹ Yves F. Zoltvany, 1971, « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n°3, p. 368-369.

³⁰ Grenier, 2005, p. 155.

Les clauses contenues à l'acte notarié établissant les conventions du mariage de Louis Bertrand et d'Appoline Saindon ne nous permettent donc pas de cerner les intentions exactes qui ont motivé la transgression de la Coutume. Cependant, il apparaît qu'une division claire des biens appartenant à la communauté et de ceux en demeurant exclus était volontaire et planifiée. Cette hypothèse s'appuie d'ailleurs sur la démonstration déjà faite des récriminations portées contre la Coutume par les commerçants anglais. Ceux-ci voyaient dans le droit de douaire, surtout lorsqu'il n'était pas prédéfini dans l'acte de mariage (comme c'est le cas dans celui de Louis Bertrand), une surprotection de la femme et des enfants privant les créanciers des sommes qui lui sont dues à la mort du mari, et par le fait même nuisant à l'expansion du commerce au Bas-Canada. En effet, dans le cas où le douaire n'était pas précisé, le droit de communauté dominait. Et ce droit coutumier fut en application au Bas-Canada jusqu'en 1841³¹. Il semble que Louis Bertrand était bien informé de la question. Il a su plus tard comment reprendre, pour cause de créance, certaines terres héritées par l'épouse suivant le décès de son mari.

Le mariage de Louis Bertrand et d'Appoline Saindon apporte son lot d'indices, mais aussi de questions. Les clauses comprises dans l'acte de mariage tendent à démontrer que les conditions de l'union n'étaient pas laissées au hasard. Cependant, à défaut de connaître l'apport d'Appoline à la communauté de biens, il demeure difficile d'attribuer ici une quelconque intention économique (commerciale ou foncière) à Louis Bertrand. Chose certaine, en 1816, l'année de son mariage, ses affaires semblent se mettre en marche.

³¹ Zoltvany, 1971, p. 371; Courville, 1979, p. 87-88.

D'autre part, il manque encore des informations pour confirmer cette hypothèse, mais il apparaît qu'Appoline n'est pas issue d'une famille détenant un statut particulier dans la région. Fille d'un agriculteur, elle possédait visiblement peu d'instruction, puisqu'elle n'est jamais en mesure de signer les actes notariés. Ceux-ci se limitent toutefois à son acte de mariage, ses testaments et quelques ratifications. Cette situation était par ailleurs fréquente au Bas-Saint-Laurent, comme l'a démontré Benoît Grenier dans son étude des familles seigneuriales Côté et Rioux, respectivement à L'Isle-Verte et Trois-Pistoles³².

Ce constat pose aussi la question de la participation d'Appoline aux affaires commerciales de son mari. En effet, Claude Pronovost a mis en lumière la contribution des femmes à la tenue des affaires commerciales en étudiant les actes signés par ces dernières³³. Pronovost souligne aussi que, dans la région au nord de Montréal, les marchands épousent généralement des femmes issues de l'élite et souvent même plus instruites qu'eux-mêmes. Ce n'est évidemment pas le cas de Louis Bertrand. À défaut de savoir écrire, il se peut qu'Appoline se soit néanmoins impliquée d'autres façons que par la tenue des livres et la représentation de son mari lors des transactions. Les motivations à contracter le mariage suivant une logique d'alliance matrimoniale pour des raisons commerciales ou foncières demeurent cependant sans réponse. Il en sera tout autrement du mariage des enfants de Louis Bertrand.

³² Grenier, 2005, p. 173-180.

³³ Claude Pronovost, 1998, *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Géographie historique », p. 11-13.

2.5 Les premières transactions foncières et seigneuriales

2.5.1 Les acquisitions

En 1816 et 1817, Louis Bertrand acquiert coup sur coup quatre fiefs et des droits immobiliers. Le 13 juin 1816, il achète deux fiefs, et fait de même le 17 décembre 1817. Après une pause en 1818, il poursuit en achetant quatre autres fiefs en 1819. À terme, plusieurs de ceux-ci sont contigus, ce qui fait de Louis Bertrand le propriétaire de vastes fiefs, tous situés dans la seigneurie de L'Isle-Verte.

En outre, le 26 août 1816, Bertrand se déplace à Rimouski pour se procurer de Jean-Baptiste Ross, agriculteur, les droits successifs qu'il possède par l'intermédiaire de son épouse, fille de feu Prime Côté. En échange, Louis Bertrand s'engage à assurer toutes les charges financières qui pourraient être associées à un éventuel recours concernant l'héritage par lequel l'épouse de Jean-Baptiste Ross est devenue propriétaire des droits vendus³⁴.

Louis Bertrand entreprend aussi d'acquérir des terres détenues en censives. Des sept terres dont il devient propriétaire, trois sont situées dans la seigneurie des Trois-Pistoles. Encore une fois, dès les premières années, on perçoit l'orientation que prendront plus tard les activités de Bertrand. Si L'Isle-Verte demeure le lieu central à partir duquel il mène ses affaires, celles-ci s'étendent rapidement à Trois-Pistoles.

³⁴ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Jean-Baptiste Ross à Louis Bertrand, 26 août 1816. En raison de l'illisibilité de l'acte notarié, il est malheureusement impossible d'avoir tous les détails sur cette entente passée entre Louis Bertrand et Jean-Baptiste Ross.

Deux actes notariés sont particulièrement révélateurs à cet égard. Le 4 avril 1819, Louis Bertrand achète un terrain d'Augustin Boucher dit Morency. Ce terrain, d'une superficie de quatre arpents, se trouve enclavé au cœur des terres du vendeur et borné par la rivière Trois-Pistoles. Avec le terrain, Bertrand obtient le droit de construire un moulin sur la rivière et un chemin pour se rendre à sa propriété. Il est aussi convenu que Bertrand pourra prendre du bois de chauffage et de construction sur la terre d'Augustin Boucher pour la construction et le fonctionnement du moulin, de même qu'il pourra couper le bois de sciage qu'il lui conviendra sur le terrain vendu. En contrepartie, Bertrand s'oblige à scier ou à faire scier pour le vendeur tout le bois qu'il voudra pour son utilisation personnelle³⁵. Le 14 février 1820, Louis Bertrand obtient du co-seigneur des Trois-Pistoles, Paul Rioux, la renonciation de ses droits sur la portion de rivière qu'il a achetée dix mois plus tôt. L'acte se lit en ces termes :

Paul Rioux [...] lequel après avoir eu communication et que lecture lui ait été faite d'un certain acte de vente, de quatre arpents de terre en superficie situés en le premier rang des Concessions de la Seigneurie des Trois Pistoles, consenti par Sr Augustin Boucher dit Morency à Mr Louis Bertrand devant Mtres Jos Ouellet [...] en date du 4 avril 1819, a renoncé par ces présentes aux droits qu'il peut avoir comme seigneur dans la partie de la Rivière des Trois-Pistoles qui borne par le sud-ouest les dits quatre arpents de terre tels que les dits droits ont été cédés au dit Mr Bertrand par le dit Boucher et veut qu'il en jouisse et dispose suivant la forme et teneur dudit acte de vente sus daté. Et en considération de la présente renonciation le dit Sr Louis Bertrand marchand de l'endroit nommé l'Isle Verte à ce présent promet et s'oblige scier ou faire scier au profit dudit Sr Paul Rioux, un cent de planches ou madriers, tous les ans [enfin] le dit Paul Rioux fournissant le bois. Et ce au cas que ledit Louis Bertrand bâtisse ou fasse bâtir un moulin à scie sur la partie de Rivière ci-dessus spécifiée, tant que ledit moulin existera³⁶.

³⁵ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Augustin Boucher dit Morency à Louis Bertrand, 4 avril 1819.

³⁶ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, renonciation par Paul Rioux à Louis Bertrand, 14 février 1820.

Deux autres transactions nous permettent de terminer le portrait de cette première phase d'activité de Louis Bertrand. Nous avons déjà mentionné que Régis Garon est devenu propriétaire de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte située à l'ouest de la rivière Verte. Bertrand, pour sa part, concentrera surtout ses activités du côté est de la rivière. Néanmoins, nous devons porter attention à la localisation du moulin banal, que Louis Bertrand déménagera depuis la rive est de la rivière Verte vers la rive ouest. En ce sens, il est intéressant de constater que le 4 octobre 1819, Louis Bertrand convertit une concession en propriété³⁷. La transaction nous apprend que le 24 mai 1815, devant le notaire Louis Amiot, Bertrand aurait reçu en concession de Michel Boucher une terre de 168 arpents en superficie, située dans les troisième et quatrième rangs de la seigneurie de L'Isle-Verte³⁸. Cependant, il est aussi stipulé que lors de l'achat, les cens et les rentes doivent maintenant être payés au seigneur du lieu, identifié comme étant Régis Garon. Louis Bertrand sera donc toujours préoccupé de se positionner aussi à l'ouest de la rivière Verte.

En outre, quelques événements sur lesquels nous possédons peu de détails méritent d'être mentionnés. Louis Bertrand réalise sa première concession en 1819, le 26 janvier. Il concède la totalité d'un fief d'une superficie de 84 arpents situé au deuxième rang de L'Isle-Verte qu'il avait acquis en 1816. La concession est faite à Raphaël Côté moyennant un cens annuel et perpétuel, de même que les droits usuels de la coutume, mais aussi en échange d'une terre de 42 arpents en superficie située dans le premier rang des Trois-

³⁷ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Michel Boucher à Louis Bertrand, 4 octobre 1819.

³⁸ Malheureusement, cet acte de Louis Amiot fait partie de ceux qui demeurent introuvables.

Pistoles. Ainsi, Louis Bertrand, en plus de s'assurer des revenus par la concession d'une terre, élargit ses possessions.

Nous attirons aussi l'attention sur une situation pour le moins surprenante. Le 7 août 1818, devant le notaire Joseph Ouellet, Louis Bertrand aurait procédé à l'acquisition d'un terrain en plein cœur de L'Isle-Verte, terrain sur lequel il bâtit sa maison et qui deviendra le lieu central de son entreprise. À la fin des années 1850, on y retrouve, outre la maison, un hangar, une laiterie, une grange, une étable et d'« autres bâtisses ». Cependant, cet acte, pourtant inscrit au répertoire chronologique du notaire Ouellet, demeure introuvable. Nous n'en connaissons l'existence que par l'entremise de la donation qu'il fait à son fils Louis-Achille en 1859³⁹.

Pour terminer, le 12 juillet 1819, Bertrand achète une goélette nommée *Louise-Anne* de Joseph Miville dit Dechêne⁴⁰. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une première acquisition de goélette, mais on peut y voir une preuve supplémentaire de la consolidation de ses affaires. Louis Bertrand a les moyens d'assurer le transport de marchandises et certainement d'engager le personnel pour faire naviguer son bâtiment.

³⁹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 27 août 1859. Cependant, cette donation, qui sera par la suite résiliée, donne lieu à une seconde donation par Louis Bertrand à son fils Louis-Achille. Le même lopin de terre avec la maison et les autres bâtisses sont décrits, mais aucune référence n'est faite quant à son acquisition par Louis Bertrand (BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864).

⁴⁰ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Joseph Miville dit Dechêne à Louis Bertrand, 12 juillet 1819.

2.5.2 Le bail du moulin banal

Le 8 juin 1818, lorsque Louis Bertrand prend en charge le moulin banal par un bail emphytéotique de 15 ans, ses affaires sont déjà en marche. En fait, ce bail lui procure des droits sur les parts détenues conjointement aux trois quarts par Jean-Baptiste Côté, seigneur primitif de L'Isle-Verte, et par ses deux frères, Gabriel et Zacharie, coseigneurs et héritiers chacun de huitième du moulin. Le tout est ratifié par Barthélemy Côté, le fils de Jean-Baptiste, aussi coseigneur par procuration pour son père. Parmi les clauses comprises au contrat, Louis Bertrand s'engage à livrer annuellement aux bailleurs cinquante minots de blé. Bertrand promet par ailleurs de démolir et de reconstruire à ses frais et dépens le moulin. En contrepartie, les bailleurs s'obligent à fournir à même les ressources de la seigneurie les bois et les pierres nécessaires au fonctionnement et au chauffage du moulin⁴¹.

Dès l'année suivante, Louis Bertrand rachète de Zacharie Côté le huitième des droits qu'il possède sur le moulin banal. Il en fait de même auprès de Gabriel, mais cette fois, il en profite pour acquérir une partie du domaine de la seigneurie détenue en fief. Ces transactions ont lieu respectivement les 25 et 26 janvier 1819⁴². Ainsi, à peine plus de six mois après avoir reçu par bail le droit d'opérer le moulin banal, il devient propriétaire pour

⁴¹ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, bail à ferme par Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand, 8 juin 1818.

⁴² BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Zachari Côté à Louis Bertrand, 25 janvier 1819; échange par Gabriel Côté à Louis Bertrand, 26 janvier 1819. Il est intéressant de noter que ces deux transactions ont lieu en même temps que celle passée avec Raphaël Côté dont il a été question plus haut. Nous ne risquons pas d'hypothèse sur une possible stratégie liée à cette situation, puisqu'il est possible qu'elle résulte simplement d'une concentration des transactions en raison de la visite à L'Isle-Verte du notaire Joseph Ouellet, dont l'étude était située à Trois-Pistoles.

un quart de celui-ci. Il détient aussi une part importante, sinon en superficie, du moins symbolique, de la seigneurie de L'Isle-Verte. Il est intéressant de constater que la partie transigée avec Gabriel Côté est acquise dans le cadre d'un échange. Louis Bertrand échange à Gabriel Côté une terre achetée le 8 août 1818. Déjà se dessine un des modes opératoires dont usera maintes fois Louis Bertrand par la suite : l'utilisation des transactions foncières comme moyen d'échange lui permettant par la suite de faire des acquisitions ciblées. En effet, Louis Bertrand semblait se procurer des terres pour lesquelles il n'avait visiblement pas d'autre d'intérêt que se créer un fonds destiné aux échanges ou à la revente. Cet aspect sera abordé plus en détail dans le prochain chapitre.

Finalement, pour clore cet épisode concernant la prise en charge du moulin banal et l'acquisition d'une partie de celui-ci, Louis Bertrand transporte son bail au meunier Joseph Baquet dit Lamontagne le 4 avril 1819⁴³. Ce transport de bail est valable pour la durée restante du contrat initial, soit quatorze ans cinq mois et vingt-six jours. Le meunier s'engage à livrer cinquante-deux minots et demi de blé au bailleur. En cumulant les parts rachetées auprès de Zacharie et de Gabriel Côté, Louis Bertrand retire un profit annuel de quinze minots et demi de blé. Ce profit, qui apparaît relativement mince, laisse à penser que Louis Bertrand était peut-être plus intéressé par l'acquisition symbolique des droits sur le moulin ou par la prise de possession d'un site stratégique sur la rivière Verte que par les recettes de la mouture de la banalité. Il était fréquent, il faut dire, que le moulin à farine

⁴³ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, transport par Louis Bertrand à Joseph Baquet dit Lamontagne, 4 avril 1819.

s'agrandisse pour abriter d'autres fonctions. De plus, nous verrons avec la transaction suivante que les recettes de la mouture sont déjà destinées à payer en partie la location de la seigneurie.

2.5.3 Le bail de la seigneurie

Le bail de la seigneurie de L'Isle-Verte par Barthélemy Côté à Louis Bertrand est conclu en deux étapes, les 17 et 31 juillet 1819⁴⁴. Dans l'ensemble, on assiste à une répétition de la transaction puisque les clauses sont essentiellement les mêmes, à quelques différences près. La deuxième version a probablement été réalisée afin de corriger quelques erreurs contenues dans la première. On peut cependant questionner le fait que Jean-Baptiste Côté, le père de Barthélemy, intervient lors de la signature du premier acte, alors que sa présence n'est pas mentionnée le 31 juillet.

D'une durée de 29 années, il est spécifié dans la seconde transaction que le bail a pris effet le 17 juillet, mais que ce dernier est annulé. Dans les deux cas, il s'agit de la portion de la seigneurie qui s'étend depuis la rivière Verte jusqu'à la ligne seigneuriale des Trois-Pistoles. Certaines précisions concernant les îles et îlets diffèrent cependant d'une transaction à l'autre. Dans l'acte du 17 juillet, il est précisé « avec les îles et îlets qui se trouvent situés au devant de ladite Seigneurie », alors que celui du 31 juillet stipule « avec l'île appelée L'île Verte et toutes autres îles et îlets au devant de ladite Seigneurie de L'île

⁴⁴ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, bail par Barthélemy Côté à Louis Bertrand, 17 juillet 1819 et 31 juillet 1819.

Verte »⁴⁵. L'énoncé de la cession des droits seigneuriaux est aussi très semblable, bien que le second acte soit plus insistant à cet égard. La transaction du 17 juillet mentionne « le subrogeant à cet effet en son lieu et place et en tous ses droits, noms, raisons et actions », alors que celui du 31 juillet précise « lui en faisant toute cession et transport et le subrogeant à cet effet en son lieu et place et en tous ses droits noms raisons et actions ». À terme, il est clair que Louis Bertrand reçoit tous les droits sur la seigneurie de L'Isle-Verte, incluant l'île du même nom.

Il est convenu que le preneur devra porter *foi et hommage* à Sa Majesté et s'acquitter envers elle des droits seigneuriaux et de faire procéder à un terrier pour la seigneurie de L'Isle-Verte. Le bailleur s'engage pour sa part à fournir à Louis Bertrand tous les titres et papiers nécessaires à ces exercices administratifs. Louis Bertrand doit payer quatre livres et dix schellings par année durant toute la durée du bail. De plus, il promet de fournir annuellement 40 minots de blé moulu au moulin banal, celui-là même baillé par Jean-Baptiste Côté, père de Barthélemy, l'année précédente. Cependant, le bailleur ne pourra réclamer ces minots de blé avant la fin du bail dudit moulin.

⁴⁵ Un certain flou subsiste concernant les îles et îlets. En effet, ceux-ci, à l'exception de l'île Verte, avaient déjà été échangés une première fois par Barthélemy Côté à Régis Garon en juin 1818, (BAnQ, greffe de Louis Amiot, CN104, S17, échange entre Barthélemy Côté à Régis Garon, 16 juin 1818). Il faudrait vérifier s'il s'agit bien des mêmes îles et îlets. Ces derniers se retrouveront plus tard et à plusieurs occasions au cœur de questions de propriété. Cet acte d'échange entre Barthélemy Côté et Régis Garon ne fait pas partie du corpus, mais il a été identifié au hasard des recherches. Il est intéressant d'y apprendre que Régis Garon avait aussi réalisé des transactions avec les deux frères de Barthélemy Côté, Gabriel et Zacharie, les mêmes de qui Louis Bertrand achète les parts sur le moulin banal.

Finalement, en des termes pratiquement identiques, il est répété dans les deux actes que

aura le preneur le droit et liberté, tant pour lui que pour ses hoirs ayans administrateurs et ayans causes à perpétuité sans néanmoins que cela puisse préjudicier à la bâtisse d'un moulin à farine, de bâtir un moulin à scie sur la Rivière Verte, avec aussi le droit et liberté d'occuper un terrain pour mettre le bois de sciage, (le chemin dont le Bailleur se sert actuellement pour son utilité excepté) qui se trouve depuis la Rivière courant nord est au pied de la côte [...]⁴⁶

En échange, Bertrand « promet et s'oblige de faire scier audit moulin pour le bailleur deux cents [de] planches par année tant pour lui que pour ses héritiers ou successeurs à perpétuité »⁴⁷.

2.6 Les premiers signes d'une ascension économique et sociale

Il demeure difficile d'identifier clairement par quels moyens Louis Bertrand s'est établi comme marchand à L'Isle-Verte et y est parvenu, en quelques années à peine, à se tailler une place de choix au sein de la communauté. Afin d'y parvenir, il faudrait combiner une analyse de réseau et un examen de ses activités financières. Il y a fort à penser que les contacts personnels et les moyens d'obtenir du crédit ont influencé le démarrage de ses affaires à L'Isle-Verte. Les liens établis avec Pierre Robichaud, dès 1816, confortent l'hypothèse de l'importance du réseau local. En effet, Louis Bertrand a échangé un site stratégique, la chute et l'emplacement à moulin, contre une terre qu'il donne en douaire à sa

⁴⁶ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, bail par Barthélemy Côté à Louis Bertrand, 31 juillet 1819.

⁴⁷ *Ibid.*

future épouse. Ce même Pierre Robichaud agit à titre de témoin lors de la rédaction de l'acte notarié concluant l'union de Louis Bertrand avec Appoline Saindon. Bertrand et Robichaud passeront ensemble d'autres transactions devant le notaire, comme nous le verrons plus loin.

La succession des actes notariés nous laisse présumer que Louis Bertrand organisait son entreprise avec soin. Nous pensons à la façon dont il acquiert le moulin banal, ou encore comment il parvient à obtenir des droits d'aussi loin que Rimouski. Il n'aurait pu planifier ce genre de transactions sans s'allier à certaines personnalités locales.

La question des sources de financement est aussi un aspect important de son établissement. On constate que Louis Bertrand paie presque entièrement la majorité des vingt-et-une acquisitions foncières qu'il réalise de 1812 à 1820 (dix achats de fiefs; huit achats de terres; trois échanges comportant une soulte). À deux occasions seulement, il ne paie pas entièrement le vendeur et contracte une dette qu'il s'engage à payer à l'intérieur d'un mois dans un cas et de six mois dans l'autre. Nous pouvons ajouter l'achat de la goélette, qu'il s'engage à payer entièrement dans les quatre mois qui suivent l'acte notarié. Cette constatation nous pousse à émettre deux hypothèses. Soit Louis Bertrand possédait des entrées d'argent suffisantes pour assurer le paiement comptant de ses transactions, soit il avait accès à du crédit auprès de plus gros négociants, de Québec ou d'ailleurs.

Les travaux de Claude Pronovost sur la bourgeoisie marchande en milieu rural au nord de Montréal ont abordé cette question du financement lors du démarrage des activités commerciales. Selon cet auteur, les sources de financement pouvaient être de nature soit intrarégionale, soit extrarégionale. Mais les sources de financement intrarégionales ne se mettent véritablement en place que lorsque la région atteint un certain taux de développement économique⁴⁸. Il est, en effet, peu probable que Louis Bertrand ait trouvé des sources de financement à L'Isle-Verte même. La connaissance de ses relations avec des négociants de Rivière-Ouelle, où il a séjourné, ou de Québec, d'où il est originaire, serait à approfondir.

Dans cette première phase d'établissement, Louis Bertrand fait surtout des acquisitions. La revente des fiefs demeure inexpliquée. Les deux fiefs vendus par Bertrand sont payés entièrement par les acquéreurs, ce qui laisse présumer que ces derniers étaient aussi des gens détenant une certaine importance. L'un d'eux, Régis Garon, est bien connu pour avoir acquis la partie ouest de la seigneurie de L'Isle-Verte, mais nous ne savons rien de l'agriculteur Antoine Ouellet. Finalement, nous entrevoyons à travers un acte de vente un facteur qui contribuera certainement à constituer la fortune de Louis Bertrand. Le 13 mars 1820, celui-ci vend une terre qu'il possède depuis 1817 à Antoine Lavoie. Ce dernier s'engage à payer la terre en trois paiements étalés sur autant d'années, avec des intérêts de

⁴⁸ Pronovost, 1998, p. 75-81.

six pour cent⁴⁹. Cette pratique deviendra courante par la suite. À plus long terme, Louis Bertrand réalisera certainement des profits intéressants grâce au domaine foncier.

2.7 De la famille Côté à Louis Bertrand : rupture ou continuité?

En raison de l'importance des relations entre Louis Bertrand et la famille Côté, il apparaît nécessaire d'apporter quelques précisions concernant cette dernière et sa situation au moment de l'arrivée de Louis Bertrand. Jean-Baptiste Côté fait figure de pionnier et de colonisateur. En 1711, il devient le cinquième seigneur de la seigneurie de L'Isle-Verte et le premier seigneur résident. Alors âgé de 41 ans, il débarque à L'Isle-Verte au printemps 1711 avec son épouse Françoise Charlotte Choret, âgée de 31 ans. Ils sont accompagnés de leurs six enfants et en auront quatre autres par la suite⁵⁰.

La prise de possession, cent ans plus tard, du territoire seigneurial et des droits qui lui sont inhérents par Louis Bertrand a suscité différentes interprétations chez les historiens locaux. Brièvement, nous dresserons un portrait de deux propositions opposées de ces événements. Par la suite, les hypothèses de l'historien Benoît Grenier seront présentées.

⁴⁹ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Louis Bertrand à Antoine Lavoie, 13 mars 1820.

⁵⁰ Dumas, 1997, p. 13; Guy Giguère, n.d., *Dossier d'inventaire architectural du palais de justice de l'Isle-Verte, 1859-60.*, Québec, p. 10; Michaud et Filion, 1978, p. 128-129.

2.7.1 Les interprétations locales

Chez les historiens locaux, les changements qu'a connus L'Isle-Verte durant la première moitié du 19^e siècle ne sont pas sans causer une certaine controverse. Louis Bertrand était-il un usurpateur sans scrupule ou bien celui qui a su faire entrer L'Isle-Verte dans la modernité et la mener vers son âge d'or à la fin du 19^e siècle? Les deux propositions peuvent avoir du sens, selon l'interprétation que l'on veut donner aux événements.

En 1920, dans les articles qu'il a rédigés sur L'Isle-Verte, R.-P. Dubé défend la première position. Selon lui, Louis Bertrand aurait profité de la confusion qui entourait le règlement de la succession du premier seigneur Jean-Baptiste Côté, décédé sans avoir laissé de testament en 1736. Le partage de la seigneurie fut par conséquent réalisé par les autorités publiques en 1738. Dans la première décennie du 19^e siècle, un conflit aurait éclaté autour de ces droits, en raison des prétentions de l'État sur la portion ouest de l'île Verte, le gouvernement souhaitant y installer un phare. L'acte de partage datant de 1738 aurait été égaré, laissant les droits indéterminés entre les différents héritiers, alors que l'île Verte semble acquérir une valeur jusqu'alors insoupçonnée⁵¹. À ce moment, nous en sommes aux quatrième et cinquième générations de Côté établies à L'Isle-Verte. Jean-Baptiste (IV)⁵² et son fils Barthélemy sont reconnus comme seigneurs primitifs et seront alors les interlocuteurs de Louis Bertrand. Après la description de l'arrivée de Louis Bertrand en chaloupe à L'Isle-Verte déjà rapportée plus haut, Dubé continue son récit :

⁵¹ R.P. Dubé, 1920, « La question agraire sur l'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 15 avril, p. 7.

⁵² Il est important de préciser le rang du seigneur Jean-Baptiste Côté, puisqu'ils ont été cinq à se prénommer ainsi de 1711 à 1920.

Barth. Côté, le dernier qui avait conservé les traditions de sa famille et l'histoire des événements depuis les origines de la paroisse, mit Louis Bertrand au courant de tout ce que ce dernier se sentit subitement intéressé à savoir. Il lui parla de l'incertitude de ses droits sur la seigneurie; de l'activité de Régis Garon sur la partie ouest; des sourdes réclamations de ses cohéritiers qui prétendaient s'attribuer chacun un dixième comme leur part dans la partie est suivant les dispositions de l'acte de partage de 1738. Il lui fit voir cet acte tenu au secret depuis cinquante-trois ans dans la famille de la branche aînée.

Louis Bertrand quitta l'Isle Verte avec l'intention de venir s'y établir. [...] De tout temps les étrangers ont été accueillis avec un remarquable empressement à l'Isle Verte. [...] Louis Bertrand, à la recherche de la fortune ne négligea pas d'en profiter⁵³.

Toujours selon Dubé, Bertrand aurait illégalement acheté les fiefs des cohéritiers de Jean-Baptiste (IV) et Barthélémy Côté, grâce à l'incertitude qui planait toujours sur les droits réels des cohéritiers à l'égard de ces fiefs. Finalement,

[l]'influence de Louis Bertrand et la crainte qu'il inspirait étaient telles que du 16 au 30 novembre 1820 tous les habitants de la seigneurie, même ceux qui possédaient des fiefs importants reconnurent Louis Bertrand comme seigneur à titre emphytéote, de Barth. Côté⁵⁴.

Cette reconnaissance, Dubé l'attribue au papier terrier réalisé par Louis Bertrand au nom de Barthélemy Côté, papier terrier qu'il qualifie d'ailleurs d'illégal⁵⁵. Selon cette

⁵³ R.P. Dubé, 1920, « L'histoire de L'Isle-Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril, p. 18.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ À propos de ce papier terrier, Dubé dit qu'étant donné son illégalité, celui-ci n'a jamais été déposé aux autorités publiques. Selon lui, si Louis Bertrand avait déposé le papier terrier, les autorités auraient exigé des preuves sur ses acquisitions et celles-ci auraient été invalidées. Dans son article, Dubé dit être en possession de ce terrier, qui aurait été réalisé par le notaire Joseph Ouellet. Dans les minutes de ce même notaire, on retrouve une note en troisième page des liminaires concernant ce papier terrier : « Le papier terrier de Barthelemy Côté, seigneur de L'Isle-Verte contenant 60 déclarations (n°813-mai 1821) ne s'est pas trouvé parmi les minutes de Mtre Joseph Ouellet déposées au bureau du protonotaire, district de Kamouraska. J'ai vu une copie du terrier de Barthelemy Côté (comprenant une soixantaine de déclarations) entre les mains de sieur Philippe Dubé, ancien navigateur, de L'Isle-Verte dans l'hiver 1917 (décédé à Mont-Joly en mars 1926). » Cette note est suivie des initiales Louis J.P. (BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, Répertoire).

version de Dubé, Bertrand, cet homme qu'il décrit comme « très intelligent et peu communicatif », à la « voix basse et tâtonnante » et possédant « une parole bien accentuée [qui] avait un certain cachet de persuasion »⁵⁶, aurait exploité la division qui existait au sein de la famille Côté et la vulnérabilité de la situation pour s'accaparer les terres et le pouvoir à L'Isle-Verte.

Cette interprétation est certainement à prendre avec certaines réserves. Il faudrait effectivement contrevérifier les faits avancés par Dubé dans leurs moindres détails, notamment un procès lié à cette affaire qui s'est étendu jusque dans les années 1850. Cependant, l'interprétation de Dubé soulève des faits qui ont été passés sous silence par la suite. Nous référons ici aux écrits de Marius Barbeau, à ceux de Robert Michaud et finalement à tous les textes qui entourent la reconnaissance patrimoniale de la maison qui est associée à la famille Bertrand⁵⁷. Robert Michaud, qui s'est lui-même inspiré des écrits de R.-P. Dubé pour relater le débarquement de Louis Bertrand à L'Isle-Verte, n'a pas manqué de souligner qu'« [o]n ne peut lire sans esprit critique les écrits de R.P. Dubé [...] »⁵⁸.

⁵⁶ R.P. Dubé, 1920, « L'histoire de L'Isle-Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril, p. 18.

⁵⁷ Nous avons fait référence à la Maison Louis-Bertrand dans l'avant-propos du mémoire. Nous y référons le lecteur, de même qu'aux publications qui y sont mentionnées.

⁵⁸ Michaud et Fillion, 1978, p. 172.

Tout en rétablissant l'honneur de son ancêtre⁵⁹, Robert Michaud s'est efforcé de démontrer que le climat de tension et d'opportunisme entre Louis Bertrand et la famille Côté n'a jamais existé. Dans *L'Isle-Verte vue du large*, il rend un vibrant hommage à la famille Côté dont il décrit la trajectoire avec beaucoup d'attention. Le premier seigneur Côté

appartient au groupe, relativement restreint, des hommes qui ne laissent pas le monde inchangé. Son arrivée à L'Isle-Verte marque le commencement d'une nouvelle étape dans la longue histoire de la paroisse. L'ère de développement agricole qu'il inaugurerait définitivement en 1711 dure encore⁶⁰.

Les dernières générations de Côté associées à l'histoire seigneuriale ne sont pas que « les dignes descendants de leurs valeureux ancêtres, mais aussi [...] les intermédiaires nécessaires entre deux époques »⁶¹. Quant à Louis Bertrand, il est au cœur de cette « ère nouvelle » qui débute à L'Isle-Verte, comme partout ailleurs, en rompant avec le régime seigneurial. Finalement, Michaud tente de chercher des signes d'amitié entre les deux familles, en guise de réconciliation historique. Il se réfère à la rédaction du dernier testament de Louis Bertrand, daté du 21 septembre 1864, et souligne la présence de Jean-Baptiste Côté (V), fils de Barthélemy et dernier représentant de la lignée seigneuriale :

Le choix ne fut pas l'effet du hasard. Les deux personnages représentent les deux types d'hommes qui mirent plus de trois siècles à édifier notre paroisse : les agriculteurs et les commerçants⁶².

⁵⁹ Nous rappelons ici que Robert Michaud est l'arrière-petit-fils de Louis Bertrand.

⁶⁰ Michaud et Filion, 1978, p. 131.

⁶¹ *Ibid*, 1978, p. 189.

⁶² *Ibid*, 1978, p. 218.

Dans un autre ouvrage, rédigé en 1985, *La mousse de mer*, Michaud revient à l'acte de donation réalisé entre Jean-Baptiste Côté et son fils Barthélemy :

L'acte de donation, en date du 22 février 1813, porte le nom de Louis Bertrand, l'un des témoins : ces hommes ne sont pas des antagonistes, comme on l'a cru. C'est donc avec le nouveau seigneur, Barthélémy Côté, que Louis Bertrand entre en négociation⁶³.

Nous avons tenté ici de présenter les deux versions proposées par des historiens locaux, qui possèdent tous deux un attachement particulier pour L'Isle-Verte et des liens avec les familles Côté et Bertrand. Pour notre part, nous ne prenons pas position en faveur de l'une ou l'autre de ces deux versions. Sans doute, y a-t-il une part de vérité et de fausseté, et surtout plusieurs omissions, volontaires ou involontaires, dans chacune d'elles.

Nous présenterons en complément le point de vue d'un historien qui a étudié de façon élargie la situation des seigneurs résidents depuis la Nouvelle-France jusqu'à l'abolition du régime seigneurial. Son analyse du cas de la famille Côté et du passage de la seigneurie de L'Isle-Verte aux mains de Louis Bertrand est certainement incomplète elle aussi. Cependant, Benoît Grenier propose un portrait plus global de la réalité de la région à cette époque, ainsi que de la situation des différents acteurs en cause.

⁶³ Michaud, 1985, p. 20.

2.7.2 L'explication historique

Dans sa thèse de doctorat sur les seigneurs résidents, Grenier classe le seigneur Côté dans une catégorie de seigneurs dits « petits roturiers ». En comparaison des nobles ou des bourgeois, qui se caractérisent pour le premier groupe par une appartenance à l'aristocratie, et pour le second à l'accumulation de fonctions telles que député, marchand ou médecin, les « petits roturiers » sont essentiellement des individus issus des classes populaires, soit de l'artisanat ou de la paysannerie. Dans le cas de la famille Côté, l'origine paysanne semble être la plus plausible. L'acquisition d'une seigneurie aurait permis à ses membres d'accéder à un certain statut social⁶⁴. Néanmoins, dans les recensements menés en 1831 et 1851, les derniers seigneurs Côté de L'Isle-Verte s'identifient comme cultivateurs, bien qu'ils aient encore détenu officiellement les titres seigneuriaux⁶⁵. Le rayonnement du statut seigneurial détenu par la famille Côté demeure marginal face au reste de la colonie et s'affirme essentiellement à l'est de Rivière-du-Loup. Le repli de la région sur elle-même est démontré par le nombre d'alliances matrimoniales entre les trois familles seigneuriales établies à l'est de la Côte-du-Sud : au 18^e siècle, plusieurs mariages sont célébrés entre des membres de la famille Côté, de L'Isle-Verte, la famille Rioux, des Trois-Pistoles, et les Lepage de Rimouski⁶⁶.

⁶⁴ Grenier, 2005, p. 95-96.

⁶⁵ *Ibid*, p. 59; 187-188.

⁶⁶ *Ibid*, p. 247. On peut aussi noter le fait que ces trois familles ont acquis leur seigneurie respective de façon similaire, soit par l'échange des terres qu'ils possédaient à l'île d'Orléans contre « une seigneurie éloignée non défrichée » (*Ibid*, p. 245).

Benoît Grenier s'est attardé à analyser la capacité de signer des seigneurs et de leurs fils afin de comprendre les conditions de vie et la situation de ces seigneurs roturiers. Il note que sur les cinq générations de Côté observées ayant détenu le titre seigneurial, sept fils et filles de seigneurs savaient signer, alors que dix-neuf d'entre eux en étaient incapables. La situation est à son point le plus critique au tournant du 19^e siècle, alors qu'aucun des huit enfants du seigneur Côté ne peut signer à l'occasion de leur mariage, à l'instar de leur père. L'éloignement, l'isolement, la dispersion des habitations et l'absence de services éducationnels sont probablement les principales causes de cette situation⁶⁷.

L'analphabétisme aurait aussi joué un rôle dans le passage de la seigneurie de L'Isle-Verte aux mains de Louis-Bertrand, comme l'a suggéré Benoît Grenier :

Nous avons abordé la question de l'analphabétisme qui caractérise certaines familles seigneuriales, incapables de signer contrats et actes de mariage. Nous avons alors lié ce phénomène à la difficulté grandissante d'assurer la gestion d'une seigneurie, notamment à L'Isle-Verte. Sans instruction, incapables même de signer leur nom, les seigneurs et leurs enfants, dans cette seigneurie éloignée [...] sont confrontés à une notabilité instruite, notamment celle venue d'ailleurs, qui sait manier la plume et davantage. [...] Ce paradoxe de seigneurs peu ou pas scolarisés devant des notables de plus en plus alphabétisés, soulève à nouveau la difficulté à préserver la position sociale dominante au sein de la collectivité locale. Sans vouloir supposer une quelconque conspiration de la plume des notables contre la charrue des seigneurs résidants, il est évident que l'absence d'instruction a contribué à la perte de la propriété seigneuriale pour certaines familles. À L'Isle-Verte, la venue du marchand Louis Bertrand et l'accaparement par celui-ci de nombreuses fonctions prestigieuses qui lui conféraient une autorité locale indéniable n'est pas sans rapport avec le fait que les seigneurs Côté lui aient abandonné la gestion seigneuriale, puis la seigneurie elle-même⁶⁸.

⁶⁷ *Ibid*, p. 178-180.

⁶⁸ *Ibid*, p. 395-396.

À propos des possibilités d'ascension sociale et plus particulièrement de l'accession des seigneurs à la notabilité, Grenier souligne que la détention d'un titre seigneurial est un moyen de s'élever dans la hiérarchie sociale. Par ailleurs, l'avènement d'une nouvelle élite locale en provenance de l'extérieur est un phénomène présent tout au long de l'histoire seigneuriale. Bien souvent, ces individus tentaient de tisser des liens avec les familles seigneuriales locales afin de se hisser vers la notabilité. Inversement, certains seigneurs roturiers sont parvenus à intégrer les rangs de la notabilité en s'alliant aux nouveaux notables. Traditionnellement, cette volonté de rapprochement et une manifestation d'amitié se traduisaient, par exemple, par des alliances matrimoniales. Ce ne fut cependant pas le cas entre les familles Côté et Bertrand⁶⁹. Grenier ajoute :

De plus, certaines familles roturières semblent s'effacer progressivement devant ces notables venus d'ailleurs qui investissent parfois les pouvoirs sociaux et économiques, accaparant même une honorabilité à priori dévolue au seigneur. À L'Isle-Verte, ce processus est particulièrement manifeste alors que le principal notable du XIX^e siècle, étranger à la localité, parvient à acquérir jusqu'aux droits seigneuriaux⁷⁰.

Finalement, Grenier a pu constater que des huit contrats de mariage passés par la famille Côté à la suite de l'arrivée de Louis Bertrand, seul le mariage de Marie-Rosalie Côté en 1819 mentionne la présence de ce dernier, précisant qu'il est l'ami de l'époux. Ce qui pousse l'auteur à proposer la conclusion suivante : « De tels indices laissent supposer que l'accaparement des charges honorifiques et économiques locales, puis de la seigneurie

⁶⁹ *Ibid*, 2005, p. 388.

⁷⁰ *Ibid*, 2005, p. 535-536.

même, par le sieur Bertrand, fut sans doute vécu douloureusement par les seigneurs Côté. »⁷¹

2.7.3 La rencontre entre deux mondes

Même s'il reste délicat de trancher dans ce débat historiographique à propos de l'attitude de Louis Bertrand à l'égard de la famille Côté, nous avons constaté que l'arrivée à L'Isle-Verte de Louis Bertrand suit de quelques années le décès de Jean-Baptiste Côté (III), survenu en 1809. Quatre actes notariés nous permettent de saisir rapidement la situation de ses héritiers. Le tout se joue en trois jours au cours du mois de mars 1809. Tout d'abord, grâce à l'inventaire après décès du défunt, on apprend que les droits seigneuriaux sont méconnus par la famille :

[...] que ledit feu Sr Jean Bte Côté comme seigneur primitif de la susdite Seigneurie Lisle Verte pouvait avoir en son vivant sur [...] la susdite seigneurie contenant en front trois lieues sur deux lieues de profondeur lesquels droits de fief les parties ne peuvent nous déclarer [...] tant qu'à présent a ce qu'il consiste avec tous les droits y attaché tant en arrérages que pour l'avenir. Lesquels arrérages tant par rente que par [...] ne peuvent pareillement nous déclarer [...] de ce requis par ledit notaire mais qu'il promette découvrir [et] rendre compte ainsi que de droit⁷².

Deux jours plus tard, le 8 mars 1809, Jean-Baptiste Côté (IV), faisait rédiger une procuration donnant à son fils Barthélemy tous les pouvoirs pour gérer en son nom la seigneurie de L'Isle-Verte dont il vient tout juste d'hériter :

⁷¹ *Ibid*, 2005, p. 439-440.

⁷² BAnQ, greffe d'Augustin Dionne, CN104, S20, inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Jean-Baptiste Côté Écuyer seigneur de l'isle verte et Dame Marie-Scholastique Levasseur, 6 mars 1809.

[...] ensemble de moulin à eau à farine en recevoir tous les droits y attachés a l'avenir ainsi que tous les arrérages dus et ce tant avant ce jour d'hui, y contraindre les débiteurs pour toutes voies de droit et de tous paiements tant d'arrérages qu'à l'avenir [...] concéder les terres en fief à tel prix et charge qu'il trouvera bon être [...] tels titres ou contrats, billets et autres actes quelconques, affermer le moulin pour tel prix qu'il trouvera convenable [...]⁷³

Le même jour a lieu l'accord de partage des biens immobiliers issus de la succession de Jean-Baptiste (III). On y apprend que le domaine seigneurial, encore indivis, n'est plus constitué que de quatre arpents de terre de front sur la profondeur de la seigneurie, soit deux lieues. Ces quatre arpents sont situés tout juste à l'est de la rivière Verte. Le partage de la terre seigneuriale est effectué selon la coutume, soit en divisant le bien en deux lots attribués par tirage au sort. L'un de ces lots devait revenir au fils issu de l'union de Jean-Baptiste Côté (III) et de sa première épouse, soit Jean-Baptiste Côté (IV), celui-là même qui aurait accueilli Louis Bertrand lors de sa première visite à L'Isle-Verte. Le second devait revenir à la veuve, qui à son tour s'engageait, en vertu du testament de son époux, à diviser la terre entre ses deux autres fils, Zacharie et Gabriel, au moment de son décès.

Au total, Jean-Baptiste (IV) obtient les trois arpents les plus à l'est. Deux arpents reviennent tout d'abord à Jean-Baptiste (IV) comme fils aîné issu du premier mariage de son père, donc de la succession de sa mère, déjà décédée depuis plusieurs années. Le

⁷³ BAnQ, greffe d'Augustin Dionne, CN104, S20, procuration générale par Jean-Baptiste Côté Écuyer seigneur de l'isle verte au sieur Barthelemy Côté son fils, 8 mars 1809. Robert Michaud attribue cette procuration à la maladie qui aurait rendu Jean-Baptiste (IV) inapte à administrer la seigneurie (Michaud et Filion, 1978, p.170). Par ailleurs, Michaud relate aussi que le 22 février 1813, Jean-Baptiste Côté (IV) fait donation entre vif à son fils Barthélemy de la seigneurie. Nous n'avons cependant pas trouvé cet acte et nous ne connaissons par conséquent pas les clauses qui y sont contenues. Cependant, nous notons la présence de Jean-Baptiste Côté (IV) lors des baux du moulin banal et de la seigneurie à Louis Bertrand en 1818 et 1819.

troisième arpent lui revient de la succession immédiate de son père, Jean-Baptiste (III). Quant à la communauté, elle conserve un arpent de terre, soit celui borné à l'ouest par la rivière Verte. C'est Marie-Scholastique Levasseur, la veuve de Jean-Baptiste (III), qui est alors tutrice des deux fils mineurs issus de leur union, Zacharie et Gabriel. À la mort de leur mère, il est convenu que l'arpent de la communauté sera divisé entre eux. Et c'est de ceux-ci que Louis Bertrand achètera les parts de moulin banal et les fiefs.

La famille Côté ignorait donc la nature exacte de ses droits seigneuriaux. En fait, il est fort probable que les seigneurs Côté n'aient pas réclamé de sommes importantes liées aux cens et rentes à leurs censitaires. Toutes les informations que nous possédons confirment que les seigneurs Côté n'avaient concédé que très peu de terres. Par contre, ils devaient probablement des arrérages à la Couronne, d'une valeur inconnue.

Le partage de 1809 représente un moment important dans le morcellement du bien familial. Lorsque Louis Bertrand entreprend d'acquérir des terres, la seigneurie est déjà fragmentée en plusieurs fiefs. Il s'agit du résultat des différents partages entre les enfants qui se sont succédé depuis le décès du premier Jean-Baptiste Côté en 1736. À cela s'ajoute un certain nombre de terres concédées ou vendues à quelques colons qui se sont installés au fil du temps⁷⁴. Mais il apparaît, d'après les sources disponibles, que si les terres ont été divisées, les droits seigneuriaux sont toujours, sinon totalement du moins partiellement,

⁷⁴ R.P. Dubé rapporte qu'en 1809, il n'y aurait eu que quatre titres de concessions et autant de titres nouveaux (R.P. Dubé, 1920, « La question agraire sur l'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 15 avril, p. 7).

demeurés en commun. Bien que tous deux en arrivent à des conclusions différentes sur le déroulement des événements, tant R.P. Dubé que Robert Michaud⁷⁵ rapportent que les droits sur la rivière Verte, l'île Verte, les îlets et les battures, demeuraient une propriété commune et non divisée entre les différents enfants du premier Jean-Baptiste Côté. Lorsque Louis Bertrand arrive à L'Isle-Verte, l'acquisition de ces droits aura un tout autre sens, pour un homme au fait de l'exploitation des ressources et de leur potentiel économique. Afin de se garantir l'accès aux ressources, Bertrand devra acquérir « à la pièce » toutes les parts de droit. D'ailleurs, nous serons aussi à même de constater que les droits associés à la tenure seigneuriale n'étaient pas très bien connus par les propriétaires de fiefs. Ces événements se passent alors que le régime seigneurial est remis en cause et que le gouvernement envisage la récupération de tous les droits seigneuriaux qui demeurent impayés depuis la Conquête. Il y a fort à penser que ces circonstances aient pris au dépourvu la famille Côté.

Il importe toutefois de situer cette manœuvre dans son contexte historique, alors que la colonisation des territoires périphériques connaît une poussée sans précédent, et que celle-ci s'accompagne de changements majeurs sur les plans économique, politique et social. D'autres études de cas permettraient de vérifier comment ce passage s'est effectué à différents endroits. Néanmoins, l'état des connaissances actuelles sur la modernisation économique et politique du Bas-Canada au 19^e siècle a permis d'observer que l'instruction et la présence de relations avec le centre de la colonie, où les activités financières se développaient, étaient des facteurs qui avantageaient le positionnement des individus. À

⁷⁵ Michaud et Fillion, 1978, p. 146.

L'Isle-Verte seulement, il apparaît que Régis Garon aurait usé des mêmes types de stratagèmes.

Les interprétations locales concernant l'arrivée de Louis Bertrand et son rapport à la famille Côté ont soulevé la question des droits seigneuriaux et des incertitudes qui pouvaient planer à leur sujet. Jusqu'à maintenant, on ignorait que Bertrand avait aussi développé ses affaires dans le secteur des Trois-Pistoles. Ou alors, personne n'avait cru pertinent de le porter à l'attention des lecteurs. En plus de bonifier tout simplement notre connaissance des activités de Louis Bertrand, nous pouvons constater que l'ambiguïté sur les droits accompagnant la propriété seigneuriale, et surtout peut-être sur la valeur de ces droits en vue de mener des activités commerciales, était probablement un fait répandu parmi les seigneurs locaux, dans l'ensemble peu instruits⁷⁶. Du moins, l'extension des activités de Louis Bertrand à Trois-Pistoles nous éloigne un peu de l'image d'une machination ciblée à l'égard de la famille Côté. Il y a plutôt apparence d'un contexte propice au développement des affaires commerciales sur la base des droits seigneuriaux.

La conversion d'une concession en vente tend aussi à démontrer que les propriétaires n'avaient pas une très bonne connaissance des droits qu'ils possédaient sur leur propre terre. La suite tendra à confirmer ce phénomène. Louis Bertrand a certainement su identifier cette situation et possiblement en tirer profit. Cependant, il y a lieu d'y voir une

⁷⁶ Paul Rioux, de qui Louis Bertrand a reçu une renonciation de ses droits sur une partie de la rivière des Trois-Pistoles, savait toutefois signer.

circonstance relevant de la conjoncture. L'éloignement, le peu d'instruction des seigneurs et la transmission des terres suivant la Coutume depuis près d'un siècle parmi les membres d'une même famille qui n'a cessé de s'élargir et de se ramifier sont des composantes qui ont permis de créer un environnement propice aux aspirations d'un jeune entrepreneur ambitieux. Il ne faut toutefois pas oublier que Louis Bertrand était sans aucun doute soumis au régime commercial des grands négociants avec qui il faisait des affaires à Québec ou ailleurs. Bien que cet aspect demeure difficile à cerner puisque le corpus des actes notariés ne permet pas d'accéder à toute l'information nécessaire, il apparaît que Louis Bertrand devait être en compétition avec d'autres individus pour l'acquisition des droits sur la seigneurie de L'Isle-Verte. Si Bertrand n'avait pas été là pour développer son entreprise, il y a fort à penser qu'un autre individu, peut-être guidé par d'autres motivations, aurait saisi l'occasion qui se présentait à L'Isle-Verte. À la vue du potentiel que recelait l'endroit, ses intérêts personnels et ceux du développement de la région ont certainement dû se rencontrer.

Cette première partie de la trajectoire de Louis Bertrand nous permet de constater qu'une part de mystère entoure toujours les origines de ce personnage et son arrivée à L'Isle-Verte. La ponctualité des sources disponibles ne permet pas de vérifier tous les faits qui ont été rapportés et qui ont donné lieu à des interprétations parfois divergentes. Les

actes notariés nous démontrent cependant que Louis Bertrand se lance rapidement en affaires. Cet élan s'appuie sur des rapports évidents avec la bourgeoisie d'affaires de Québec et s'accompagne d'une intégration sociale au milieu régional. Dès les premières années d'activités, on observe les principaux moyens par lesquels Bertrand fondera son entreprise : l'acquisition de nombreuses terres, dont plusieurs dites « en fief », accompagnées de droits seigneuriaux successifs, l'exploitation de petits moulins à scie et la vente de terres à crédit. À travers ces premières transactions, on voit se mettre en place le jeu d'une tension représentative des changements socio-économiques du 19^e siècle.

CHAPITRE 3

LA MISE EN PLACE DES AFFAIRES (1821-1849)

Dans ce chapitre, nous traiterons de la période la plus active de la vie de Louis Bertrand, qui s'étale de 1821 à 1845-1850. Les cinq dernières années font office de zone transitoire. Au chapitre deux, le contexte de l'arrivée et de l'établissement, caractérisé par un nombre restreint d'actes notariés, a permis presque en totalité l'étude de tous les actes recensés. À partir de 1821, la multiplication des transactions nous oblige à privilégier une analyse plus générale des activités de Louis Bertrand. La linéarité de la narration doit parfois être interrompue au profit d'une mise en parallèle de différentes activités, ce qui permet d'en saisir la portée sur sa trajectoire.

3.1 Vers une trame des événements

Mais avant même d'entreprendre une analyse en profondeur de ses activités, nous avons tenté de préciser la chronologie des événements afin de voir s'il se dégageait des traits généraux ou des points saillants dans la trajectoire du personnage. À partir du corpus principal des transactions foncières recensées dans les greffes de notaire, une certaine trame a pu être établie.

Grâce au codage et au traitement informatique des transactions, nous avons créé des graphiques que nous utilisons ici à la manière d'une ligne du temps (Graphiques 1 et 2). Cette dernière nous servira de référence chronologique afin de pousser ensuite l'analyse qualitative des sources et d'explorer certains aspects constitutifs de la trajectoire de Louis Bertrand. Trois grandes phases d'activités ont pu être mises en évidence. Tout d'abord, il appert que Louis Bertrand va acquérir des fiefs, soit des terres accompagnées de droits seigneuriaux, pour un total de vingt-six entre 1812 et 1840. De ces fiefs, il n'en revendra que deux, au tout début de son installation, soit en 1812 et 1816, et conservera tous les autres. À la suite de l'acquisition des fiefs, Bertrand entreprend de concéder des terres à partir de 1822. Les concessions atteignent un sommet en 1829. Au total, Louis Bertrand a concédé trente-cinq censives, accomplissant par ce geste ses devoirs seigneuriaux.

Dans les prochains chapitres, le contexte plus global de la propriété seigneuriale à L'Isle-Verte sera abordé, ce qui nous permettra de comprendre par quels moyens Louis Bertrand est devenu propriétaire d'aussi grandes superficies et dans quelles circonstances il entreprend de concéder des censives. En effet, l'acquisition de la seigneurie de L'Isle-Verte s'est réalisée de façon plus complexe que par le simple achat de cette dernière en 1849.

Parallèlement à ses activités foncières en cadre seigneurial, Louis Bertrand acquiert de nombreuses terres, des censives, à partir de 1817. Le rythme de ses achats se dessine en dents de scie, atteignant un sommet au cours des années 1837-1838. Mais Louis Bertrand ne fait pas qu'acquérir des terres : il en revend presque autant. Au total, entre 1811 et 1871,

il a réalisé 158 transactions d'acquisition et 163 transactions de vente¹. Le dépassement du nombre de ventes par rapport au nombre d'acquisitions peut s'expliquer de différentes manières. Il est possible, premièrement, de justifier le surnombre des ventes par la quantité d'unités foncières comprises dans chacune des transactions, ou encore par la superficie des terres. En effet, il arrive qu'un acte notarié comprenne plusieurs transactions. Il est aussi possible que Louis Bertrand ait divisé des terres de très grande superficie en parcelles qu'il a ensuite revendues. Aux fins de cette première étape d'analyse, nous n'avons pas distingué s'il s'agissait de « terres » ou de « terrains », ce qui est cependant toujours précisé dans les actes notariés et confirmé par l'énoncé des dimensions de l'unité foncière². Il est aussi possible que les nombres soient faussés par l'absence d'actes de toutes natures. Ainsi, seulement en ajoutant les actes attestés passés devant Félix Chamberland, le nombre d'acquisitions réalisées par Louis Bertrand fait un bond de 158 à 193.

Finalement, en plus des acquisitions et des reventes de terres, Louis Bertrand procède à un nombre important d'échanges, soit 68 entre 1819 et 1860. Du point de vue quantitatif et dans un premier temps, les échanges s'annulent objectivement : pour chaque terre dont Louis Bertrand se départit dans le cadre d'un échange, il en reçoit une autre. Les mises en

¹ Afin d'alléger le texte, nous utilisons les termes acquisition et vente pour distinguer les transactions pour lesquelles Louis Bertrand agit à titre d'acquéreur ou de vendeur. Dans les sources notariées, la véritable nature juridique des transactions est cependant toujours une vente.

² Nous n'avons pas pris en compte la différence entre les terres et les terrains en raison de l'ambiguïté qui existe dans la dénomination des unités foncières par les notaires. Il semble qu'une « terre » est une unité foncière d'une superficie de 84 arpents ou plus, soit généralement décrite comme contenant au moins 2 arpents de front par 42 arpents de profondeur. Cependant, certains terrains sont presque aussi grands que les terres, alors que les terres possèdent parfois moins de 84 arpents carrés. De plus, plusieurs échanges ou ventes comprennent souvent les deux types d'unités foncières.

garde précisées à propos des acquisitions et des ventes s'appliquent aux échanges concernant le nombre de transactions incluses à l'acte notarié, les superficies et les actes manquants. Mais nous verrons plus loin que les échanges révèlent des informations fort pertinentes lors de l'analyse de contenu.

La saisie chronologique des actes notariés passés par Louis Bertrand nous apprend que les activités foncières s'intensifient à partir de 1821 pour se maintenir jusqu'en 1868. La majorité des années au cours de cette période sont ponctuées par une dizaine de transactions. Certaines années sont néanmoins plus calmes, comme de 1830 à 1835. Finalement, on constate que de 1816 à 1840, Louis Bertrand réalise surtout des acquisitions, après quoi les ventes sont plus importantes.

Nous avons choisi ici de ne pas détailler la nature des contrats notariés. Au final, l'objectif poursuivi par cette analyse sérielle du corpus nous semble atteint et fournit un indice précieux, malgré ces quelques lacunes ou imprécisions. Nous voulions surtout tenter d'identifier si des séquences présentant différentes intensités d'activités se dégageaient dans la trajectoire de Louis Bertrand. Nous avons effectivement été à même de constater que certains cycles apparaissent dans la trajectoire de Louis Bertrand. De nouvelles hypothèses ont dès lors vu le jour.

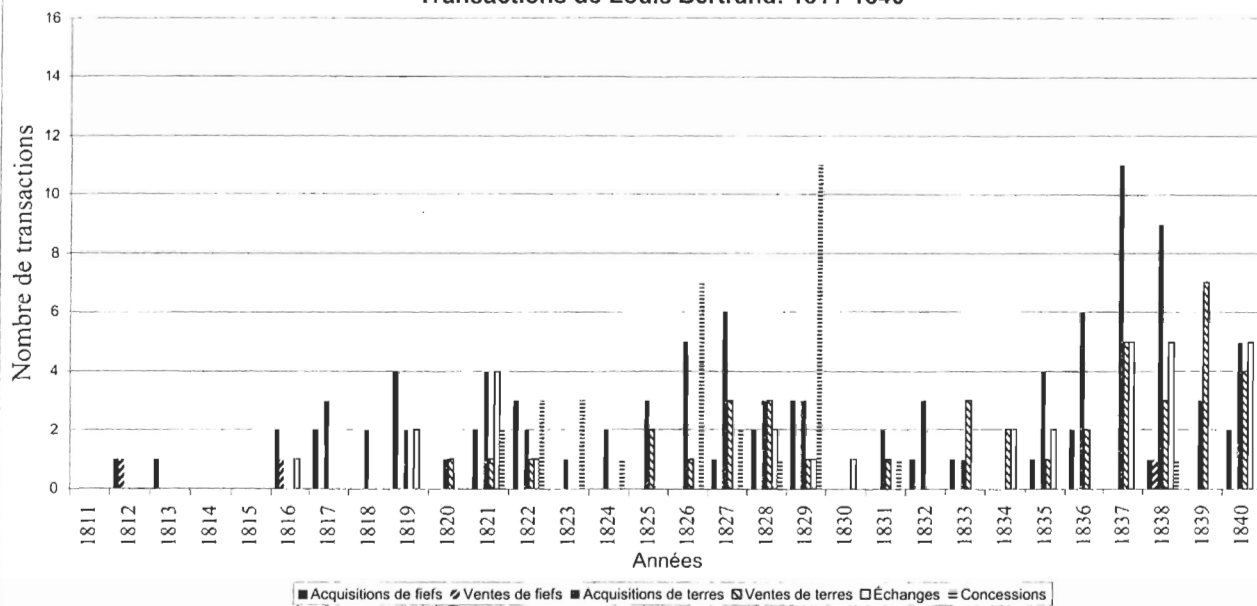
Il semble que Louis Bertrand ait acquis certaines terres en guise de « valeur sûre », surtout des fiefs, qu'il a précieusement conservés. Ces terres, en plus de lui permettre de

mener des activités d'exploitation, représentent un patrimoine important qu'il pourra ensuite léguer à ses fils. En 1840, Bertrand a complété l'acquisition de terres en fief à L'Isle-Verte. Les fondements de son patrimoine sont ainsi constitués bien avant l'acquisition des droits seigneuriaux primitifs, qui a lieu en 1849. Nous verrons aussi que le ralentissement significatif de ses activités à la fin des années 1850 est directement lié au processus de succession qui s'engage alors en faveur de ses fils. D'autre part, Louis Bertrand semble avoir possédé un volume de terres qui lui permettait de « faire des affaires ». En effet, le nombre plus élevé de reventes nous permet de croire que les transactions foncières étaient en soi une forme d'activité économique et commerciale.

Nous tenterons par la suite de dégager du contenu de ces sources des informations qui permettent de préciser la trame événementielle. Le croisement des observations qualitatives avec les constats soulevés par la chronologie des actes notariés nous permettra d'identifier non seulement des séquences, mais aussi d'émettre des hypothèses plus précises concernant les activités économiques de Louis Bertrand.

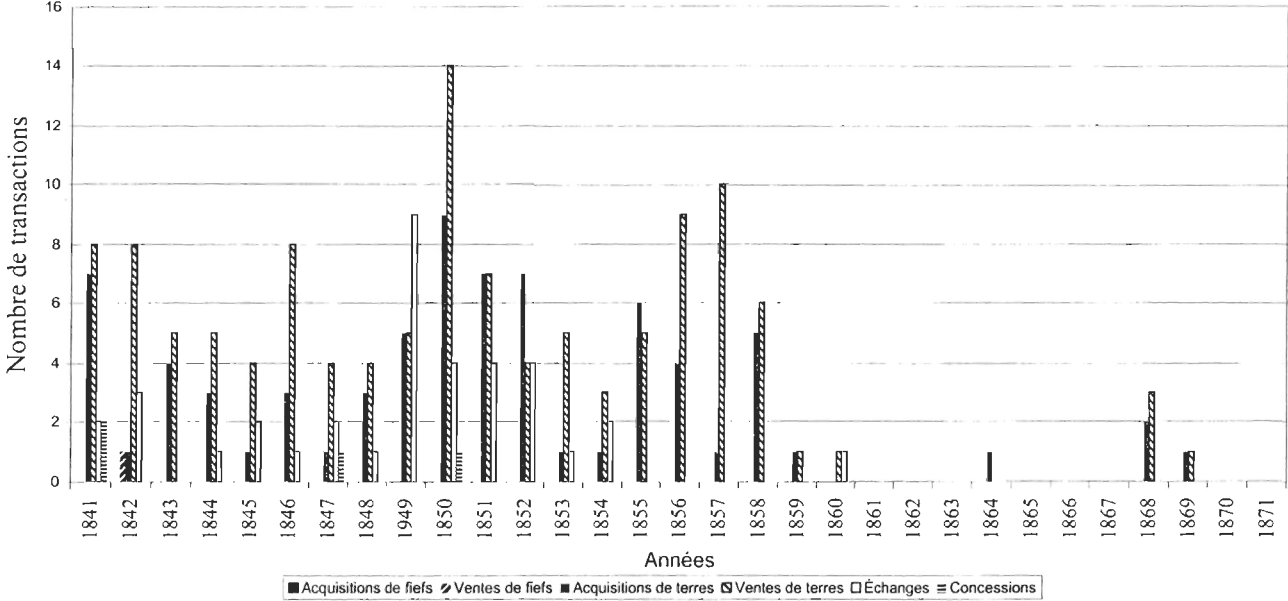
Graphique 1

Transactions de Louis Bertrand: 1811-1840



Graphique 2

Transactions de Louis Bertrand: 1841-1871



3.2 L'acquisition des fiefs et des droits seigneuriaux

3.2.1 Les fiefs

Grâce à l'aveu et dénombrement que fait produire Louis Bertrand en 1830, nous sommes à même de tracer un portrait de ses possessions acquises jusqu'en 1828. Ce document a permis de compter à notre analyse un maximum de fiefs, même ceux dont nous n'avons pas pu retrouver les actes d'acquisition³. Nous avons ensuite complété ces données à l'aide des transactions notariées que Louis Bertand a réalisées par la suite jusqu'en 1849⁴ (Tableau 1).

³ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, aveu et dénombrement, par Louis Bertrand à Sa Majesté G. IV, 6 mars 1830.

⁴ Nous n'avons pas inclus les fiefs revendus par Louis Bertrand, puisqu'au point de vue du nombre, les résultats demeuraient inchangés. De plus, il s'avère que toutes les reventes faites par Louis Bertrand concernent des fiefs dont l'acquisition n'apparaît pas puisqu'ils ont été acquis devant le notaire Félix Chamberland.

Tableau 1: Les fiefs de Louis Bertrand en 1830⁵

Description partielle du fief ⁶	Localisation partielle	Superficie	Date d'acquisition
Deux arpents trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur	2 ^e -3 ^e rangs (L'Isle-Verte)	289,8 arpents ²	1828 ou avant
Trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur	2 ^e -3 ^e rang (L'Isle-Verte)	378 arpents ²	1828 ou avant
Deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur	2 ^e - 3 ^e rang (L'Isle-Verte)	252 arpents ²	1828 ou avant
Six arpents de front sur deux lieues de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	1008 arpents ²	1828 ou avant
Trois arpents et une perche de front sur deux lieues de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	520,8 arpents ²	1828 ou avant
Un arpent de front sur deux lieues de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	168 arpents ²	1828 ou avant
Sept arpents neuf perches seize pieds neuf pouces de front sur deux lieues de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	1342,1 arpents ²	1828 ou avant
Un arpent trois perches de front sur une lieue de profondeur	3 ^e rang (L'Isle-Verte)	109,2 arpents ²	1828 ou avant
Un arpent de front sur deux lieues de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	168 arpents ²	1828 ou avant
Deux arpents de front sur une lieue de profondeur	3 ^e rang (L'Isle-Verte)	168 arpents ²	1828 ou avant
Total en 1828		4 403,9 arpents²	
Un arpent de terre et demie de front sur une lieue et demie de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	189 arpents ²	1829
Trois arpents quatre perches plus ou moins de front sur quarante-deux arpents de profondeur	4 ^e rang (L'Isle-Verte)	142,8 arpents ²	1829
Trois arpents et demi de front sur quarante-deux arpents de profondeur	4 ^e rang (L'Isle-Verte)	147 arpents ²	1829
Quatre arpents de front sur quatre-vingt-quatre arpents de profondeur	3 ^e rang (L'Isle-Verte)	336 arpents ²	1829

⁵ Afin de connaître les superficies détenues par Louis Bertrand, nous avons dû effectuer une conversion des unités de mesure linéaire utilisées dans les actes notariés. Nous avons utilisé les unités de mesure françaises telles que rencontrées dans les actes notariés, soit la lieue, l'arpent, la perche et le pied français. Plus précisément pour la lieue, dont la définition pose parfois problème, nous avons retenu comme référence la lieue de 84 arpents (Paul Darisse, 2002 (1975), *Mesure de la longueur et de la superficie au Québec du Régime français à aujourd'hui*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, <http://foncier.mrnf.gouv.qc.ca/conversion/historique.asp> [7 juillet 2010]). Cette définition de la lieue semblait la plus logique, puisque la majorité des terres sont d'une profondeur de 42 arpents, et que la seigneurie de L'Isle-Verte comptait quatre rangs.

⁶ Nous avons arrondi les résultats au pied carré lors des calculs pour déterminer la superficie.

Deux arpents onze pieds trois pouces de front sur environ cent douze arpents de profondeur ⁷	1 ^{er} -2 ^e rangs (Trois-Pistoles)	230,8 arpents ²	1832
Trois arpents de front sur quatre-vingt-quatre arpents de profondeur	3 ^e - 4 ^e rangs (L'Isle-Verte)	252 arpents ²	1833
1. Deux perches deux pieds plus ou moins de front sur quarante arpents ou environ de profondeur 2. Deux perches deux pieds plus ou moins de front sur quatre-vingt-quatre arpents de profondeur	1. 1 ^{er} rang (Trois-Pistoles) 2. 3 ^e -4 ^e rangs (Trois-Pistoles)	8, 5 arpents ² 17,7 arpents ²	1835
Trois perches quinze pieds trois pouces de front sur soixante-deux arpents ou environ de profondeur	Indéterminée (Trois-Pistoles)	62,1 arpents ²	1836
Deux perches et douze pieds de front sur quarante-deux arpents plus ou moins de profondeur	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	11,2 arpents ²	1836
Un arpent et demi moins treize pieds de terre en front sur quarante-deux arpents de profondeur	4 ^e rang (L'Isle-Verte)	60 arpents ²	1838
Indéterminé (Terrain)	1 ^{er} rang (L'Isle-Verte)	Indéterminé	1840
Deux arpents et demi de front, sur quarante-deux arpents de profondeur	3 ^e rang (Trois-Pistoles)	105 arpents ²	1840
Total en 1840		5 966 arpents²	
Deux arpents de front sur quarante arpents plus ou moins de profondeur	4 ^e rang (L'Isle-Verte)	80 arpents ²	1841
Deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur	3 ^e rang (L'Isle-Verte)	80 arpents ²	1847
Un arpent quatre perches et douze pieds de front sur vingt et un arpents de profondeur	3 ^e rang (L'Isle-Verte)	30,8 arpents ²	1849
Total en 1849 (final)		6156,8 arpents²	

Maude Flamand-Hubert, 2010.

Cette synthèse, qui demeure approximative en raison des données manquantes, nous apprend que dès 1828, Louis Bertrand a acquis plus de 4 403 arpents, soit plus de 70 % du total des superficies qu'il détient en fief en 1849. Nous constatons finalement qu'en 1840, l'acquisition des fiefs est pratiquement terminée. Bertrand possède alors 5 966 arpents de

⁷ Cet acte notarié compte deux transactions. La superficie de l'une des deux terres est indéterminée puisque la description est libellée en ces termes : « contenant trois arpents de front sur la profondeur qu'il pourra se trouver à prendre par devant le chemin du Roi et à aller aboutir sur le bord de la côte à une talle de Bois Rouge » (BANQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Jean-Baptiste Larivé à Louis Bertrand, 16 février 1832). Nous savons cependant qu'il s'agit d'un terrain et non d'une terre, ce qui laisse entendre que la profondeur est de moins de 42 arpents.

terre à L'Isle-Verte, soit 21 % de la seigneurie⁸. Comme à ses débuts, il continue d'acquitter la somme totale due au vendeur lors de chaque achat⁹.

Étonnamment, au recensement de 1831, Louis Bertrand déclare ne posséder que 1 932 arpents de terre en censives¹⁰. Au recensement suivant, en 1842, il déclare cette fois 1 340 arpents de terre occupés en fief¹¹. La discordance des informations relevées dans les recensements avec les résultats de nos recherches dans les actes notariés soulève plusieurs questions. Il y a lieu de relever, dans un premier temps, l'écart important entre les données issues des deux types de sources. Les commentaires critiques et méthodologiques sur la production des recensements au 19^e siècle et sur leur utilisation abondent dans la littérature¹². Cependant, la majorité des auteurs qui ont utilisé des données de recensement pour de vastes études, et qui ont par conséquent travaillé à pallier les difficultés que représentent ces sources, n'ont pas utilisé les indicateurs de la superficie foncière. Les données qui ont trait à la démographie, à la production agricole, à la production

⁸ La seigneurie de L'Isle-Verte est d'une superficie de deux lieues de front par deux lieues de profondeur, soit 28 224 arpents carrés.

⁹ Une vente fait exception. Cependant, il s'agit d'un cas négligeable, puisque Louis Bertrand s'acquitte de plus du deux tiers du prix de vente (BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Alexis Lepage à Louis Bertrand, 31 juillet 1835).

¹⁰ Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1831, Île-Verte (Rimouski), C-721.

¹¹ Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1842, Île-Verte (Rimouski), C-733.

¹² Pour n'en nommer que quelques-uns, qui eux-mêmes dressent bien souvent un bilan de la question : Bruce Curtis, 2001, *The Politics of Population : State Formation, Statistics and the Census of Canada, 1840-1875*, University Toronto Press, 385 p.; Morneau, 1999, p. 33; Courville, 1990, p. 259-262; Kesteman, 1985, p. 146.

manufacturière ou industrielle ont surtout retenu l'attention jusqu'à ce jour. Quant à la connaissance des superficies foncières, celle-ci demeure encore bien fragmentaire¹³. Outre la confusion qui peut exister entre les superficies déclarées soit en acres ou en arpents¹⁴, la localisation des terres n'est pas précisée. Courville a relevé ainsi plusieurs erreurs en comparant les recensements avec des actes notariés. Les terres recensées étant associées au lieu de résidence du propriétaire, rien n'empêche qu'elles aient été situées dans une autre unité administrative. La définition des unités administratives elle-même pose certains problèmes, surtout avec l'apparition de nouvelles paroisses au 19^e siècle¹⁵. Nous ne sommes pas en mesure ici d'expliquer du point de vue méthodologique l'incohérence de nos chiffres. Il faudrait pour cela mener une enquête systématique dans les recensements et les actes notariés.

Cela dit, l'écart est tel dans le cas de Louis Bertrand, soit de plusieurs milliers d'arpents, qu'il y a lieu de se questionner s'il n'y avait pas d'autres explications à cette

¹³ Nous soulignons cependant les contributions suivantes, qui ont en commun de préciser que la répartition du sol au Québec demeure un aspect méconnu de l'histoire. Elles sont aussi des études de cas qui ont permis de mettre en relation les sources et de démontrer les limites de l'utilisation du recensement. Christian Dessureault a traité de la répartition du sol dans la plaine maskoutaine à l'aide du recensement de 1831 et des inventaires après décès (Dessureault, 1987). Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot ont aussi exploité des inventaires après décès pour pallier cette fois l'absence de recensement facilitant l'étude du domaine foncier avant 1831 (Paquet et Wallot, 1987). Mario Lalancette a, pour sa part, établi la propriété foncière à partir des déclarations et des *titres nouveaux* passés devant le notaire, ainsi que des procès verbaux d'arpentage (Lalancette, 1987).

¹⁴ Dans notre cas, il semble que l'unité de mesure était l'arpent. En effet, tous les actes notariés utilisent l'arpent. Nous présumons donc que les superficies étaient déclarées par leur propriétaire en arpents lors du recensement.

¹⁵ Serge Courville, 1983, « Rente déclarée payée sur la censive de 90 arpents au recensement nominatif de 1831 : méthodologie d'une recherche », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 27, n°70, p. 52; 60.

différence. Est-ce que la question des droits seigneuriaux et de leur validité serait à prendre en considération?

3.2.2 Les fiefs à Trois-Pistoles

Jusqu'en 1830, année de l'aveu et dénombrement, Louis Bertrand n'acquiert que des fiefs situés à L'Isle-Verte. Par la suite, entre 1832 et 1836, soit en plein cœur de sa période d'activités, il prend possession de quelques fiefs localisés à Trois-Pistoles. Cependant, avec seulement quatre achats dans ce secteur, les superficies n'égaleront jamais celles détenues à L'Isle-Verte. Sur les 5 296 arpents carrés de terres en fief dont Louis Bertrand est propriétaire en 1849, seulement 392 arpents se trouvent dans la seigneurie des Trois-Pistoles. Ces acquisitions apparaissent comme une extension de ses affaires, déjà bien portantes, à L'Isle-Verte. Il est impossible de déterminer si cette situation est le fait d'un choix, d'une absence d'intérêt à étendre ses possessions dans ce secteur, ou si elle relève d'une impossibilité d'acquérir des fiefs convoités. Par contre, les achats réalisés à Trois-Pistoles ont certainement été minutieusement préparés. Il s'agit, dans la majorité des cas, de terrains ou de circuits de terre qui sont enclavés à l'intérieur d'une plus grande superficie. Ceux-ci sont, dans certains cas, contiguës et à proximité des terres de la Couronne. Plusieurs sont aussi situés près de la rivière, et par conséquent du pouvoir d'eau. À deux occasions, Louis Bertrand se départit de fiefs à Trois-Pistoles. Il se réserve cependant le droit de reprendre possession d'une parcelle, moyennant un dédommagement au nouveau propriétaire, si l'occasion se présente d'exploiter la ressource hydraulique.

3.2.3 Les droits

Nous avons déjà vu au chapitre deux que Louis Bertrand avait acquis des droits seigneuriaux. Il fait par la suite onze autres acquisitions de ce type. Par ces transactions, il souhaite visiblement s'assurer que des détenteurs de droits seigneuriaux ne puissent intervenir de quelque façon qui pourrait nuire à ses affaires. Dans plusieurs cas, l'étendue des droits n'est pas spécifiée et il est même parfois clairement inscrit qu'ils sont méconnus. Louis Bertrand semble donc utiliser tous les moyens qui sont à sa disposition pour s'assurer qu'il possède l'exclusivité des privilèges visant l'exploitation des ressources sur les terres qu'il acquiert.

Selon les observations de Claude Pronovost, le monopole seigneurial sur le pouvoir d'eau était le principal empêchement pour les marchands ruraux au nord de Montréal à se lancer dans l'exploitation des ressources¹⁶. La légalité des réserves sur la force hydraulique, incluses aux actes de concession par les seigneurs, était d'ailleurs au cœur du débat sur l'abolition du régime seigneurial¹⁷.

¹⁶ Pronovost, 1998, p. 155-156.

¹⁷ En 1855, à la suite de l'Acte Seigneurial de 1854 qui officialise l'abolition du régime seigneurial, il restait à déterminer dans quelle mesure les seigneurs devaient être indemnisés pour les pertes financières encourues par le changement de régime foncier. De tous les revenus qu'ils tiraient de leurs droits seigneuriaux, il s'agissait donc de départir lesquels étaient perçus légalement, et lesquels relevaient d'un abus de pouvoir. Un document a été produit pour dresser le constat de la situation, intitulé *De l'abolition du régime féodal en Canada, et de l'indemnité due aux seigneurs pour la suppression des droits et devoirs féodaux, étant une compilation des procédés et plaidoiries qui ont eu lieu devant la cour spéciale, constituée en vertu des dispositions de l'acte seigneurial de 1854, et ouverte à Québec, le quatre septembre 1855*. Quarante-six questions sont posées sur la légalité des différentes situations rencontrées et pour lesquelles les seigneurs pouvaient recevoir des indemnités. La quatrième question est énoncée en ces termes : « En quoi consistait le domaine utile? Consistait-il dans le droit d'occuper le sol et de jouir de ses produits? Et ce droit d'occupation et de jouissance s'étendait-il aux eaux et forêts, aussi qu'à la terre? » (*De l'abolition...*, 1855, p. 2). Les questions 28

À titre d'exemple, Louis Bertrand achète de Magloire Dubé l'île aux Pommes et les îlets « situés au-devant de l'anse verte tenant de tous les côtés au fleuve St Laurent avec ensemble les rochers, roches et battures qui les environnent compris leurs devantures, droits de chasse et de pêche leurs appartenances et dépendances aussi sans réserve »¹⁸. S'ajoute à cela une place de moulin à scie située au premier rang de L'Isle-Verte. Mais surtout, Bertrand obtient par cette transaction

[t]ous les droits de fiefs et droits féodaux, droits de censives et seigneuriaux [...] qui peuvent appartenir au vendeur dans l'étendue de ladite seigneurie de l'Isle Verte sans du tout en rien réserver [...] tout ce qui est vendu par ces présentes est vendu en fief sans néanmoins garantie à ce sujet¹⁹.

Advenant que certaines personnes manifestent des droits de propriété sur les terres vendues, c'est le vendeur qui devait en assumer la responsabilité. Dans la mesure où, comme on l'a vu, les droits seigneuriaux à L'Isle-Verte semblent avoir été peu appliqués. Aux yeux de plusieurs des personnes qui céderont leurs droits à Louis Bertrand, il pouvait sembler plus intéressant d'obtenir une somme d'argent, qui plus est payée comptant, que de détenir des droits dont elles ne voyaient pas l'utilité.

à 41 interrogent ensuite différentes pratiques seigneuriales, comme la réserve de l'exclusivité des moulins et du pouvoir d'eau sur les censives concédées en leur seigneurie.

¹⁸ BAnQ, greffe d'Alexandre Fraser, CN104, S32, vente par Magloire Dubé à Louis Bertrand, 22 février 1839.

¹⁹ *Ibid.*

3.2.4 Les concessions

Au chapitre précédent, nous avons pu constater qu'en une décennie, Louis Bertrand est parvenu à s'établir à L'Isle-Verte. En 1821, on assiste à une accélération du rythme de ses activités perceptibles à travers ses acquisitions de fiefs et de terres. Une nouvelle catégorie de transactions apparaît : les concessions. En 1819, Bertrand avait déjà concédé une terre, dans le cadre d'un échange. Le 27 août 1821, il concède officiellement une première censive. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'apparaît le titre d'« écuyer » dans les actes notariés. Jusqu'à ce jour, nommé simplement marchand par les notaires, Bertrand devient dès lors « écuyer marchand ». Cette désignation lui revient du fait de son intégration au corps des officiers de milice, qu'il intègre la même année²⁰. Il s'empresse d'affirmer cette nouvelle position, symbole de la reconnaissance sociale acquise, dans le cadre de ses transactions. Cette dénomination deviendra la forme courante par laquelle Bertrand sera identifié par les notaires dans tous les actes notariés.

Lorsqu'il effectue des concessions uniquement, la désignation d'écuyer marchand est généralement bonifié ou remplacé par celui de « seigneur de la seigneurie de l'Isle Verte »²¹. À quelques occasions, il agit comme « Écuyer seigneur emphytéote de la seigneurie de L'Isle-Verte », au nom de Barthélemy et Jean-Baptiste Côté. Sur les 36

²⁰ BAnQ (collection numérique), Almanach de Québec, 1821, Milice du Bas-Canada, section Rimouski <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/almanachQuebec/> [26 août 2010].

²¹ Plusieurs dénominations apparaissent dans les actes notariés pour préciser que Louis Bertrand agit comme propriétaire possédant les droits de concession, telles qu'« Écuyer marchand co-seigneur de la seigneurie de l'Isle Verte », « Écuyer co-seigneur de la seigneurie de l'Isle-Verte », « Écuyer seigneur et propriétaire d'une partie de fief en la seigneurie de L'île Verte », « Écuyer marchand en sa qualité de propriétaire d'une partie de fief de la seigneurie de L'île Verte ».

concessions qu'il effectue entre 1821 et 1850, douze apparaissent être faites pour les seigneurs Côté²². Parmi celles-ci, une se distingue parce qu'elle se situe partiellement sur les terres de Louis Bertrand et celles de la famille Côté²³.

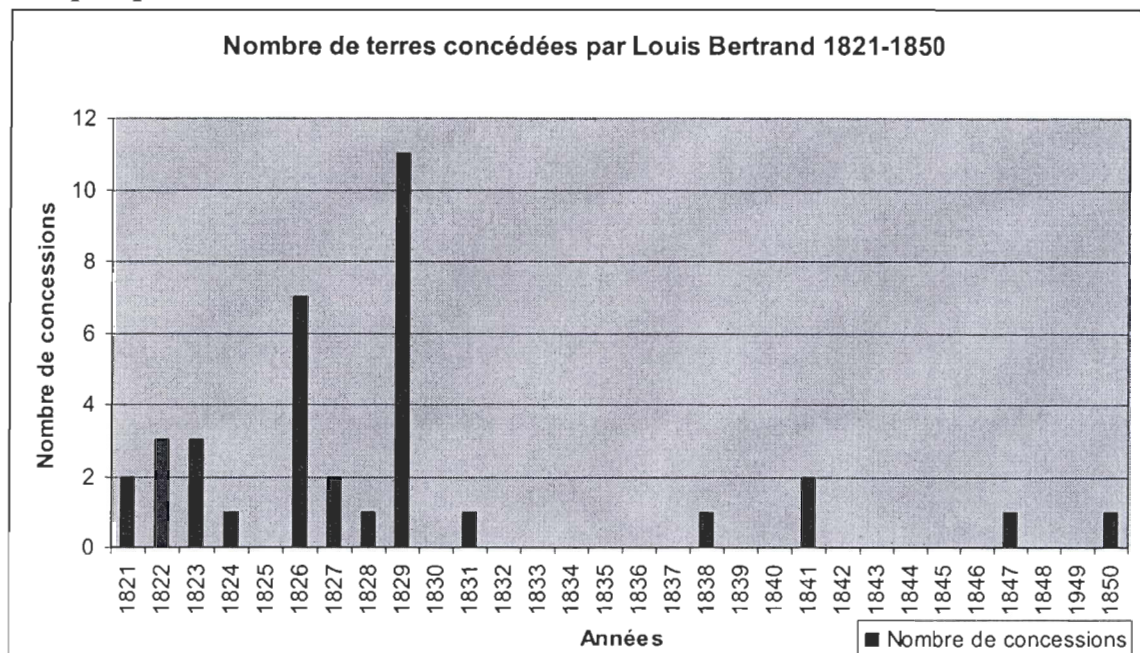
Dans la trajectoire de Louis Bertrand, les concessions semblent accessoires en regard de l'ensemble de ses activités. La majorité de celles-ci sont réalisées entre 1821 et 1829. (Graphique 3) L'année 1829 est la plus occupée, avec onze terres concédées. Cette même année, Louis Bertrand s'est rendu à Québec prêter serment de foi et hommage en son nom ainsi qu'en celui du seigneur Barthélemy Côté²⁴. L'intensification des concessions à la fin des années 1820 survient aussi tout juste à la veille de l'acte d'aveu et dénombrement réalisé au début de l'année 1830. On assiste à une véritable consolidation du pouvoir seigneurial de Louis Bertrand, tant dans ses représentations légales que symboliques.

²² Les concessions réalisées par Louis Bertrand sont passées devant quatre notaires différents. Plus précisément, les concessions faites au nom de la famille Côté ont été retrouvées dans les greffes de Joseph Ouellet et de Pascal Dumais. Pascal Dumais spécifie que Louis Bertrand est « Écuyer marchand, en sa qualité de preneur emphytéote des Sr Jean Bte et Barthélémy Côté, seigneurs primitifs de la seigneurie de l'Isle Verte ». Joseph Ouellet se contente d'inscrire « Écuyer seigneur emphytéote de la seigneurie de L'Isle-Verte et propriétaire d'une partie d'icelle ». Cependant, comme il ne mentionne pas toujours la qualité d'emphytéote de Louis Bertrand, nous croyons que les actes où son lien avec les seigneurs primitifs est précisé signifient qu'il agissait en leur nom. Aucune autre information dans le corps du texte de la concession ne permet de déterminer si Bertrand agit en son propre nom ou en celui des seigneurs Côté.

²³ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, concession par Louis Bertrand à Joseph Nadeau, 27 juin 1829.

²⁴ Michaud et Filion, 1978, p. 205-206.

Graphique 3



Maude Flamand-Hubert, 2010.

De 1831 à 1850, Louis Bertrand ne concède que six terres sur une base tout à fait ponctuelle. Toutes ces concessions sont faites dans la seigneurie de L'Isle-Verte, à l'exception d'une qui concerne une censive située à Trois-Pistoles²⁵.

La quantité totale d'arpents concédés par Louis Bertrand d'après nos sources s'élèverait à 3 985. De ce nombre, 1 015 arpents carrés auraient été concédés pour le compte des seigneurs Côté. Louis Bertrand aurait ainsi concédé 2 970 arpents en son nom, ce qui représente 48 % du total de ses terres détenues en fief selon nos calculs²⁶.

²⁵ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, concession par Louis Bertrand à Gabriel Rioux, 20 janvier 1841.

²⁶ Les superficies concédées fournissent peut-être une explication partielle de la différence entre notre calcul des terres détenues en fiefs et les chiffres du recensement de 1842. Selon nos calculs, Louis

De façon générale, les concessions sont standardisées et comportent les clauses usuelles, exigeant du preneur de tenir feu et lieu, de défricher la terre et de payer la rente. Les réserves courantes sont aussi présentes, comme celles sur le prélèvement des bois de chêne et autres pour les vaisseaux de Sa Majesté ainsi que pour les ressources nécessaires à la construction du manoir ou du moulin banal. Si l'on se fie aux auteurs qui ont travaillé sur les dernières années du régime seigneurial et sur son abolition, Louis Bertrand ne semble pas avoir imposé de lourdes charges à ses censitaires. Les corvées sont absentes de l'entente, et le taux du cens semble être acceptable. Aucune pétition menée par les censitaires de L'Isle-Verte n'a été relevée, comme ce fut le cas dans d'autres seigneuries²⁷.

Cette analyse sommaire des concessions faites par Louis Bertrand nous permet d'affirmer que celui-ci ne semblait pas chercher à faire de grandes affaires avec les concessions, ni à s'accaparer le sol pour y faire de la spéculation. Les concessions n'étaient

Bertrand possédait 5 622 arpents de fief à L'Isle-Verte en 1842. La soustraction des terres concédées ne nous permet pas d'atteindre le chiffre du recensement, soit 1340, mais il s'en rapproche. Nous ne savons pas selon quels critères les fiefs et les censives étaient déclarés au recensement.

²⁷ Courville et Séguin, 1996, p. 3-95. Aucune mention n'est faite de L'Isle-Verte dans les différents appendices annexés aux Journaux de l'Assemblée législative que nous avons consultés. Ni Louis Bertrand ni les seigneurs Côté n'ont répondu à l'enquête menée par le gouvernement de l'époque. On ne retrouve pas non plus de requête en leur nom ou provenant de la part des censitaires. Ce fut cependant le cas dans d'autres seigneuries de la région, comme Rimouski, Bic, Trois-Pistoles ou Rivière-du-Loup. (Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, 1843, vol. 3, Appendice F, *Tenure seigneuriale dans le Bas-Canada – Rapport des commissaires*; Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, 1851, vol. 10, Appendice NNN, *Tenure seigneuriale – Troisième rapport du comité spécial auquel a été renvoyé les résolutions adoptées par la Chambre du 26 juin 1850, au sujet de la Tenure seigneuriale du Bas-Canada*; Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, 1853, vol. 11, Appendice RRRR, *Droits seigneuriaux. Pétition présentée par des propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le Bill pour définir les droits seigneuriaux dans le Bas-Canada et pour en faciliter le rachat, ne devienne pas loi*.) Georges Baillargeon, dans ses travaux sur l'abolition du régime seigneurial, ne soulève pas non plus de situation particulière à L'Isle-Verte. (Baillargeon, Georges-Étienne, 1963, *L'abolition du régime seigneurial, 1820-1854*, Thèse en histoire, 2 vol., Faculté de Lettres de l'Université Montréal, 723 p.)

pas pour autant totalement désintéressées. Dans un territoire peu habité, la réserve des terres aurait en effet pu être mal vue, surtout au moment d'aller porter foi et hommage. On peut penser que Louis Bertrand n'était pas insensible à cela. Par ailleurs, il n'avait probablement pas avantage à freiner le peuplement. La hausse de la population était même un avantage pour la bonne santé de ses affaires.

Mais les concessions n'étaient peut-être pas seulement un geste seigneurial entendu dans son sens habituel. Quelques concessions attirent notre attention et nous laissent penser que sous les actes officiels, des ententes plus complexes avaient lieu. L'une d'elles est réalisée en date du 10 août 1829, avec Antoine Ouellet et nous ramène à la vente de fief faite par Louis Bertrand en 1816. Le 24 juin 1816, Louis Bertrand avait effectivement vendu un fief à un certain Antoine Ouellet²⁸. Il reprend donc ce fief au moyen d'un acte de rétrocession en 1829²⁹. Nous avons exclu l'analyse systématique des prix pour des raisons méthodologiques. Il est tout de même étonnant de constater qu'en 1816, Bertrand avait vendu ce fief 75 livres courant, et le reprend pour la somme de 12 livres et 10 schellings treize ans plus tard. La rétrocession ne comporte aucun détail qui nous permette de comprendre les motivations de la transaction, sinon que le fief rétrocédé a été amputé d'une

²⁸ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Louis Bertrand à Antoine Ouellet, 24 juin 1816.

²⁹ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, rétrocession et vente par Noël Antoine Ouellet à Louis Bertrand, 10 août 1829.

demie lieue dans sa profondeur. Le même jour, Louis Bertrand concède la totalité de cette terre au même Noël Antoine Ouellet³⁰.

Un autre cas s'apparente à celui-ci. Le 25 mars 1822, Louis Bertrand concède une terre à Ignace Vaillancourt³¹. Ce dernier vend aussi immédiatement un fief à Louis Bertrand³². Finalement, le 26 octobre 1829, Louis Bertrand achète de Cyrille Levêque un fief, qu'il concède ensuite à son vendeur le jour même, avec en plus une autre partie de terre³³.

Encore une fois, le caractère juridique des actes notariés ne nous permet pas de connaître les motifs qui entouraient ces séries de transactions. Cependant, elles démontrent qu'autour du domaine foncier se construisaient des réseaux de relations dont la nature et l'influence nous échappent encore.

Par ailleurs, nous retrouvons aussi des ventes qui s'apparentent à des concessions par les clauses qu'elles contiennent. C'est le cas de la vente faite par Louis Bertrand à Fabien

³⁰ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, concession par Louis Bertrand à Noël Antoine Ouellet, 10 août 1829.

³¹ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, concession par Louis Bertrand à Ignace Vaillancourt, 25 mars 1822.

³² BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Ignace Vaillancourt à Louis Bertrand, 25 mars 1822.

³³ BAnQ, greffe de Joseph Ouellet, CN104, S36, vente par Cyrille Levêque à Louis Bertrand, 26 octobre 1829; concession par Louis Bertrand à Cyrille Levêque, 26 octobre 1829; concession par Louis Bertrand à Cyrille Levêque, 26 octobre 1829.

Côté, d'une terre de sept perches de front par deux lieues de profondeur acquise par vente du shérif à peine trois mois plus tôt. En plus de comporter un prix de vente, la terre est chargée d'un sol de cens par année, « et en outre à charge de satisfaire à tous les autres droits seigneuriaux auxquels sont tenues les terres tenues en roture dans ladite seigneurie et sujet aux mêmes réserves et restrictions »³⁴. Mais l'intérêt de Bertrand ne s'arrête par là.

Cette terre et les arrangements qui l'accompagnent sont significatifs :

En outre à charge par l'acquéreur de fournir audit Louis Bertrand ses hoirs et ayans causes un chemin de commodité de quinze pieds de large, sur la terre joignant Ange Dion et ce depuis le chemin de front en courant Nord Ouest jusqu'au nord du recoude du [fosse] de ligne d'entre l'acquéreur et ledit Ange Dion, qui se trouve au nord de la clôture de grève. Lequel chemin sera fait et entretenu convenablement bien roulant, dans toute sa longueur et largeur par l'acquéreur ses hoirs et ayans cause à perpétuité qui pourront le clore et y mettre des barrières solides et commodes partout où besoin sera et ce quand ils en auront besoin lesquelles clôtures et barrières seront pareillement réparées, entretenues par l'acquéreur ses dits hoirs et ayans cause avec le droit au vendeur de continuer et prolonger ledit chemin comme bon lui semblera sur la grève ou devanture de la terre de l'acquéreur et même le droit d'y construire et édifier tous et tels quais ou autres bâtisses qui lui seront nécessaires pour son propre avantage et utilité. L'acquéreur ses successeurs ou ayans cause auront droit de passer par ledit chemin et non d'autres à moins que ce ne soit au consentement exprès dudit Louis Bertrand.

Le vendeur ses hoirs et ayans cause auront droit en outre de couper et enlever de dessus la terre de l'acquéreur toute espèce de bois tant qu'il y en aura pour son utilité seulement et non pour en faire commerce³⁵.

On ne peut s'empêcher ici de se questionner sur la légitimité de vendre et de concéder une terre par la même occasion. On sait déjà qu'une certaine confusion entourait les concessions et les ventes au 19^e siècle. Serge Courville a relevé que les ventes remplacent

³⁴ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, vente par Louis Bertrand à Fabien Côté, 9 septembre 1831.

³⁵ *Ibid.*

souvent les concessions comme mode de transaction foncière par les seigneurs durant cette période dans le but de compenser les pertes de revenus reliés aux cens et rentes, qui sont fixés au moment de l'acte de concession et ne suivent pas le cours de l'inflation³⁶.

Nous avons par ailleurs déjà évoqué le fait qu'il semble y avoir eu peu de concessions réalisées par la famille Côté avant l'arrivée de Louis Bertrand. Il demeure étonnant de constater qu'à la fin des années 1850, le *Cadastre abrégé de la seigneurie de L'Isle-Verte, n°89 – 1^{re} partie*, mentionne la présence de 415 terres divisées en censives. La seigneurie aurait donc connu un développement foncier très rapide entre les années 1820 et 1855³⁷.

3.3 La seigneurie : un territoire à administrer

Au 19^e siècle, nous l'avons amplement souligné au premier chapitre, l'intérêt pour le domaine foncier est intimement lié à l'exploitation des ressources et à l'ouverture des marchés. Ce modèle d'exploitation exige une connaissance des ressources et une organisation minutieuse de leur exploitation. Comme de nombreux autres seigneurs-entrepreneurs, Louis Bertrand fera des efforts en ce sens. Bien souvent, les actions associées à cette organisation et à l'exploitation du territoire semblent être liées aux prétentions politiques ou sociales du propriétaire.

³⁶ Courville, 2000, p. 205; Courville et Séguin, 1996, p. 11.

³⁷ « Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n°89 – 1^{re} partie, appartenant à Charles Frédérick A. Bertrand, clos le 20 septembre 1858 par Siméon Lelièvre », dans 1863, *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec*, S. Derbshire et G. Desbarats.

Plusieurs seigneurs du 19^e siècle n'ont pas lésiné en matière de planification et d'organisation du territoire. Le cas de John Hale, qui prend possession de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1819, est un exemple intéressant. Colin McMillan Coates a mis en évidence ce qu'il appelle les « actes de possession ». Ceux-ci consistent, dans un premier temps, à dresser un inventaire le plus exhaustif possible de la propriété, « [a]fin que les nouveaux seigneurs puissent jouir pleinement des innombrables qualités de leur domaine »³⁸. Dans un deuxième temps, il fallait réaliser des plans de la propriété :

Ce procédé était essentiel pour fixer les limites exactes de la seigneurie, localiser les terres des censitaires et pour permettre de futures modifications dans la mouvance du fief. Davantage qu'à une représentation géographique objective, les plans servaient aussi à des fins politiques [...] [Ils] contiennent les implications idéologiques de ce qu'on se propose de réaliser : justifier et faire le point sur la distribution hiérarchique des terres. [...] ³⁹

Plus près de L'Isle-Verte, dans la seigneurie voisine de Rivière-du-Loup, Alexandre Fraser aurait aussi fait arpenter minutieusement ses terres⁴⁰. Régis Garon, le propriétaire de la partie ouest de la seigneurie de L'Isle-Verte (seigneurie Villaray) a fait de même⁴¹. La notice du cadastre réalisé par l'arpenteur François Fournier en fait foi :

³⁸ Coates, 2003, p. 181.

³⁹ *Ibid.*, p. 182.

⁴⁰ Julie Martin, 1994, *Rivière-du-Loup et son espace au 19^e siècle: du village linéaire à la ville industrielle*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, p. 39.

⁴¹ BAnQ, François Fournier, 1897 (1819), *Plan de la seigneurie de l'Isle-Verte*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21,S555,SS1,SSS20,PL.9. Une copie originale de ce cadastre est conservée à la maison Louis-Bertrand. On ne sait pour quelle raison ni de quelle façon un des membres de la famille Bertrand l'a acquise. Dans *L'Isle-Verte vue du large*, Robert Michaud raconte comment elle a été retrouvée, dans le grenier de la maison. Le plan est attaché à une toile de jute et aurait été utilisé, on ne sait quand, pour étancher une fuite d'eau dans le toit de la maison! (Michaud et Filion, 1978, p. 203)

[...] arpenté par moi soussigné à la réquisition de Régis Garon, Écuyer, propriétaire et seigneur d'icelle, conformément à ses titres et papiers, ainsi que d'après les titres, papiers et déclarations des censitaires de ladite partie de seigneurie⁴².

Serge Courville a constaté qu'il était courant au 19^e siècle de voir le seigneur faire arpenter son domaine. Cette période correspond effectivement à un tournant dans le secteur de l'arpentage. Les délimitations territoriales étaient souvent imprécises. Avec la valeur qu'acquiert la seigneurie au 19^e siècle, il était capital pour un seigneur qui souhaitait développer des affaires économiques de posséder une bonne connaissance de son territoire⁴³. Certains seigneurs ont poussé l'exercice jusqu'à faire réaliser des plans détaillés du village⁴⁴.

De plus, il y avait une pression généralisée émanant de l'État. L'extension de l'écoumène nécessitait de définir des limites administratives au-delà des seigneuries habitées. Il fallait de sorte établir la limite de ces seigneuries⁴⁵. Nous sommes à l'ère des grands travaux d'arpentage de Joseph Bouchette et d'une volonté de maîtriser le territoire et ses ressources.

⁴² François Fournier, 1897 (1819), *Plan de la seigneurie de l'Ile-Verte*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21,S555,SS1,SSS20,PL.9.

⁴³ Serge Courville et Serge Labrecque, 1988, *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*, Sainte-Foy, CÉLAT, Université Laval, Gouvernement du Québec, Outils de recherche du Célat, n°18, 202 p. 12.

⁴⁴ Courville, 1990, p. 46; 89-90.

⁴⁵ Courville et Labrecque, 1988, p. 12.

Louis Bertrand, dans toutes ses entreprises, n'a cependant jamais fait produire de tels documents. Les seuls qui se rattachent à la description du territoire sont le papier terrier réalisé en 1821, l'acte de Foi et hommage de 1829 et l'aveu et dénombrement de 1830. Par la suite, il faut attendre la réalisation du *Cadaastre abrégé* en 1855 pour bénéficier d'une description relativement précise de la seigneurie. Et encore, ce dernier a été confectionné par le gouvernement afin de connaître l'état de toutes les seigneuries en vue de l'abolition du régime seigneurial. À ce moment, Louis Bertrand avait déjà fait don de la seigneurie à son fils Charles.

Ces documents nous révèlent cependant que la seigneurie était un bien foncier dont l'administration pouvait s'avérer complexe, comme a dû certainement le réaliser à plusieurs reprises Louis Bertrand.

3.3.1 Le papier terrier

Sous le régime français, les papiers terriers seigneuriaux, et par la suite la déclaration des aveux et dénombrements, ont fait l'objet d'un encadrement et répondaient à des finalités administratives majeures. En 1722, la réalisation d'un papier terrier de la Nouvelle-France est entreprise. Les autorités coloniales, incapables de connaître avec exactitude le développement de la colonie et de percevoir les droits seigneuriaux dus à la Couronne, se voient dans l'obligation de procéder à un vaste inventaire⁴⁶. Dans ce contexte,

⁴⁶ Jacques Mathieu et Alain Laberge, dir., 1991, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745*, Sillery, Québec, Septentrion, p. VII-XVI.

les aveux et dénombrements, eux-mêmes conçus à partir du papier terrier seigneurial, sont produits par le seigneur et enregistrés auprès des autorités. Ces documents, qui ont une valeur légale, sont censés fournir une énumération et une description détaillée de la seigneurie et des censives, incluant des informations précises sur leur mise en valeur. Les cens, rentes et autres droits y sont aussi inscrits⁴⁷. Après cette vaste entreprise menée sous le Régime français, qui s'est étalée sur plusieurs années, la mise à jour des aveux et dénombrements, nécessaires à l'ajustement des droits à percevoir par la Couronne, s'est faite de façon inégale. Sous le Régime anglais, les autorités sont surtout préoccupées par l'arpentage du territoire seigneurial afin d'intégrer le modèle cantonal. Mais la perception de rentes à l'État, en vertu d'un système dont les Anglais ont permis la continuité, est aussi un attrait important. Le régime seigneurial, dans ses formes géographiques autant qu'économique, est voué à la disparition⁴⁸.

Au mois de mai 1821, Louis Bertrand entreprend la réalisation du papier terrier de la seigneurie. Malheureusement, ce dernier n'a pas été retrouvé⁴⁹. Il est par conséquent difficile de savoir exactement quelles étaient les intentions de Louis Bertrand lors de la réalisation de ce document. Cet exercice obligeait chaque censitaire à présenter ses titres au seigneur et à déclarer ses possessions. Cependant, nous ne croyons pas, à l'instar de R.P.

⁴⁷ *Ibid.*, p. VIII; X.

⁴⁸ Claude Boudreau, Serge Courville et Normand Séguin, 1997, *Le Territoire*, Sainte-Foy, Archives nationales du Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Atlas historique du Québec », p. 33-34.

⁴⁹ Voir *infra*, p. 78.

Dubé, que l'affirmation du pouvoir seigneurial au sein de la communauté était l'unique motif de Louis Bertrand⁵⁰.

Les seigneurs étaient alors dans l'obligation de produire ce document. Il était d'ailleurs convenu que Louis Bertrand devait procéder à la production du papier terrier de L'Isle-Verte dans le bail de la seigneurie en 1819. Le papier terrier permettait de définir quels étaient les droits et les devoirs du seigneur tout autant que ceux des censitaires. Il est tout à fait juste de prétendre que Louis Bertrand était préoccupé par cette question. Il s'agissait aussi d'un moment où les arrérages de cens, lots et ventes étaient mis à jour. Ce document donnait, au final, un pouvoir de perception au seigneur. En effet, Louis Bertrand semblait intéressé par les droits effectifs davantage que par les droits honorifiques. À titre d'exemple, au moment de la vente de la seigneurie, Barthélemy Côté se réserve, « pendant sa vie durant », « l'usage et la jouissance du Banc du seigneur dans l'église »⁵¹.

Le papier terrier de 1821 n'est qu'un épisode dans le parcours seigneurial de Louis Bertrand. Huit ans plus tard, il se rend au château Saint-Louis à Québec pour rendre *Foi et hommage* devant le gouverneur du Bas-Canada James Kempt.

⁵⁰ R.P. Dubé, 1920, « L'Histoire de L'Isle-Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril, p. 18. Voir infra, p. 78.

⁵¹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Berhélemy et Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand, 23 octobre 1849.

3.3.2 L'acte de Foi et hommage

Le 25 mai 1829, Louis Bertrand pose un geste dont la symbolique est forte : la production de l'acte de *Foi et hommage*. Il apparaît alors

tant en son propre nom comme seigneur et propriétaire de certaines parts et portions de la seigneurie de L'Isle-Verte [...] qu'au nom et comme procureur de Barthélemy Côté Écuyer [...] et en cette qualité seigneur et propriétaire d'une autre partie de ladite seigneurie [...]⁵²

Louis Bertrand expose alors, actes notariés à l'appui, toutes les propriétés qu'il détient en fief sur le territoire de la seigneurie de L'Isle-Verte, de même que celles appartenant à Barthélemy Côté. Il acquitte la somme de 156 livres de droits seigneuriaux⁵³. Il était effectivement convenu dans le bail passé avec Barthélemy Côté en 1819 que Louis Bertrand prenait la responsabilité de s'acquitter de tous les devoirs seigneuriaux. Cet événement nous ramène d'ailleurs à ce bail, et nous laisse croire que Barthélemy Côté, s'il était demeuré l'unique seigneur des lieux, n'aurait probablement pas pu assumer les coûts associés aux redevances.

Louis Bertrand n'est pas le seul seigneur à aller s'acquitter de ses devoirs pour la seigneurie de L'Isle-Verte. Marie-Anne Boulé fait le même exercice au mois d'août 1829 pour la partie ouest de la seigneurie, celle aussi appelée Villeray⁵⁴.

⁵² BAnQ, Fois et hommages – Domination anglaise, vol. III, 1^{er} mai 1810 au 27 mai 1835, Fonds ministère des Terres et Forêts, Québec, Côte ZA34, microfilm, M 33/1.

⁵³ La monnaie de référence n'est pas précisée.

⁵⁴ BAnQ, Fois et hommages – Domination anglaise, vol. III, 1^{er} mai 1810 au 27 mai 1835, Fonds ministère des Terres et Forêts, Québec, Côte ZA34, microfilm, M 33/1.

3.3.3 L'aveu et dénombrement de 1830

Quelques temps après, Louis Bertrand fait produire chez le notaire deux actes d'aveu et dénombrement⁵⁵. Le premier déclare les terres que Bertrand possède en fief. Nous avons présenté déjà le détail de son contenu⁵⁶. Le second document fait mention des censives qui relèvent de sa propriété et fait foi de son droit d'administration sur la seigneurie de L'Isle-Verte désignée comme suit :

Deux lieues de front sur deux lieues de profondeur bornée par le Nord Ouest au fleuve St Laurent, par le Sud Est aux terres de la Couronne, par le Nord Est à la ligne seigneuriale des Trois Pistoles et par le Nord Ouest à la Rivière dite Rivière verte, y compris une partie de l'Isle Verte, sauf à distraire

1. Tous les lots dudit fief et seigneurie appartenant en propriété au comparant tels qu'ils sont emplements désignés dans son aveu et dénombrement reçu devant les notaires soussignés en date de ce jour - en outre
 2. Trois arpens de front sur deux lieues de profondeur appartenant à Joseph et Charles Dumas
 3. Quatre arpens et deux tiers de front sur deux lieues de profondeur appartenant à Archibald Campbell écuyer
 4. Un arpent et deux perches de front sur deux lieues de profondeur appartenant aux mineurs Voisine
 5. neuf arpens cinq perches et douze pieds de front en plusieurs lots sur deux lieues de profondeur
 6. quatre arpents et demi de front aussi en plusieurs lots sur une lieue [et demi] de profondeur
 7. neuf arpens trois perches de front aussi en plusieurs lots sur une lieue de profondeur
 8. enfin huit arpens de front aussi en plusieurs lots sur quarante-deux arpents de profondeur
- lesquels derniers quatrième lots appartiennent à plusieurs propriétaires à divers titres.

Laquelle partie dudit fief et seigneurie ci dessus désignée le comparant est détenteur et preneur à emphytéote au moyen du bail emphytéotique à lui consenti par le Sr Barthélemy Côté Écuyer seigneur et propriétaire d'icelle [...] et de

⁵⁵ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, aveu et dénombrement par Louis Bertrand à sa Majesté Georges IV, 6 mars 1830.

⁵⁶ Voir infra, p. 100-101.

laquelle relèvent plusieurs sujets censiers qui doivent par chacun un cens et rente en denier montant à la somme de dix livres courant ou environ à cause et laquelle partie dudit fief et seigneurie et sur icelle est dû à Sa Majesté les foi et hommage, rachat et quint denier quand le cas y [échet] comme aussi appartient à Sa Majesté toute connaissance de justice haute, moyenne et basse, la reconnaissant pour son Roi et Supérieur et lui devoir obéissance tel qu'au seigneur [domaniaux] appartient⁵⁷.

Dans l'ordre des choses, Louis Bertrand fait réaliser, quelques mois après l'acte de foi et hommage, un aveu et dénombrement de ses possessions seigneuriales. Même si l'aveu et dénombrement était au nombre des obligations incombant au seigneur, ce document était une occasion pour Louis Bertrand de distinguer par un acte légal les possessions qu'il détenait en propre de celles dont il avait la responsabilité au nom de Barthélemy et Jean-Baptiste Côté. Localement, il pouvait s'agir d'un moyen d'affermir son pouvoir et faire valoir les droits acquis.

3.4 Les acquisitions et les ventes de terres

Un an après la confection des aveux et dénombrements par Louis Bertrand, le premier recensement du Canada agricole était mené. En 1831, malgré la confusion qui pèse sur les données issues du recensement, Louis Bertrand apparaît être le plus grand propriétaire foncier de L'Isle-Verte⁵⁸. Avec ses 1 932 arpents de terre, il dépasse de loin le second en titre, Ange Hion, qui possède 986 arpents. Il est aussi l'homme dont les activités

⁵⁷ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, aveu et dénombrement par Louis Bertrand à sa Majesté Georges IV, 6 mars 1830.

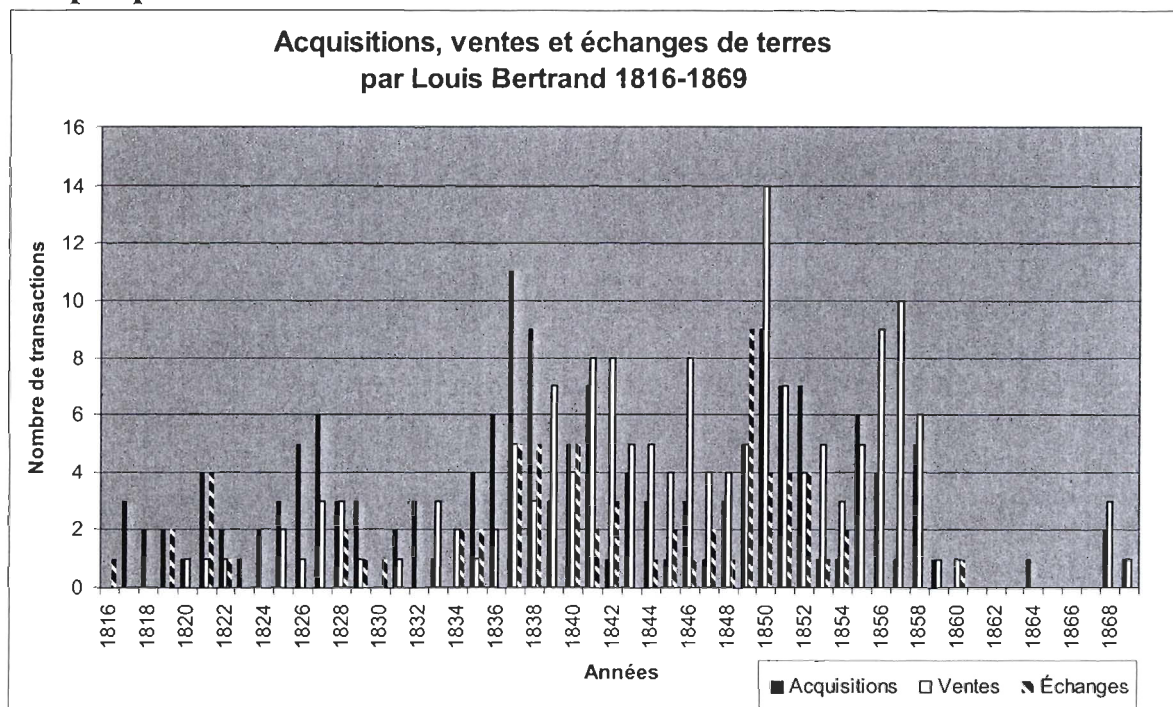
⁵⁸ Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1831, Île-Verte (Rimouski), C-721.

commerciales sont les plus diversifiées. En plus de son magasin et de ses 100 arpents en production agricole, il opère un moulin à farine, un moulin à scie et un moulin à carder. Seulement deux autres résidents de L'Isle-Verte déclarent aussi la profession de marchand, Joseph Hamel et Étienne Couture. Ce dernier, avec Louis Bertrand, est le seul à tenir « un magasin où il se débite des liqueurs fortes »⁵⁹.

3.4.1 Les actes de vente

La période qui s'étend de 1821 à 1845 est particulièrement fertile en achats et reventes de terres. On dénombre au total 155 acquisitions, 161 ventes et 68 échanges. (Graphique 4) Des explications ont déjà été avancées afin d'expliquer le dépassement du nombre de ventes eu égard au nombre d'acquisitions. Les actes manquants, le nombre d'unités foncières comprises dans chaque acte notarié ou le morcellement de grandes superficies revendues en plus petits lots sont les causes possibles de l'écart apparent entre les chiffres.

⁵⁹ *Ibid.*

Graphique 4

Maude Flamand-Hubert, 2010.

D'après les données que nous avons récoltées, Louis Bertrand commence à négocier des terres à partir de 1816. En 1821, le rythme s'accélère, et Bertrand réalise entre une et neuf transactions chaque année. Rien ne nous permet d'expliquer ces fluctuations. Par contre, comme nous avons déjà pu le constater, Bertrand est aussi particulièrement occupé à la concession de terres au cours de la décennie 1820. Pendant la même période, les achats dominant largement les reventes, et ce jusqu'en 1840.

Grâce à la banque de terres qu'il possède, Louis Bertrand se départit, bon an mal an, d'un volume presque aussi élevé de terres qu'il en acquiert. L'augmentation globale des

transactions est marquée à partir de 1841 par une hausse importante des ventes et des échanges. Ainsi, nous n'avons pas été en mesure d'identifier systématiquement l'utilisation que Louis Bertrand a faite des terres acquises, sauf pour quelques exceptions, dont il sera question au point suivant. Il a certainement mené des activités d'exploitation qui échappent à notre champ d'analyse, notamment dans le domaine agricole⁶⁰.

Cependant, nous avons constaté que dans la majorité des cas où il se départit d'une terre, soit par vente soit par échange, il ne possède celle-ci que depuis peu de temps. Nous avons donc analysé les données disponibles afin de déterminer combien de temps Louis Bertrand a conservé les terres dont il s'est départi. Parmi le total des 229 actes notariés par lesquels Louis Bertrand se départit d'une ou de plusieurs unités foncières, soit les ventes qu'il effectue et les échanges, nous avons pu identifier le nombre d'années pendant lesquelles il en est demeuré propriétaire dans 151 occurrences⁶¹. Ainsi, de ces 151 occasions où il se défait d'une propriété, dans la majorité des cas, il a gardé en sa possession l'unité foncière deux ans ou moins. (Tableau 3) On note même que dans 29 % des cas, il les conserve 6 mois ou moins (43 occurrences). Il y a fort à parier que dès leur acquisition, Louis Bertrand ne planifiait pas leur mise en valeur et qu'elles étaient destinées à être revendues.

⁶⁰ Quelques actes nous informent qu'il a loué des terres pour leur exploitation.

⁶¹ Pour tous les autres cas, la date d'acquisition de l'unité foncière n'était pas précisée. Quelques dates illisibles n'ont pu être identifiées.

Tableau 2

Ventes et échanges: durée de conservation des terres par Louis Bertrand		
Nombre d'années de possession	Quantité (sur 151 au total)	Pourcentage
moins de 6 mois à 2 ans	92	61%
3 ans à 9 ans	42	28%
10 ans et plus	17	11%

Maude Flamand-Hubert, 2010.

Un bon exemple est cet échange passé avec François Côté le 14 juillet 1828 :

[...] Louis Bertrand cède [...] un arpent huit perches et sept pieds de terre de front sur quarante arpens de profondeur, situés dans le second rang des concessions dudit lieu de l'Ile Verte bornés par le Nord Ouest aux terres du premier rang [...] tel que le terrain sus désigné est actuellement avec les bâtisses dessus construites et ses appartenances et dépendances, sans autre réserve que la jouissance dudit terrain pour François Boucher d'hui à la Toussaint prochain. Le terrain sus désigné appartient audit Louis Bertrand pour l'avoir eu en contr'échange dudit François Boucher et son épouse par contrat passé devant les notaires soussignés en date du dix sept de mars dernier.

En contr'échange, ledit François Côté cède [...] un arpent et six perches de terre de front sur quarante deux arpens de profondeur dans le premier rang des concessions dudit lieu de l'Ile Verte, bornés par le Nord Ouest au fleuve St Laurent [...] Tel que ce terrain est actuellement avec la maison et autres bâtisses dessus construites et ses appartenances et dépendances, sans autres réserves que le droit d'en jouir d'hui à l'automne de l'année prochaine, à moins que ledit Louis Bertrand ne vende ledit terrain avant les semences de l'année prochaine auquel cas ladite jouissance sera finie [...]⁶²

Louis Bertrand échange ici une terre qu'il a acquise, par échange, à peine quatre mois plus tôt de François Boucher. Lors de cet échange réalisé au mois de mars, Bertrand se

⁶² BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, échange entre Louis Bertrand et François Côté, 14 juillet 1828.

défaissait d'une terre acquise le jour même⁶³. On constate aussi que Louis Bertrand envisage déjà la revente de la terre qu'il vient d'acquérir dans les mois qui suivent, en insérant des réserves quant au droit que possède François Côté de rester dans la maison et d'utiliser les autres bâtisses.

Ce genre de transactions augmente à partir de 1827, lorsque Louis Bertrand commence à reprendre des terres dans le cadre de règlements de créances. Nous en avons identifié 125 au total, de 1827 à 1869, la majorité se situant entre 1830 et 1859. Les créances étaient d'origines diverses : ventes de terres impayées, articles achetés à crédit au magasin général ou obligations diverses. On constate aussi que Louis Bertrand va occasionnellement racheter certaines terres et, en échange, payer les dettes à un tiers créancier. Dans ce cas, le vendeur, se voyant probablement dans l'incapacité de rembourser une dette contractée, trouvait en Louis Bertrand un moyen d'honorer les sommes dues. Ces reprises se font dans le cadre de ventes ou d'échanges, mais nous avons aussi retracé quelques cas d'abandons, de rétrocessions ou de résiliations.

Cette pratique s'inscrit pleinement dans le contexte financier du 19^e siècle. En effet, l'état du crédit de source privée au Bas-Canada a été amplement documenté⁶⁴. Il est bien connu que les cultivateurs, face à la nouvelle économie de marché qui se mettait en place, et plus particulièrement durant les périodes de colonisation intense, se voyaient souvent

⁶³ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, échange entre Louis Bertrand et François Boucher, 17 mars 1828.

⁶⁴ Pronovost, 1998, p. 90-93; Paquet et Wallot, 2007, p. 473-484.

dans l'obligation de contracter des dettes. Cette situation était alimentée par la rareté du numéraire, et le crédit privé était alors la norme⁶⁵. Louis Bertrand, en raison de sa position sociale et économique, a évidemment joué un rôle important dans l'octroi de crédit sous différentes formes à L'Isle-Verte et dans sa région immédiate. La terre semble donc avoir joué un rôle de monnaie d'échange. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons exclu de notre analyse les obligations et les quittances. Ces transactions permettraient certainement de mieux comprendre le rôle économique de Louis Bertrand dans la localité de L'Isle-Verte.

Claude Pronovost, dans la région au nord de Montréal, a observé que cette pratique de la reprise des terres pour créances était très rare. Il évoque cette raison pour expliquer le faible taux de saisi :

pour l'ensemble de la clientèle d'un marchand, il ne serait guère rassurant de voir que son principal créancier a recours à la saisie, ou à toutes autres stratégies dès les premières difficultés financières afin de le priver de son principal moyen de subsistance. Le marchand doit donc utiliser ces modes de recouvrement avec discernement s'il veut éviter d'indisposer une clientèle qui peut fort bien s'approvisionner chez un commerçant réputé pour être davantage conciliant⁶⁶.

Ici, on peut évoquer la possibilité d'un monopole exercé par Louis Bertrand, lui permettant d'exiger de ses débiteurs le remboursement des dettes en terre. Cependant, pour reprendre les observations de Claude Pronovost, rien dans les actes notariés ne nous permet de conclure que les règlements de créances ont été faits sous la pression du marchand. Il

⁶⁵ Pronovost, 1998, p. 93; 99.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 186.

n'est pas dit que la terre reprise par le créancier était le seul et unique gagne-pain du débiteur. Les actes rencontrés dans le cas de Louis Bertrand présentent une variété de possibilités. À plusieurs occasions, les terres sont reprises au moment de la succession afin de régler les dettes du défunt. En effet, l'héritier pouvait trouver intérêt à régler ses dettes en se défaisant, par exemple, d'une terre récemment héritée et peu productive. Dans plusieurs cas, Louis Bertrand évite peut-être même à certains individus d'être saisis par des créanciers encore plus intransigeants en affaires, puisqu'il reprend les dettes contre une terre. On note aussi que dans 23 cas, les transactions comportant des règlements de créance sont réglées par des échanges, ce qui ne laisse pas le débiteur les mains totalement vides. À plusieurs reprises, des clauses particulières sont incluses, comme des réserves sur la levée des récoltes pour l'année en cours ou suivante et le droit de demeurer dans la maison et d'utiliser les bâtiments.

Nous ne voulons pas prêter à Louis Bertrand que des intentions bienfaitrices. Il a certainement su tirer profit des reprises de terres pour créances. Cependant, nous voulons surtout attirer l'attention sur la gamme de relations qui peuvent se traduire sous le couvert de la perception. Pour dégager une image claire de ces relations, il faudrait être à même d'approfondir plusieurs cas, afin de connaître la situation exacte des débiteurs, et si d'autres relations étaient entretenues entre ceux-ci et leur créancier.

3.4.2 La localisation des terres

Tout comme il l'a fait pour les fiefs, Louis Bertrand a concentré ses activités foncières à L'Isle-Verte. Trois-Pistoles demeure la principale extension territoriale de ses activités. Nous avons recensé 37 acquisitions dans ce secteur⁶⁷. Il se défait de terres situées à Trois-Pistoles à quatorze occasions. Les transactions que nous avons recensées s'étalent de façon continue de 1817 à 1868, suivant la courbe générale des acquisitions et des reventes. À partir de 1846 plus précisément, on perçoit un revirement significatif, et Louis Bertrand se départit massivement de ses terres à Trois-Pistoles, tout en continuant d'en acquérir quelques-unes. Louis Bertrand y pratique cependant des activités importantes concernant le commerce du bois.

Dès le milieu des années 1820, Louis Bertrand achète et revend aussi des terres dans les paroisses de Saint-Simon et de Saint-Fabien, situées dans la seigneurie de Nicolas-Rioux. Ses activités s'étendent aussi, dans une moindre mesure, jusqu'au Bic. Quelques rares acquisitions isolées ont été retrouvées concernant des terres à Rimouski, Sainte-Luce et Saint-Flavie. À la fin des années 1850, il a revendu la majorité de ses possessions à l'est de Trois-Pistoles.

Quant à l'ouest de L'Isle-Verte, la quantité de transactions retrouvée faisant mention de Cacouna, Rivière-du-Loup ou Kamouraska est négligeable. Nous avons déjà mentionné

⁶⁷ Le chiffre s'élève à 37 si l'on inclut les actes connus grâce aux reventes et aux échanges.

qu'à l'ouest de la rivière du Loup, l'espace était déjà occupé. L'emprise de la famille Fraser sur ce territoire peut aussi expliquer cet état de fait.

À la fin des années 1830, avec l'ouverture des cantons, Louis Bertrand étend plutôt ses activités aux terres nouvellement accessibles et qui représentent un intérêt certain pour l'exploitation forestière. Il en acquière une quinzaine, dont il ne se départira pas. Nous retrouvons Louis Bertrand dans les cantons Denonville, Viger et Withworth, situés au sud des seigneuries. Ces possessions bien ciblées sont plus importantes en raison des ressources qu'elles recèlent que par le volume des transactions qui les concerne.

3.5 L'exploitation des ressources

L'un des faits saillants de la transformation de la socio-économie bas-canadienne au 19^e siècle est l'expansion du commerce et l'essor de l'exploitation du bois comme « secteur moteur de l'économie »⁶⁸. Le bois permet la mise en place de différentes entreprises de transformation. Louis Bertrand s'installe à L'Isle-Verte tout juste à ce moment charnière et bâtit une partie importante de sa fortune et de sa notabilité sur cette nouvelle opportunité économique que représente le bois. Mais il aurait probablement été impossible de saisir ces opportunités manufacturières et commerciales sans un ancrage fort sur le territoire. L'exploitation du bois, et plus largement de la force hydraulique, est associée à une intense activité foncière.

⁶⁸ Paquet et Wallot, 1988, p. 3; 6.

Dans le chapitre portant sur la méthodologie, nous avons mentionné qu'à partir de notre corpus principal de sources, nous avons identifié un certain nombre d'actes qui comportaient des clauses particulières nous informant sur la nature des activités d'exploitation menées par Louis Bertrand. Nous livrons ici quelques pistes d'analyse.

3.5.1 Les moulins et les places à moulin

Lorsqu'il est question de moulins dans les actes notariés concernant Louis Bertrand, il s'agit généralement de moulins à farine ou de moulins à scie. Au 19^e siècle, les modèles de construction adaptés à la combinaison de plusieurs activités sont d'ailleurs de plus en plus courants. D'autres opérations de transformation nécessitant la force hydraulique sont parfois aussi annexées. Nous verrons que Louis Bertrand a notamment possédé un moulin à carder.

Nous avons retracé les événements qui entourent la location et l'acquisition du moulin banal de L'Isle-Verte avec la famille Côté. L'acquisition de ce moulin, symbole de la présence et de l'autorité seigneuriale, était une occasion incontournable pour Louis Bertrand. Selon Robert Michaud, Bertrand opérait aussi un moulin à scie sur la rivière Verte en 1819⁶⁹. Nous savons par ailleurs que depuis 1813, il possédait une chute et un emplacement à moulin, et qu'en 1816, lorsqu'il l'échange à Pierre André Robichaud contre

⁶⁹ Michaud et Filion, 1978, p. 204-205. Robert Michaud interprète un cadastre de la seigneurie de Villaray conservé dans la Maison Louis-Bertrand pour avancer cette hypothèse. Cependant, sans avoir tous les éléments pour l'infirmier, nous ne sommes pas absolument certains qu'il s'agisse bien, hors de tout doute, d'un moulin à scie appartenant à Louis Bertrand.

une terre, un moulin à scie y était érigé⁷⁰. Ce moulin était situé à L'Isle-Verte, le long d'un ruisseau dont le nom demeure inconnu. En septembre 1826, Louis Bertrand rachète le même moulin de Pierre Alexandre Robichaud⁷¹. La même année, Bertrand avait déjà pris possession d'un autre emplacement de moulin à scie

[...] situé dans le second rang des concessions dudit lieu de l'Isle Verte contenant environ un arpent en superficie plus ou moins, de forme irrégulière, mais borné comme suit par le nord ouest à une coulée par le sud est au chemin de front dudit second rang par le nord est à la petite rivière [...] avec ses appartenances et dépendances avec le droit de faire construire et édifier un moulin à scies et d'écluser ladite petite rivière à cet effet mais bien entendu que si ladite écluse occasionne quelque dommage par l'inondation de ladite Rivière les dommages seront aux [charges] de l'acquéreur⁷².

En février 1827, Louis Bertrand contractait finalement un marché de construction avec Pierre Alexandre Robichaud pour la réalisation de

[...] tous les ouvrages nécessaires pour la construction entière et parfaite d'un moulin à scies, de trente pieds de long sur dix huit de large, avec tous les mouvemens, tournans et travaillans, ainsi que l'écluse et les dales nécessaires à commencer à travailler audits ouvrages dès maintenant et jusqu'à rendre ledit moulin fait et parfait comme susdit et prêt à scier aussitôt que la fonte des neiges le permettra le printemps prochain⁷³.

⁷⁰ Nous en avons fait mention au chapitre deux, lorsqu'il était question du mariage de Louis Bertrand (BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Taché, CN104, S47, échange entre Pierre-Alexandre Robichaud et Louis Bertrand, 17 février 1816).

⁷¹ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, vente par Pierre Alexandre Robichaud à Louis Bertrand, 25 septembre 1826.

⁷² BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, vente par Paul et André Côté à Louis Bertrand, 23 janvier 1826.

⁷³ BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, marché entre Pierre Alexandre Robichaud et Louis Bertrand, 2 février 1827.

Au printemps 1827, Louis Bertrand possédait donc au moins deux autres moulins à scie à L'Isle-Verte, en plus du moulin à farine de la famille Côté. Il faut ensuite attendre 1837 avant qu'il ne fasse l'acquisition d'un autre moulin à scie. Il achète de Jean-Marie Ouellet

[...] un moulin à scie élevé et érigé sur un emplacement situé dans le second rang des concessions de ladite Paroisse de l'Isle Verte [...] avec en outre tous les droits qu'à le vendeur de passer et repasser dans le chemin pour communiquer audit moulin à la route [...] ⁷⁴

Cette vente est faite contre la quittance d'obligations et des frais faisant suite à un jugement dont l'objet n'est pas précisé.

Louis Bertrand se trouve aussi à être propriétaire d'un moulin à battre pendant quelques mois en 1849⁷⁵. En 1851, il possède un autre moulin à farine et à scie, cette fois dans le canton Withworth, en haut de la seigneurie de Rivière-du-Loup. Nous en connaissons l'existence grâce à un bail qu'il passe avec le meunier Félix Morin. Dans ce cas, le moulin est accompagné d'une terre d'environ 112 arpents de profondeur que le

⁷⁴ BAnQ, greffe d'Alexandre Fraser, CN104, S32, vente par Jean-Marie Ouellet à Louis Bertrand, 24 octobre 1837.

⁷⁵ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, échange entre Louis Bertrand et Magloire Dubé, 19 février 1850.

locataire est chargé de mettre en valeur⁷⁶. Il semble que Louis Bertrand ait aussi possédé un autre moulin dans le canton Viger, situé derrière la seigneurie de Villeray⁷⁷.

De plus, nous savons qu'en 1855, Louis Bertrand possède des moulins sur la rivière des Trois-Pistoles, comme nous l'apprend l'acte de vente concernant « [...] une petite Islette de terre qui se trouve dans la rivière des Trois Pistoles [...] et qui se trouve dans l'écluse des moulins de l'acquéreur dans ladite rivière et dans la dite paroisse des Trois Pistoles au pied du rapide [...] »⁷⁸

Tout compte fait, Louis Bertrand a été propriétaire d'au moins 4 moulins à scie durant la période qui s'étend de 1820 à 1850 environ. Au moins un de ces moulins abritait en plus un moulin à farine, bien que les sources laissent croire que ceux du canton Viger et de la rivière Trois-Pistoles avaient aussi les deux fonctions. Pendant ce temps, Louis Bertrand continue d'exploiter le moulin banal au nom de Jean-Baptiste et Barthélemy Côté, dans lequel il a aussi installé un moulin à carder.

⁷⁶ BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, bail par Louis Bertrand à Félix Morin, 18 octobre 1851. Ce bail, d'une durée de trois ans, a certainement été rompu en 1852. En effet, le 18 octobre 1852, Louis Bertrand passe un autre bail pour le même moulin et la même terre avec le meunier Pierre Gravel (BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, bail par Louis Bertrand à Pierre Gravel, 18 octobre 1852).

⁷⁷ BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, vente par Joseph Ouellet à Louis Bertrand, 20 février 1852.

⁷⁸ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Étienne Malenfant à Louis Bertrand, 1^{er} décembre 1855.

3.5.2 Le déménagement du moulin banal

Le déménagement du moulin banal depuis la rive est de la rivière Verte sur la rive ouest est un événement important dans la trajectoire de Louis Bertrand. Robert Michaud y accorde une grande importance. Le bail du moulin banal par Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand stipulait que le preneur s'engageait à démolir le moulin et à en reconstruire un autre, le tout à ses frais et dépens. Des précisions sont apportées sur les dimensions et les matériaux qui devront être utilisés, mais aucune clause ne fait allusion à sa localisation.

Il semblerait que Louis Bertrand ait déménagé le moulin d'un côté à l'autre de la rivière en 1829. Robert Michaud raconte les événements en ces termes :

[...] en 1829, après la construction du premier pont sur la rivière Verte, Louis Bertrand reconstruit le moulin à farine, mais de l'autre côté de la rivière. En déplaçant ainsi le site de la bâtisse, il posait un geste qu'on pourrait appeler prophétique : l'ouest de la rivière allait devenir, dans les décennies suivantes, un centre industriel et commercial important⁷⁹.

Ici, il importe de préciser que l'affirmation de Robert Michaud repose encore une fois sur son interprétation du cadastre commandé par Régis Garon de la seigneurie de Villaray. D'après les informations que contient ce plan, on y retrouve effectivement deux bâtiments situés sur la rive est de la rivière Verte. L'un de ceux-ci est bel et bien identifié comme moulin à farine par l'arpenteur. Le second est aussi désigné comme « moulin ». Cependant, en raison de l'état du cadastre, il est impossible de déterminer si d'autres détails accompagnaient, à l'origine, cette désignation. Michaud précise que l'un d'eux serait le

⁷⁹ Michaud et Fillion, 1978, p. 182-183.

moulin à farine primitif, et l'autre serait le premier moulin à scie qu'aurait possédé Louis Bertrand dès 1819. Nous ne sommes pas ici en mesure de confirmer ou d'infirmer les propos de Michaud⁸⁰.

Mais l'étude du cadastre soulève des questions. En effet, d'après ce document, les moulins se trouvaient, en 1819, sur la portion de fief qui appartenait à Régis Garon. En raison des sinuosités de la rivière Verte, celle-ci se retrouve principalement du côté de la seigneurie dite de Villeray. Il n'est pas improbable que le moulin seigneurial se soit retrouvé dans une portion de la seigneurie qui aurait été transmise à une autre branche de la lignée des Côté. Nous ne sommes pas en mesure de reconstituer toute la trame des transactions et de les positionner géographiquement. Le cadastre original, qui nommait le propriétaire de chacun des lots, est trop abîmé pour en permettre la lecture. Cependant, nous savons que Régis Garon a lui-même possédé des moulins à L'Isle-Verte. Il demeure donc difficile de trancher sur cette question. Se pourrait-il que le moulin à scie lui ait appartenu?

D'après nos sources, Louis Bertrand aurait plutôt déménagé le moulin en 1827, avant même la construction du pont sur la rivière Verte⁸¹. En effet, c'est au cours du mois d'août

⁸⁰ Michaud et Filion, 1978, p. 181-184; 204-205. Michaud apporte ces précisions afin de corriger l'erreur de localisation induite par les propos de R.P. Dubé. Ce dernier situait le moulin à farine primitif au « platin », soit à environ 1,5 kilomètres à l'intérieur des terres (Dubé, R.P., « Chronologie de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 11 novembre 1820, p. 5; 18 novembre 1820, p. 5).

⁸¹ Selon nos sources, le pont aurait été construit en 1831. Le 13 mai 1831, Louis Bertrand signe un acte de marché à titre de commissaire pour la construction d'un pont sur la rivière Verte. Il y est stipulé

1827 que Louis Bertrand passe un bail avec le meunier Joseph Nadeau pour que celui-ci termine la construction du nouveau moulin et qu'il en assure l'entretien et l'opération par la suite pour neuf années à compter du mois de février 1828. La localisation du moulin n'est pas précisée, cependant, il apparaît clairement que celui-ci est situé sur la rivière Verte, puisque le meunier aura droit de jouir « de l'islet qui se trouve dans ladite rivière Verte au nord du passage actuel »⁸². Selon R.P. Dubé, Louis Bertrand a fait agrandir le nouveau moulin à farine en 1836, en lui construisant un deuxième étage⁸³.

Bien que les sources ne nous fournissent pas toutes les clés pour comprendre les intentions liées au déménagement du moulin banal, il appert qu'il s'agissait d'un geste planifié. Plusieurs hypothèses peuvent être émises. Il était alors fréquent de chercher à localiser les activités manufacturières ou industrielles en périphérie de l'aire résidentielle afin de réduire les risques d'incendie et leur propagation⁸⁴. Il s'agissait peut-être de repositionner le moulin en fonction du terrain et de la force hydraulique. Mais il peut s'agir aussi d'une question stratégique, puisque l'ouest de la seigneurie appartenait à d'autres propriétaires. Nous sommes ici confronté à la limite des sources notariées, qui nous informe

que les travaux doivent être terminés en date du 18 août de la même année (BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, marché entre Louis Bertrand et Joseph Miville, 13 mai 1831).

⁸² BAnQ, greffe de Pascal Dumais, CN104, S35, bail par Louis Bertrand à Joseph Nadeau, 27 août 1827.

⁸³ Dubé, 1920, « Chronologie de l'histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 18 novembre, p. 5. Concernant l'année de déménagement et d'agrandissement du moulin banal à l'ouest de la rivière Verte, Robert Michaud avance les mêmes données que Dubé. Il est probable que Michaud ait d'ailleurs puisé ses informations dans les articles de Dubé (Michaud et Filion, 1978, p. 211).

⁸⁴ Courville, 1990, p. 57.

sur les gestes posés, mais nous laisse souvent dans l'inconnu quant aux intentions qui ont pu les motiver. Néanmoins, tous les éléments sont présents pour nous permettre de croire que la construction d'un moulin à l'ouest de la rivière Verte était un choix réfléchi en fonction de projets de développement manufacturier et commercial.

3.5.3 La réserve des « places à moulins »

En plus des moulins qu'il a possédés, Louis Bertrand incluait aussi occasionnellement un droit de réserve sur les places à moulin lors des transactions foncières. Tous les actes de concession en font mention, ce qui était courant à l'époque et qui fut d'ailleurs l'un des enjeux de l'abolition du régime seigneurial, puisque les marchands reprochaient au régime seigneurial de créer un monopole sur les cours d'eau et de nuire ainsi au développement d'une économie libérale. Louis Bertrand inclut aussi des clauses spéciales à certaines ventes, se réservant les droits sur les emplacements à moulin ou sur le pouvoir d'eau, et l'exclusivité des privilèges pour la construction future d'un moulin. Nous y avons fait référence un peu plus haut, notamment concernant certains fiefs. Nous avons identifié au total onze transactions contenant de telles clauses entre 1819 et 1856. Cependant, on observe une concentration au cours des années 1838 à 1843, ce qui correspond d'ailleurs à la période la plus active de Louis Bertrand dans le domaine forestier, alors qu'il s'associe avec William Price et Henry John Caldwell.

Ainsi, Louis Bertrand semble avoir voulu se garder la possibilité de saisir les opportunités d'exploitation lorsque celles-ci se présenteraient, sans s'encombrer de terres

inutiles. C'est le cas d'un fief vendu en 1842 à Julien Rioux, qu'il avait acquis en 1834. Il y est questions d'

[...] un circuit de terre en fief situé dans le deuxième rang des concessions de la dite Paroisse des Trois Pistoles [...] contenant un arpent quatre perches de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par le nord ouest aux terres du premier rang, courant sud est jusqu'au côté Nord de la grande rivière [...] avec le petit hangard sus construit, sans autres réserves que celle qui suivent premièrement le foin qui croit cette année sur ledit circuit seulement, deuxièmement le droit de l'établissement d'un moulin sur le bord de ladite grande Rivière que le vendeur se réserve à perpétuité. [...] ⁸⁵

En 1849, lors d'un échange passé avec Magloire Dubé, lequel comporte de nombreux arrangements visant à régler un différend entre les deux parties, Louis Bertrand se défait du bien suivant :

Une terre située dans le second rang de ladite paroisse des Trois-Pistoles, Seigneurie des Trois Pistoles, contenant deux arpens de front au nord du chemin Royal du second rang et trois arpens de front au sud dudit chemin jusqu'au bout de la profondeur qui est d'environ dix huit arpens plus ou moins, bornée par le Nord ouest à la rivière et par le sud est partie à Abraham Gagnon dit Belsile et partie à la rivière [...] avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances sans réserve. Ledit Louis Bertrand se réserve pour lui ses hoirs ou ayant causes quatre arpens de terre en superficie dans la terre désignée en premier lieu contigue dans l'endroit qui lui conviendra s'il juge à propos d'occuper le pouvoir d'eau qui se trouve dans la rivière des Trois Pistoles et un chemin pour y communiquer le long de la ligne [...] autant que possible mais ledit Dubé pourra jouir de ce terrain d'ici à ce temps ⁸⁶.

⁸⁵ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Louis Bertrand à Julien Rioux, 15 août 1842.

⁸⁶ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, échange par Louis Bertrand à Magloire Dubé, 13 avril 1849.

Dans ce dernier cas, des recherches supplémentaires seraient nécessaires afin de cerner le contexte exact de ces transactions. Au total, nous avons relevé douze actes notariés entre Louis Bertrand et Magloire Dubé.

3.5.4 Les marchés de bois

L'intensification des activités forestières de Louis Bertrand s'observe aussi à travers les marchés de bois qu'il passe entre 1838 et 1845. Nous en avons retrouvé dix-neuf en tout et pour tout. En octobre 1840, Bertrand s'associe aux agriculteurs Abraham Lemieux, Jean-Baptiste Ouellet, Romain Lemieux, Celestin Côté et Michel Delorier pour fournir deux mille billots de pin au négociant François Buteau de Québec⁸⁷ sur la rivière des Trois-Pistoles. Avec ses collaborateurs, Louis Bertrand contracte deux marchés pour la réalisation des travaux d'exploitation, chacun pour mille billots. Au cours de la saison hivernale 1842-1843, il se joint cette fois à Georges Fraser pour mener ce qui ressemble à un vaste chantier dans le haut pays de L'Isle-Verte. Il passe en effet treize contrats de coupe de bois, pour un total de 7 700 billots de pin⁸⁸. Finalement, en 1845, il est cette fois associé à son fils Charles et fait réaliser deux contrats de coupe pour du bois de cèdre à livrer au moulin de Elie Hudon dit Beaulieu à Trois-Pistoles.

⁸⁷ Nous possédons peu d'informations concernant François Buteau. Nous savons qu'il s'est tout d'abord associé à John Le Boutillier dans les pêcheries en Gaspésie. Il s'est ensuite illustré dans l'exploitation du bois dans la région de Matane dans les années 1840. (INRS, 2002, Encyclobec, « L'industrie forestière en Gaspésie de 1763 à 1875 », <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=120>; et « John Le Boutillier », <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=118>, [1^{er} juillet 2010]).

⁸⁸ En fait, il s'agit de plus de 7 700 billots, puisque l'un des actes ne spécifie pas le nombre précis de billots à livrer.

3.5.5 L'exploitation du bois : Price et Caldwell

Nous ne pouvons aborder le thème de l'exploitation des ressources sans s'arrêter à l'association entre Louis Bertrand, William Price et John Caldwell. La nature exacte de leurs liens demeure encore méconnue. Au moment de leur association avec Louis Bertrand au tournant des années 1840, Price et Caldwell étaient déjà bien implantés dans la région et y faisaient souvent affaires par l'intermédiaire de leurs représentants. Dès 1772, Henry Caldwell exploitait le bois sur les parties non concédées de la seigneurie de Rivière-du-Loup⁸⁹. La proximité entre les familles Fraser et Caldwell est un fait bien connu. À partir de 1826, Henry John Caldwell était mandaté par Alexandre Fraser pour effectuer les concessions en son nom⁹⁰.

Quant à William Price, il acquiert en 1841 des parts importantes dans l'établissement de Trois-Pistoles. Avec Pierre-Thomas Casgrain et Nazaire Têtu, il fonde la *Casgrain et Compagnie*, une entreprise qui exploite un moulin à scie et à farine, les écluses, quais, chalands, magasins et estacades qui l'accompagnent⁹¹. Selon Louise Dechêne, William Price prend des parts dans le moulin de L'Isle-Verte avec John Caldwell et Louis Bertrand

⁸⁹ Martin, 1994, p. 12.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 39.

⁹¹ Louise Dechêne, 2006 (1964), *Price, William, 1789-1867*, Thèse de licence ès lettres (histoire), Institut d'histoire, Université Laval, Édition numérique, coll. « Classiques des sciences sociales, Histoire du Saguenay - Lac-St-Jean », <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.del.wil>, p. 61 [10 juillet 2010].

en 1843. Dès 1845, il aurait cependant racheté les parts de Louis Bertrand⁹². R.P. Dubé précise les événements, qu'il situe le 26 juillet 1842 :

Sir Henry Calivelle [Caldwell], William Price et Louis Bertrand forment une société pour scier des madriers pendant quinze ans. Louis Bertrand s'engage à fournir un pouvoir d'eau et tout le terrain nécessaire à l'établissement. Ses associés bâtiront les moulins et fourniront à leur frais tous les accessoires. Chacune des parties paiera un tiers des dépenses d'exploitation et recevra un tiers des bénéfices mais la part de Louis Bertrand devra se répartir sur la prise de vente local et non sur celui des ventes à l'étranger⁹³.

Toujours selon Dubé, l'association entre les trois hommes aurait pris fin le 23 février 1844, Louis Bertrand se voyant dans l'incapacité de « faire face à ses engagements »⁹⁴. Il aurait donc revendu ses parts en échange d'une rente annuelle de 150 louis. Cette rente aurait pris fin en novembre 1855, alors que Price se retirait de L'Isle-Verte.

Nous avons, pour notre part, retrouvé un acte daté du mois de novembre 1854 par lequel Louis Bertrand rachète une portion de terre de William Price :

à savoir un lot de terre tenu en franc et commun soccage situé au premier rang du township de Withworth étant le lot numéro vingt trois du dit premier rang contenant quarante arpens et quatre perches de front sur vingt huit arpens de profondeur [...]

Tel que ledit lot est actuellement avec toutes ses appartenances et dépendances y compris les pouvoirs d'eau, le tout sans exception dont et du tout ledit acquéreur se dit content et satisfait, sauf et excepté que l'acquéreur n'aura pas le droit d'ériger un moulin à scie sur la chute d'eau sur ledit lot sus vendu et ce aussi longtemps que le moulin de l'établissement de la Rivière Verte sera en

⁹² *Ibid.* Robert Michaud situe plutôt l'association de Price, Caldwell et Bertand entre 1830 et 1840. Selon lui, Bertrand possédait toujours un tiers des parts dans le moulin avec Price et Caldwell en 1850 (Michaud et Fillion, 1978, p. 210).

⁹³ R.P. Dubé, 1920, « Chronologie de l'histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 18 novembre, p. 5.

⁹⁴ *Ibid.*

possession du dit sieur William Price ou ses héritiers et à condition que l'écluse que fera l'acquéreur sur ledit lot de terre [...] soit fait de manière à laisser passer facilement les billots que pourrait faire passer le dit Sr Price ou ses héritiers et qui devront y passer⁹⁵.

Finalement, en 1859, Louis Bertrand fait rédiger une procuration anonyme afin de se faire représenter à Québec pour le règlement final de ses affaires avec William Price et Henry Caldwell⁹⁶.

De tous ces événements un peu décousus, nous retenons que Louis Bertrand, en s'associant à Price et Caldwell, tentait peut-être de passer à un autre niveau d'exploitation et de commerce. Par contre, si l'on compare avec ce qui s'est passé à Trois-Pistoles, on peut se demander pourquoi Price ne s'est pas arrogé le monopole à L'Isle-Verte, non seulement du moulin, mais aussi de toutes les installations affiliées. Louis Bertrand a-t-il tenté de protéger ses acquis? Du même coup a-t-il empêché Price d'accaparer le marché du bois à L'Isle-Verte? A-t-il été contraint de se limiter au marché local? Beaucoup de détails nous échappent encore qui nous permettraient de comprendre avec précision la nature des relations entre Louis Bertrand, les Price et Caldwell. Cependant, le rapport entretenu entre Bertrand et les « barons du bois » illustre la situation dans laquelle il semblait se trouver. S'il avait assez de pouvoir pour s'affirmer sur la scène locale et, dans une certaine mesure, régionale, il était limité au moment d'accéder au niveau des grands marchands négociants.

⁹⁵ BAnQ, greffe de John Heath, CN104, S46, vente par John Edmond Barry à Louis Bertrand, 3 novembre 1854.

⁹⁶ BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, procuration par Louis Bertrand, 19 septembre 1859. Dans cet acte, il est fait mention d'une convention passée par les trois partenaires en 1852.

3.6 L'acquisition de la seigneurie

Comme nous avons déjà pu le constater, l'acquisition de la seigneurie est une entreprise qui s'étale dans le temps et qui s'est en partie concrétisée par l'achat de fiefs et de droits successifs. La location par bail emphytéotique de la seigneurie avait aussi permis à Louis Bertrand de jouir de certains privilèges pendant près de vingt ans.

Lorsque ce dernier arrive à L'Isle-Verte, la seigneurie a déjà subi plusieurs divisions. Cependant, la reconnaissance légale de ce morcellement demeure confuse. Cette situation n'est pas exceptionnelle. Courville a déjà constaté qu'il est fréquent de rencontrer au Québec des cas comptant plusieurs coseigneurs dans une seigneurie dite « indivise » : « plusieurs seigneuries demeureront indivises, leurs copropriétaires se satisfaisant du partage annuel de ces redevances ou prorata de leurs titres, surtout quand il s'agit d'une même famille ou de la même parenté »⁹⁷. Cette situation s'apparente à l'état de la famille Côté, alors que le territoire seigneurial a été divisé au fil des partages successoraux. Cependant, il semble que la répartition des redevances n'ait pas fait l'objet d'arrangements particuliers chez les coseigneurs de la seigneurie de L'Isle-Verte. On peut même se questionner à propos de la collecte de celles-ci par les seigneurs primitifs⁹⁸. À la lecture des

⁹⁷ Courville et Labrecque, 1988, p. 11.

⁹⁸ En principe, lorsqu'il y avait division d'un fief, celui-ci se fractionne en arrière-fiefs, et parfois en arrière-arrière-fief, voire en arrière-arrière-arrière-fief. Serge Courville donne cette définition de la subdivision du fief : « Une fois titulaire de son fief, le seigneur peut aussi en concéder une partie en « arrière-fief » [...] Le titulaire de ce nouveau territoire, démembré de la seigneurie principale, devient alors le vassal du seigneur principal et, comme lui, a le pouvoir d'imposer le cens et d'exiger des redevances pour les terres qu'il concède. En outre, il a le pouvoir lui aussi de démembrer son fief au bénéfice d'un tiers; s'il le fait, le nouveau territoire deviendra un « arrière-arrière-fief », dont le titulaire sera son vassal en même temps que celui du seigneur principal, tout en jouissant des mêmes

actes notariés, il apparaît que les propriétaires ignoraient tout simplement les droits qui accompagnaient leurs terres.

En 1846, durant le cours du bail à Louis Bertrand, Barthélemy Côté fait don de la seigneurie à son fils Jean-Baptiste (V)⁹⁹. Deux ans plus tard, en 1848, le bail convenu entre Barthélemy Côté et Louis Bertrand en 1829 arrive à son terme. Il semble qu'il y ait eu une tentative d'entente à compter de 1847 dont nous ignorons la nature exacte¹⁰⁰. Louis Bertrand souhaitait de toute évidence conserver certains droits sur la seigneurie en raison des activités économiques qu'il y menait. Mais il apparaît que Barthélemy et Jean-Baptiste Côté (V) ont aussi voulu protéger leurs droits, puisque l'affaire se retrouve en justice. C'est dans ce contexte nébuleux que Louis Bertrand acquiert finalement la seigneurie de L'Isle-Verte, le 23 octobre 1849 :

Lesquels [Barthélemy Côté et son fils Jean-Baptiste (V)], sous les réserves ci après citées, pour terminer une convention faite avec Louis Bertrand Écuyer, ci-après dénommé acquéreur, dans le cours de l'année dernière pour

privileges » (Courville et Labrecque, 1988, p. 9). Nous soulevons cette définition simplement pour préciser que dans le cas étudié ici, le terme « fief » fait référence à une subdivision de la seigneurie initiale par succession, et non par concession. Dans les actes notariés, il est généralement fait mention de « terre en fief » ou de « terre détenue en fief. », pour signifier que des droits seigneuriaux successoraux y sont associés.

⁹⁹ Michaud et Fillion, 1978, p. 196.

¹⁰⁰ R.P. Dubé en fait ainsi le récit : « 18[5]7, fév. 4 : Projet d'acte d'échange des prétendus droits Seig. de Barthélemy Côté avec Louis Bertrand pour deux terres offertes à ce dernier. On suspend ce projet d'acte en raison d'une bourrasque qui s'élève subitement nécessitant la présence de B. Côté chez lui. Quand on se rassemble à nouveau, B. Côté s'aperçoit que le projet d'acte a été remanié. Aussi le notaire instrumentaire, averti[t] Côté, en cachette, de ne pas parfaire l'acte. » (R.P. Dubé, 1920, « Chronologie de l'histoire de L'Isle-Verte, », *Le Saint-Laurent*, 25 novembre, p. 5). Finalement, Bertrand aurait réussi à convaincre Barthélemy Côté de lui céder la seigneurie sous la menace d'un éventuel emprisonnement au cas où il se refusait à faire des aveux. Les détails avancés par R.P. Dubé demeurent discutables, mais concordent, du moins en partie, avec les informations relevées dans les actes notariés.

l'accomplissement de laquelle convention ils sont maintenant en procès avec ledit Louis Bertrand dans la cour du Banc de la Reine du district de Québec terme supérieur, et désirant vivre paisiblement et sans troubles ni inquiétudes en regard de ladite seigneurie ont par ces présentes, de leur bon gré et volonté vendu, cédé, quitté, délaissé et transporté, dès maintenant et à toujours sans garantie [...] tous les droits de fiefs et seigneuriaux, fonds et revenus d'iceux, droits de seigneurs, banaux, censiers, lucratifs, honorifiques et pécuniaires qu'ils ont et que chacun d'eux peut avoir et prétendre dans toute l'étendue de la seigneurie de l'Isle Verte susdite [...]¹⁰¹

Il est malheureusement impossible de saisir toute la portée de cette prise de possession finale de la seigneurie de L'Isle-Verte par Louis Bertrand. Il faudrait pour cela consulter les archives judiciaires afin de comprendre la nature du litige qui opposait la famille Côté et Louis Bertrand.

Finalement, nous avons tenté une dernière vérification à l'aide du *Cadastre abrégé de la seigneurie de L'Isle-Verte*, réalisé à la fin des années 1850. Ce document contient une description détaillée de l'occupation des seigneuries. Le nom de tous les censitaires y est inscrit avec le nombre d'arpents dont celui-ci est propriétaire. La raison d'être de ce document était de connaître le cens payé par chaque censitaire afin d'établir le taux des rentes constituées et les indemnités à verser aux seigneurs à la suite de l'abolition du régime seigneurial. Il nous apprend que la portion de seigneurie détenue par Charles Bertrand comprend 24 402 arpents de superficie. Ce chiffre tend à démontrer qu'en cumulant les terres que Louis Bertrand avait acquises en fiefs avec l'achat de la seigneurie,

¹⁰¹ BANQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, vente par Barthélemy Côté et Jean-Baptiste Côté à Louis Bertrand, 23 octobre 1849.

il était parvenu à remembrer cette dernière dans une proportion de 87 % du territoire seigneurial d'origine, pour la partie située à l'est de la rivière Verte¹⁰².

Quant à Louis Bertrand, il demeure alors propriétaire d'une petite partie de seigneurie dans le secteur ouest, soit dans la seigneurie « Devilleray », d'une superficie de 504 arpents¹⁰³. On le retrouve aussi comme censitaire, principalement dans la partie de seigneurie qu'il a légué à son fils Charles, pour 247 arpents carré, en plus de L'île aux Ronces. Il possède en outre 114 arpents de terre ici et là dans les autres parties de la seigneurie et un terrain sur l'île Verte. Il est intéressant de constater que huit arpents sont inscrits au nom de « Louis Bertrand et cie », ce qui n'apparaît nulle part dans les actes notariés. Il détient finalement 244 arpents en co-propriété avec son fils Charles¹⁰⁴. Ce survol de Louis Bertrand à la fin des années 1850 nous donne un aperçu de sa situation foncière dans la seigneurie de L'Isle-Verte tout juste au moment où il entreprend de conclure sa succession.

¹⁰² « Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n°89 – 1^{re} partie, appartenant à Charles Frédérick A. Bertrand... », 1863.

¹⁰³ « Cadastre abrégé de la seigneurie Devilleray, Isle-Verte, n°89, appartenant à Louis Bertrand, clos le 20 septembre 1858 par Siméon Lelièvre », dans 1863, *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec*, S. Derbshire et G. Desbarats.

¹⁰⁴ « Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n°89... », 1863.

La trajectoire de Louis Bertrand, abordée à partir des actes notariés, se divise en différents cycles de transactions. À partir de 1821, on assiste à une accélération du rythme et de la densité des activités. Deux grands objectifs se dessinent derrière le volume des transactions. On note tout d'abord l'acquisition des droits seigneuriaux, pour leur valeur lucrative et les privilèges liés à l'exploitation des ressources forestière et hydraulique. En 1849, après avoir baillé la seigneurie pendant près de vingt ans et avoir acquis plusieurs terres en fief, Bertrand devient le principal propriétaire de la seigneurie de L'Isle-Verte. Secondement, la réalisation de profits sur la revente des terres présentait un créneau intéressant. Sans pratiquer une spéculation agressive à la manière des grands seigneurs du centre de la colonie, Bertrand a su profiter des opportunités financières que présentait la terre au 19^e siècle.

Mais surtout, l'étude des activités économiques de Louis Bertrand nous permet de faire deux constats sur les limites que rencontre le personnage. On constate premièrement que son aire d'influence se restreint principalement à L'Isle-Verte, avec une légère extension à l'est, surtout à Trois-Pistoles, et par la suite dans l'arrière-pays au cours des années 1840. Mais surtout, Bertrand se trouve contraint, en quelque sorte, au rang de marchand de campagne, avec une difficulté visible à se hisser parmi les grands négociants tels que Price et Caldwell.

Mais la principale richesse des actes notariés est de nous démontrer que, derrière les transactions foncières, se cache la formation de tout un réseau de relations et d'un tissu

social reposant sur des modalités complexes. Les particularités des nombreuses clauses nous laissent entrevoir cette réalité, certes subtile, mais incontournable.

CHAPITRE 4

TRANSITION ET SUCCESSION (1850-1871)

Dans la première moitié des années 1840, les affaires de Louis Bertrand semblent avoir atteint leur sommet avec l'exploitation du bois. En 1842, L'Isle-Verte compte 2 150 résidents¹. Son développement était bien amorcé et équivalait à celui de Trois-Pistoles ou de Rimouski. L'Isle-Verte comptait alors quatre moulins à scie, soit le nombre le plus élevé à l'est de Rivière-du-Loup. Nous avons déjà pu observer au graphique 4 qu'à partir de 1840, les ventes de terres deviennent plus importantes que les acquisitions. La décennie 1840 marque un tournant. Louis Bertrand commence à préparer sa succession. Il faut attendre 1849 avant qu'il n'effectue sa première donation, mais d'autres signes nous démontrent qu'il préparait déjà ses fils à prendre la relève, malgré leur jeune âge.

Comme notre intérêt initial était celui de la trajectoire familiale, nos premières recherches dans les répertoires de notaires nous ont permis de repérer l'entrée en scène des fils de Louis Bertrand. À partir de 1845, le nom de Charles Bertrand apparaît dans les répertoires des notaires, comme seul signataire ou aux côtés de son père. Il a alors 21 ans. Ses frères Louis-Achille, Narcisse et David se manifestent un peu plus tard, à la fin des années 1850. Nous verrons que l'apparition des noms des enfants de Louis Bertrand

¹ Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1842, Île-Verte (Rimouski), C-733.

concorde avec les gestes de succession, soit des donations significatives par Louis Bertrand à chacun de ses fils.

Les recherches concernant l'occupation du territoire et la colonisation ont traité abondamment de la question de la reproduction familiale et démontré de quelle manière les questions de succession et de transmission ont influencé les modalités de l'occupation du territoire². Ces recherches ont été jusqu'à révéler la complexité de la trame successorale des familles du Québec au fil du temps et des conjonctures. Les images coutumières de la transmission du vieux bien au fils aîné chez les élites ou du démantèlement systématique du patrimoine familial chez les paysans ont été démenties au profit de représentations plus nuancées.

Gérard Bouchard fait même de la reproduction familiale un facteur de changement social. Il définit la reproduction familiale comme

[...] l'ensemble des aménagements ou des dispositions – pouvant éventuellement prendre la forme de véritables stratégies – au gré desquelles, à chaque génération, les couples [...] disposaient de leurs avoirs (fonciers, mobiliers) en faveur de leurs descendants immédiats, tout en servant des intérêts variés, souvent divergents³.

² Pour n'en nommer que quelques-unes : Dechêne, 1974; Christian Dessureault, 1985, *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie: le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 565 p.; Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, 1986, « Stratégie foncière de l'habitant... »; Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy, 1992, *Transmettre, hériter, succéder*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 433 p.; Bouchard, 1996.

³ Bouchard, 1996, p. 159.

À propos des seigneurs laïcs, Françoise Noël précise qu'« [à] l'encontre des clercs [le seigneur laïc] doit considérer le bien-être financier de sa famille et assurer sa reproduction sociale »⁴. Dans ses recherches, elle a pu constater dans quelle mesure la gestion des seigneuries de Gabriel Christie était partagée entre les valeurs familiales et la recherche du profit⁵. Suivant l'évolution des stratégies déployées par Christie, elle remarque que « [l]es liens de famille jouent ici un rôle important et les changements dans le mode de gestion sont liés à ceux du contexte familial »⁶.

Nous constatons effectivement que Louis Bertrand, tout en s'intégrant à une économie de plus en plus orientée vers le marché, n'en demeurait pas moins un homme dont les pratiques étaient issues d'un ordre économique hérité de l'*Ancien régime*. Nous verrons que ces comportements n'étaient pas nécessairement en contradiction avec l'économie capitaliste, mais qu'ils ont permis d'assurer la continuité entre ces deux modes économiques. Nous tracerons donc un portrait des actes posés par Louis Bertrand en matière de succession à travers les différents testaments qu'il rédige et les donations qu'il a faites à ses enfants. Au-delà de l'établissement des enfants, la stratégie successorale poursuivie par Louis Bertrand visait des objectifs économiques et symboliques en regard du positionnement de la famille dans le milieu régional.

⁴ Noël, 1987, p. 562.

⁵ À ce propos, Noël rappelle les conclusions de James Henretta, qui reconnaît cette tendance à l'échelle des sociétés pré-industrielles. (James Henretta, 1978, « Families and Farms : Mentalité in Pre-Industrial America », *William and Mary Quarterly*, 3rd series, 35, p. 3-32; dans Noël, 1987, p. 562).

⁶ Noël, 1987, p. 563.

4.1 Les testaments et les donations

Au mois de mars 1838, Louis Bertrand et son épouse Appoline Saindon avaient fait rédiger leurs testaments. Ils se déclaraient alors réciproquement légataires universels et exécuteurs testamentaires. Ils s'engageaient aussi mutuellement à assurer l'entretien des enfants et à leur fournir une éducation classique. Aucun événement nous ne nous apparaît justifier la réalisation des testaments à ce moment précis, sinon l'âge des enfants. Leur fille aînée, Elmire, s'était mariée en 1836⁷. Quant à Charles, il a quatorze ans et étudie au petit séminaire de Québec depuis déjà quatre années⁸.

Dix ans plus tard, en septembre 1848, Louis Bertrand concédait une terre de 100 arpents située dans le quatrième rang de L'Isle-Verte à son fils Louis-Achille, désigné comme étudiant en médecine⁹. Ce dernier a alors vingt-deux ans. En mars 1850, Louis Bertrand fait de même pour son fils Charles, lui cédant une terre de 84 arpents, toujours au quatrième rang de L'Isle-Verte. Charles est alors déjà établi dans la profession de marchand¹⁰. Cette concession précède de quelques mois la donation des droits seigneuriaux par Louis Bertrand à Charles.

⁷ Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), mariage de Dominique Girard et Elmire Bertrand, 1^{er} février 1836.

⁸ Selon Antonio Lechasseur, Charles Bertrand a mis un terme à ses études en 1840 sans les avoir complétées (Lechasseur, 2000).

⁹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, concession par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand.

¹⁰ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, concession par Louis Bertrand à Charles Bertrand.

4.1.1 La donation à Charles

La donation par Louis Bertrand à son fils Charles est présentée par Robert Michaud comme un « cadeau de noce vraiment princier »¹¹. L'acte de donation est bel et bien signé le jour même du mariage de Charles. En introduction, il est mentionné que la donation a pour but de « témoigner son amitié à Charles Frédérick Adolphe Bertrand, Écuyer, son fils aîné, demeurant actuellement avec lui, et voulant lui former un établissement »¹².

Nous ne pouvons que spéculer sur les arrangements concernant le mariage de Charles Bertrand, mais il n'est pas anodin que celui-ci contracte une alliance avec Artémise Dionne, la fille de Benjamin Dionne. Ce dernier apparaît, dans une moindre mesure peut-être, comme l'alter ego de Louis Bertrand à Cacouna. Né à Kamouraska, Benjamin Dionne est lui aussi issu d'un milieu modeste. Tout comme Bertrand, son père était laboureur. Il s'établit à Cacouna en 1825 et devient marchand, puis il cumule les charges dans sa paroisse : lieutenant-colonel de milice, maire et député sont les plus notoires¹³. Les deux familles devaient donc trouver des avantages réciproques à se rapprocher par le moyen d'une alliance matrimoniale.

¹¹ Michaud et Fillion, 1978, p. 230.

¹² BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, donation par Louis Bertrand à Charles Bertrand, 2 juillet 1850.

¹³ Assemblée nationale du Québec, 2009, « Benjamin Dionne », <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/dionne-benjamin-2909/biographie.html> [7 juillet 2010].

L'acte de donation entre vifs par Louis Bertrand à Charles est rédigé à Cacouna le 2 juillet 1850. Il comprend principalement les droits que le premier détient sur la seigneurie de L'Isle-Verte et tous les fiefs qu'il possède à cet endroit. Il est précisé :

Tels que les dits fiefs et seigneurie de l'Isle Verte sont actuellement avec toutes leurs appartenances et dépendances et droits honorifiques y compris le moulin à farine bâti au premier rang de ladite seigneurie de l'Isle Verte, sur la Rivière Verte, avec tournans et travaillans, meules et moulanges et chaussée et le moulin à cardes, avec tous ses grémens et machineries, lequel dit moulin à cardes est dans la bâtisse dudit moulin à farine, et plus le droit de Banalité, de chasse et pêche et de rivières avec les privilèges d'eau qui appartiennent au dit donateur, situés dans la dite seigneurie de l'Isle Verte et les dits Fiefs avec tous les arrérages de cens et rentes et lods et ventes dûs et échus et ceux qui écherront et en outre un tiers du moulin à scie et ses dépendances, dont jouissent à présent sir Henry J. Caldwell et William Price, Écuyer de la cité de Québec, érigé le dit moulin sur une terre ci après désignée et au dessus du moulin à farine ci dessus donné, à prendre possession dudit tiers lorsque les dits Messieurs Caldwell et Price auront fini de l'exploiter, sauf et excepté la rente ou indemnité payée actuellement par ledit Price au donateur qui se la réserve pour son profit et avantage; avec enfin tous toutes les îles ou ilots appartenant au donateur et qui se trouvent devant ladite seigneurie de l'Isle-Verte, lesquels sont donnés audit donataire, sauf l'Isle Rond que le donateur se réserve en propriété et sauf aussi la terre possédée actuellement par Jean Baptiste Côté qui se trouve déjà réservée par ledit Jean Baptiste Côté aux termes d'un certain acte de vente
Étant ladite Seigneurie de l'Isle Verte et les dits Fiefs inclus et enclavés en icelle, charges de certains droits féodaux envers sa Majesté et que le donataire acquittera pour le passé et l'avenir¹⁴.

Louis Bertrand donne en outre à son fils aîné une terre de sept perches de front qui s'étend sur une lieue et demie le long de la rivière Verte. Louis Bertrand se réserve néanmoins une parcelle de terre enclavée au premier rang dans un des coudes de la rivière. Il conserve aussi un droit de passage sur la terre de Charles, pour lui-même ainsi que pour les autres membres de la famille. Cette terre vient avec

¹⁴ BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, donation par Louis Bertrand à Charles Bertrand, 2 juillet 1850.

[...] toutes les bâties, maison, hangars, grange, moulin à scie, chaussée, ses grémens et [...] qui y sont actuellement et ceux qui y seront ajouté, érigées sur icelle, appartenances et dépendances, sauf et excepté celles qui sont construites sur le terrain réservé en propriété par le donateur ainsi que les deux tiers du moulin à scie et dépendances exploitées par les dits Messieurs Caldwell et Price, lesquels deux tiers leur appartiennent.

Mouvant ladite terre donnée en la censive de ladite seigneurie de l'Isle Verte sauf un arpent d'icelle qui est en Fief¹⁵.

Louis Bertrand transporte aussi à Charles des dettes et obligations qui lui sont dues jusqu'à concurrence de 6 750 louis argent courant, avec les intérêts échus et à échoir. En contrepartie, Charles s'engage à rembourser les dettes de son père, à l'exception des arrérages de droits seigneuriaux pour ses possessions à l'extérieur de la seigneurie de L'Isle-Verte¹⁶. Il s'engage aussi à verser à ses deux parents une rente annuelle de cent livres courant à compter du 1^{er} juillet 1855 et, au moment de la signature, vingt minots de grains et trente minots d'engrais. La rente vise probablement à compenser celle que Louis Bertrand prévoit perdre à la fin prévue de son association avec Price et Caldwell. À la mort de ses parents, Charles devra en plus verser à l'un de ses frères 50 minots de grain. Finalement, il doit payer à perpétuité vingt minots de blé par année à Jean-Baptiste Côté et *ses ayans causes*.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'ampleur des dettes de Louis Bertrand. Cependant, il semble qu'il ait dû des sommes importantes à différentes personnes. Un an après la donation à Charles, le père et le fils passent un acte d'accord dans lequel certaines dettes sont précisées (BAHQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, accord entre Louis Bertrand et Charles Bertrand, 25 juin 1851).

Pour terminer, Louis Bertrand inclut certaines réserves qui ne sont pas négligeables :

Se réserve le donateur pendant son vivant la jouissance et usufruit du dit moulin à scie et ses dépendances érigés sur le haut du second rang de la terre donnée par ces présentes au donataire avec le droit de vaquer à l'entour du dit moulin et d'occuper pendant ce [temps] un terrain suffisant pour y mettre du bois d'exploitation.

Se réserve de plus le donateur en pleine propriété le circuit ou terrain [...] qu'il a acquis du nommé Jean Marie Ouellet et situé au deuxième rang de ladite seigneurie de l'Isle Verte avec les droits et privilèges de tous pouvoirs d'eau sur ledit circuit aussi d'y construire lui et ses ayans causes un moulin à farine ou telle autre [usine] qu'il voudra.

Enfin cette donation est faite en outre à la condition expresse que le donataire ne pourra vendre, échanger, hypothéquer ou aliéner pour quelle que cause que ce soit ladite seigneurie de L'Isle Verte, les dits fiefs, moulins à farine et leurs dépendances données à lui dit donataire, car telle est la volonté du donateur. Et il est convenu entre les parties que si ledit donataire décédait sans laisser d'héritier mâle descendan[s] de lui, la dite seigneurie et les fiefs et moulin à farine retourneront au donateur, s'il est encore vivant, ou à celui de ses frères avec qui le donateur aura vécu en par lui payant aux filles du donataire une légitime convenable pour leur procurer un établissement et d'après leurs moyens le donateur voulant que cette substitution ait alors lieu nonobstant toute lois, pièces et tous contrats fait contrairement à ces présentes¹⁷.

Au final, Louis Bertrand se départit de tous ses droits sur la seigneurie de L'Isle-Verte et d'une grande partie de ses terres. Il se réserve cependant le profit des moulins, à l'exception du moulin banal, rattaché la seigneurie. On peut présumer qu'une grande partie des activités agricoles qui y étaient menées accompagnaient la donation. Louis Bertrand choisit son fils aîné pour le remplacer dans ses fonctions symboliques. Il souhaite aussi certainement permettre à celui-ci de se lancer en affaires.

¹⁷ BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, donation par Louis Bertrand à Charles Bertrand, 2 juillet 1850.

Le jour même, Charles contractait son mariage avec Arthémise Dionne devant le notaire Beaulieu. Nous passerons rapidement sur cet acte, puisqu'il nous conduirait à nous engager sur la trajectoire de Charles Bertrand. Contentons-nous de noter qu'il est alors désigné comme « Écuyer marchand ». Le mariage est engagé par la communauté de biens, en vertu de la Coutume de Paris. Cependant, il est stipulé que conformément à l'acte de donation, en cas de décès de Charles, les biens donnés par son père devront retourner à la famille Bertrand. Quant à l'épouse, les biens qu'elle apporte à la communauté ne sont pas précisés¹⁸.

4.1.2 Les autres donations

Louis Bertrand attend l'année 1854 avant de poursuivre les donations à ses fils. Il est tentant de chercher un lien avec l'abolition du régime seigneurial. Cependant, il semble que la recherche de causes se situant plus près de la trajectoire individuelle serait peut-être plus fructueuse. Nous avons déjà observé qu'au milieu des années 1850, Louis Bertrand tente de régler ses affaires avec William Price. Ces événements étaient peut-être beaucoup plus préoccupants pour Bertrand que l'éventuel règlement de l'abolition du régime seigneurial.

Le 18 juillet 1854, Louis Bertrand fait rédiger un acte de donation en faveur de son fils Narcisse. Ce dernier est alors reconnu comme avocat établi dans la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska. Il a 26 ans et est toujours célibataire. Son père lui cède donc une

¹⁸ BAnQ, greffe de Jean-Baptiste Beaulieu, CN104, S11, mariage de Charles Bertrand et Arthémise Dionne, 2 juillet 1850.

terre de 336 arpents située au troisième rang de la seigneurie de L'Isle-Verte « pour et en avancement d'hoirie des biens et héritages du donateur et sans aucune autre charge et redevance que de payer à l'avenir les droits féodaux ou seigneuriaux auxquels ladite étendue de terre peut être tenue »¹⁹.

Le 9 février 1857, Louis Bertrand se départit coup sur coup de trois terres situées au troisième rang de Saint-Simon, mesurant toutes quatre arpents de front sur trente de profondeur. Il donne une terre à chacun de ses deux autres fils, David et Louis-Achille. La troisième revient à son gendre, Dominique Girard, l'époux d'Elmire. Dans les trois cas, il est encore stipulé que « [c]ette donation est faite par le donateur en donation en avancement et hoirie ». Louis conserve par ailleurs d'autres terres adjacentes.

Mais c'est l'automne 1859 qui représente le temps fort de la succession de Louis Bertrand. On peut considérer qu'à ce moment, Bertrand a bien planifié son départ des affaires et a réussi à placer ses fils à des postes clés qui répondent à ses attentes en matière de reproduction sociale.

Tout d'abord, le 27 août 1859, Louis-Achille Bertrand signe un acte de cession, abandon et résiliation envers son père afin d'annuler toutes les transactions de concession et de donation qui ont eu lieu en sa faveur auparavant. Il transporte en outre à Louis Bertrand

¹⁹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Narcisse Bertrand, 18 juillet 1854.

tous les actes qu'il « a fait consentir en sa faveur pour le fait du commerce du cessionnaire »²⁰. Louis-Achille est alors reconnu comme arpenteur, mais nous comprenons qu'il travaillait déjà pour son père dans le commerce familial. Louis Bertrand reprend tout, mais ce n'est que pour mieux donner par la suite : il s'agit d'une formalité qui visait probablement à simplifier la suite des donations qu'il entreprend.

La même date, Louis Bertrand fait ratifier par son épouse, Appoline Saindon, l'acte de donation qu'il a consenti à Charles en 1850²¹. Il enchaîne ensuite avec une donation à Louis-Achille. Il transmet ainsi à son fils la maison familiale et le terrain sur lequel elle est construite,

avec maison, hangard, fournil, laiterie, grange, étable, et autres bâtisses construites sur ce terrain et toutes les appartenances et dépendances généralement quelconques, avec tous les animaux et bestiaux, instruments aratoires, voitures, meubles de ménages et autres, vaisselles, batterie et ustensiles de cuisine et objets de luxes et de fantaisies servant à l'ornement et à l'embellissement de la maison sus donnée avec le fond du magasin qui est dans ladite maison et autres bâtisses sus données et le foin qui est dans les bâtiments sus donnés et tous les profits faits à même le commerce depuis le premier de juin dernier²².

Louis-Achille reçoit aussi plusieurs terres situées à L'Isle-Verte, dans les cantons Viger et Withworth, en plus de l'île Ronde. Il devient aussi propriétaire de trois moulins à

²⁰ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, cession, abandon et résiliation par Louis-Achille Bertrand à Louis Bertrand, 27 août 1859.

²¹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, ratification par Appoline Saindon à Charles Bertrand, 27 août 1859.

²² BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 27 août 1859.

scie et de deux moulins à farine. Finalement, Louis Bertrand donne à Louis-Achille une goélette, *La Belle Caroline*, et un bateau, *Le Citoyen*. Tous ces biens sont évalués par Louis Bertrand à 4 210 louis. Louis-Achille devient le nouveau créancier de plusieurs clients endettés envers Louis Bertrand, à hauteur de 6 313 louis. Au total, il reçoit une part de donation qui s'élève à 10 523 louis. En retour, et parce qu'il devient propriétaire de la maison familiale, Louis-Achille doit assurer à ses parents le logis et une pension, le paiement des dettes de son père jusqu'à 2 500 louis. Il doit aussi dédommager ses trois sœurs. Louis-Achille reçoit la deuxième donation la plus importante après son frère Charles. Elle est toutefois lourde de conditions. Louis Bertrand entend effectivement conserver « [l]e droit et liberté d'être maître et libre dans la maison où ils habitent ». De plus, afin de s'assurer du paiement par Louis-Achille des différentes sommes mentionnées à l'acte, soit les dettes de Louis Bertrand, la rente à ses parents et le dédommagement à ses sœurs, il est précisé que tous les biens donnés sont chargés et hypothéqués à cette fin. Louis-Achille ne se marie que tardivement, en 1875, à l'âge de 48 ans, avec la fille d'un médecin de Montréal²³. Ses parents seront alors décédés depuis déjà presque quatre ans.

Louis Bertrand poursuit le 29 août avec une donation importante à son fils David, alors installé comme marchand à Trois-Pistoles. Louis lui donne tout d'abord les terres qu'il possède à Saint-Simon. Il lui cède aussi deux moulins à scie et un moulin à farine, tous situés dans la seigneurie des Trois-Pistoles, dans la paroisse de St-Eloi. Louis Bertrand

²³ Fonds Drouin, registre d'état civil, Montréal (paroisse Notre-Dame), mariage de Louis-Achille Bertrand et Marie Élizabeth Mignault, 31 mai 1875.

se réserve cependant l'utilisation d'un des moulins à scie pour le reste de sa vie. Il transmet aussi les droits de fiefs et seigneuriaux qu'il possède dans la seigneurie des Trois-Pistoles. Le tout s'élève à 2 492 louis, somme à laquelle s'ajoute celle de 1 043 louis en dettes et créances qui lui sont dues. Il reçoit donc une valeur totale de 3 535 louis de la succession, en plus de quelques meubles et effets qu'il avait déjà reçus de la maison paternelle pour son installation à Trois-Pistoles. David n'a cependant aucune obligation envers les autres membres de la famille. L'année suivant la donation, le 13 février 1860, il épouse Géraldine Têtu, la fille du marchand Nazaire Têtu, de Trois-Pistoles²⁴.

Le 17 septembre 1859, Louis Bertrand poursuit avec une donation à son fils Narcisse. Comme pour Louis-Achille, une résiliation des transactions passées précédemment entre le père et le fils a lieu juste avant. Au moment de la donation, Narcisse est retourné vivre dans la maison familiale après son séjour à Kamouraska où il exerce toujours la profession d'avocat. Il reçoit plusieurs terres, étalées entre L'Isle-Verte, Trois-Pistoles, Saint-Simon et Saint-Fabien. Plusieurs de ces terres sont affermées pour leur exploitation. Ces biens atteignent la valeur de 1 633 louis. Il reçoit aussi sa part de dettes et créances à percevoir, à hauteur de 1 989 louis, pour un total de 3 622 louis d'héritage. Cette somme est équivalente à celle reçue par David. Cependant, Narcisse s'engage à rembourser 500 louis dus par son

²⁴ Fonds Drouin, registre d'état civil, Trois-Pistoles (paroisse Notre-Dame-de-Liesse), mariage de David Bertrand et Géraldine Têtu, 13 février 1860.

père à la compagnie Abraham Hamel et frères, de Québec. En 1863, Narcisse épouse Marie Augustine Stella Têtu, la fille du marchand Charles Hilaire Têtu, de Rivière-Ouelle²⁵.

L'acte de donation à Charles ne comprenait pas d'indications sur la valeur des biens transmis, à l'exception des créances dues, qui s'élevaient à 6 750 louis. Cependant, les donations suivantes indiquent avec précision la valeur de chacune des terres transmises. Cette information nous permet d'affirmer que la répartition des biens de Louis Bertrand a été soigneusement calculée, de façon à assurer une certaine équité dans le partage de l'héritage, tout en préservant la continuité symbolique de la famille. Les donations à ses fils reposent sur un inventaire que Bertrand avait réalisé en juin 1859, mais dont aucune copie n'a été retrouvée.

Louis Bertrand s'assure tout d'abord que tous ses fils possèdent un terrain à proximité du village, sur les bords de la rivière Verte. Il marque ainsi la domination de la famille sur les lieux. David fait exception. Il est bien installé à Trois-Pistoles et reçoit plutôt les fiefs détenus par son père à cet endroit.

Charles et Louis-Achille reçoivent les deux héritages les plus importants. Charles Bertrand, l'aîné, premier marié et visiblement le plus entrepreneur, hérite d'une part significative de la succession avec tous les droits seigneuriaux détenus par son père à

²⁵ Fonds Drouin, registre d'état civil, Rivière-Ouelle (paroisse Notre-Dame-de-Liesse), mariage de Narcisse Bertrand et Marie Augustine Stella Têtu, 30 septembre 1863.

L'Isle-Verte. Louis-Achille obtient la deuxième plus grande part de la succession, avec la maison familiale, le magasin, plusieurs moulins et divers équipements commerciaux. C'est aussi lui qui reçoit le montant le plus élevé dû en créances. Cependant, la donation à Louis-Achille est assortie d'un lot d'obligations qui ne sont pas à négliger avec l'entretien de ses père et mère et le dédommagement à ses soeurs. Louis Bertrand conserve certainement un pouvoir important sur la tenue de la maison et du magasin.

David et Narcisse arrivent en dernier lieu si on considère la valeur de ce qu'ils reçoivent en héritage. Néanmoins, David est installé à Trois-Pistoles avec la fille d'un négociant bien en vue. On pourrait voir en lui la continuité des activités de son père dans ce secteur. Peut-être Louis espérait-il même que son fils parviendrait à développer ses affaires de façon à ce que la famille Bertrand consolide ses activités à une échelle plus régionale. Finalement, Narcisse semble hériter de l'excédent, des biens auxquels Louis Bertrand ne semblait pas attacher une valeur particulière. En plus de recevoir quelques terres agricoles à L'Isle-Verte, on compte plusieurs terres éloignées dont Bertrand semble avoir perdu les titres de propriété. Narcisse est aussi le seul à ne pas recevoir de moulin. Il n'en devient pas moins un propriétaire terrien bien nanti. Sa situation est certainement acceptable pour son père, compte tenu de la fonction d'avocat qu'il occupe.

De toute évidence, Louis Bertrand souhaitait éviter la division de son patrimoine et préserver son pouvoir sur certains lieux, comme les terrains qui se concentrent le long de la rivière Verte. Tous les actes de donation à ses fils comportent une clause finale, leur

interdisant de vendre, d'échanger ou d'hypothéquer certaines terres que leur père leur a données, sauf « que pour la sûreté de la vie de sa femme ». Il n'y avait donc que le respect des responsabilités maritales qui pouvaient justifier, aux yeux de Louis, le fractionnement du patrimoine familial. Finalement, si l'un des fils mourait sans laisser d'héritier, les biens devaient être répartis entre les frères, soit Louis-Achille, David ou Narcisse, ou revenir à un seul survivant si tel était le cas. Cette réserve se veut au-dessus de tout : « Le donateur voulant que telles substitutions aient alors lieu nonobstant toutes lois, pièces et à tout contrat fait contrairement à ces présentes par le donataire sans le consentement du donateur. » Cette clause, qui exclut Charles, semble aussi venir compenser pour l'importante donation reçue par ce dernier.

Selon la Coutume de Paris, le maintien du patrimoine familial était valorisé chez les familles nobles. L'intégrité du patrimoine était généralement assurée par la transmission de celui-ci à l'aîné. Chez les paysans, les modalités de succession favorisaient plutôt le morcellement de l'héritage²⁶. Au milieu du 19^e siècle, la Coutume de Paris en matière de succession n'était plus effective au Bas-Canada depuis plus de 50 ans²⁷. Nous avons évoqué plus haut les études qui ont déjà été menées au Québec sur la reproduction familiale. Cependant, le groupe des paysans a été privilégié jusqu'à maintenant. Nous ne disposons pas, par conséquent, de références sur lesquelles nous appuyer pour expliquer les comportements d'un notable comme Louis Bertrand. Par ailleurs, il était apparemment

²⁶ Zoltvany, 1971, p. 378-379.

²⁷ *Ibid*, p. 382.

commun que le processus de succession soit complexe, comme a pu l'observer Gérard Bouchard au Saguenay : « [...] en fait, celle-ci [la transmission] est loin d'être bloquée dans un acte ponctuel, à caractère successoral. Elle est émiettée et dispersée dans une longue séquence d'épisodes souvent compliqués²⁸. » Benoît Grenier affirme pour sa part que lors du processus de succession, les mêmes préoccupations prévalaient chez les familles seigneuriales que celles de la classe paysanne²⁹.

Le 19 décembre 1859, Louis Bertrand clôt cette série de donations par un testament, dans lequel il ratifie et confirme les donations. Son épouse Appoline en fait autant. Ils se lèguent mutuellement tous les biens qu'ils posséderont à leur décès et qui n'auront pas déjà été donnés. D'autres actes viendront préciser ses dernières volontés. Le trois mars 1864, Bertrand résilie la donation de 1859 à Louis-Achille pour en rédiger une autre immédiatement, presque identique³⁰. De nouveaux testaments suivent encore une fois le même jour³¹. Ces derniers sont modifiés à nouveau le 21 septembre de la même année³².

²⁸ Gérard Bouchard et Isabelle Pourbaix, 1987, « Dynamique familiale et transmission foncière au Saguenay (1842-1911) », dans François Lebrun et Normand Séguin, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Rennes, Centre de recherche en études québécoises, Presses universitaires de Rennes, p. 15.

²⁹ Grenier, 2005, p. 151-152. Grenier se réfère lui-même aux travaux de Gérard Bouchard pour identifier les préoccupations associées à la reproduction familiale : « la sécurité du couple conjugal durant la vieillesse; la volonté de préserver l'intégrité du patrimoine familial; la survie du nom ou de la lignée; l'établissement du plus grand nombre possible d'enfants sur des terres et des carrières ou niveaux de vie les meilleurs pour les autres enfants » (Grenier, 2005, p. 152).

³⁰ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, résiliation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864; donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864.

³¹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament de Louis Bertrand, 31 mars 1864; testament d'Appoline Saindon, 31 mars 1864.

Les changements apportés sont si minimes qu'il est difficile d'en saisir la signification. Il serait nécessaire d'analyser l'ensemble des transactions passées entre Louis Bertrand et ses fils, de même que le parcours de chacun d'eux, afin de saisir le contexte entourant ces modifications.

Claire Dolan a constaté que la rédaction de plusieurs testaments par un même individu est souvent motivée par des événements familiaux :

[l]es changements de décision, d'un testament à l'autre, nous indiquent que la situation de la famille s'est modifiée. À cette échelle, il est clair que ce n'est pas le contexte général qui explique cette modification, mais plutôt la transformation du contexte familial lui-même (la mort d'un enfant, le choix de carrière d'un autre, un remariage, une alliance). Le temps qu'appréhende alors l'historien est un temps individuel, plutôt que social. Mais ces changements de décision permettent aussi de cerner l'importance accordée par le testateur à telle situation par rapport à telle autre et de reconstruire le système de valeurs qui y préside. Si les choix d'un père pour sa famille sont difficiles à interpréter au niveau de l'ensemble de la société, ils nous permettent tout de même de mesurer le degré d'adhésion des individus aux institutions et leur interprétation de ces dernières³³.

Par ailleurs, nous avons pu constater que parmi les modifications apportées aux différents actes qui marquent la succession de Louis Bertrand, certaines concernent ses filles.

³² BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament d'Appoline Saindon, 20 septembre 1864; testament de Louis Bertrand, 21 septembre 1864. Il est intéressant de noter ici que c'est Appoline Saindon qui modifie son testament en premier lieu, une journée avant son mari.

³³ Claire Dolan, 2004, « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale: réflexions sur une méthodologie et une pratique », dans François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon, dir., *Liens sociaux et actes notariés*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 142.

4.1.3 Les filles

Louis Bertrand ne donne presque rien directement à ses filles, ni par donation ni par testament. Il s'assure cependant qu'elles se marient avec de « bons partis ». Comme dans le cas des actes passés en faveur de ses fils, il est difficile de définir si ces pratiques étaient, oui ou non, conformes aux conventions de l'époque, faute de références adéquates. Il est cependant bien connu que les filles, en vertu de la Coutume de Paris, étaient rarement favorisées dans les successions³⁴. Louis Bertrand apparaît néanmoins soucieux de l'avenir de ses filles.

En 1836, Elmire Bertrand épouse Dominique Girard, pilote à L'Isle-Verte. Elmire est la seule fille dotée de Louis Bertrand, par l'entremise d'une vente et d'une donation à son mari. Louis Bertrand vend un emplacement à moulin, « en considération d'une somme de quinze livres courants à être porté en déduction sur ce que ledit vendeur est disposé à vendre au dit Sieur acquéreur et Elmire Bertrand sa femme, fille du dit vendeur comme part dans la succession future dudit vendeur »³⁵. L'acquéreur n'obtient toutefois pas le droit de bâtir un moulin sur ce terrain. Dominique Girard reçoit aussi une terre en donation au troisième rang de Saint-Simon en 1857³⁶.

³⁴ Zoltvany, 1971, p. 378-379.

³⁵ BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, vente par Louis Bertrand à Dominique Girard, 4 mai 1855.

³⁶ Voir infra p. 160.

Les deux autres filles de Bertrand se marient ensuite à dix ans d'intervall. Angèle, la deuxième, avec Joseph Henri Lavoie en 1846, un pilote résident dans la paroisse de Sainte-Luce, à l'est de Rimouski. Elle est alors âgée de 25 ans³⁷. Quant à Caroline, elle épouse à L'Isle-Verte John Abraham Leclerc, un marchand de Montréal. L'union est célébrée en 1856, alors que Caroline a 24 ans³⁸.

Lors de la donation à Louis-Achille, nous avons précisé que celui-ci était chargé de dédommager ses sœurs. Le paiement des sommes que Louis Bertrand veut voir versées à ses filles doit prendre effet en 1866. Elmire doit recevoir 2 152 piastres, Angèle 3 080 piastres, et Caroline 3 280 piastres.

En mars 1864, Louis Bertrand apporte des modifications à la donation qu'il avait faite à Louis-Achille cinq ans auparavant. Celui-ci n'est désormais tenu de verser des compensations qu'à deux de ses sœurs, Angèle et Caroline. Par ailleurs, certaines informations quant aux modalités de paiement sont spécifiées. Il apparaît notamment que Louis Bertrand en aurait déjà acquitté une partie³⁹.

³⁷ Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), mariage de Joseph Henri Lavoie et Angèle Bertrand, 10 février 1846.

³⁸ Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), mariage de John Abraham Leclerc et Marie Alphonsine Caroline Bertrand, 6 octobre 1856; BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, mariage de John Abraham Leclerc et Marie Alphonsine Caroline Bertrand.

³⁹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, donation par Louis Bertrand à Louis-Achille Bertrand, 31 mars 1864.

De nouveaux testaments suivent cette donation. Louis ratifie encore une fois les donations faites à ses fils. Concernant ses filles Angèle et Caroline, il réfère à la donation faite à Louis-Achille et précise qu'elles « n'auront pas droit à autre chose des biens de ma succession ». Quant à Elmire, « l'autre de mes filles, elle sera bornée et limitée à ce que je lui donnerai avant de mourir et elle n'aura pas droit à autre chose des biens de ma succession »⁴⁰. Encore une fois, Appoline rédige un testament avec les mêmes clauses, en omettant les précisions à propos de ses filles. Les deux époux renouvellent leur volonté de se léguer tous leurs biens qui ne sont pas engagés par donation au moment de leur décès.

Deux autres testaments suivent à peine quelques mois plus tard, datés du 20 septembre 1864⁴¹. Cette fois, c'est le testament d'Appoline qui est enregistré en premier lieu. Il reprend pratiquement les termes du précédent, à l'exception d'un détail, qui concerne sa fille Angèle. Appoline maintient Louis Bertrand comme légataire universel de ses biens à son décès, mais elle précise que ses hardes et linges reviendront Angèle.

⁴⁰ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament de Louis Bertrand, 31 mars 1864.

⁴¹ BAnQ, greffe de Jean-Étienne Fraser, CN104, S30, testament d'Appoline Saindon, 20 septembre 1864; testament de Louis Bertrand, 21 septembre 1864.

4.2 La fin des activités

À compter des donations de 1859, Louis Bertrand ne règle qu'une dizaine de transactions. On le retrouve alors portant le titre d'écuyer, d'ancien marchand ou de rentier, d'ex-membre du parlement ou d'ancien lieutenant-colonel de milice. À deux reprises on le nomme bourgeois, à la toute fin de sa vie⁴². Bertrand prolonge néanmoins sa carrière en suivant de près les affaires menées par ses fils. Seulement parmi les greffes des notaires que nous avons consultés, nous avons recensé 52 actes notariés passés entre Louis Bertrand et ses fils de 1848 à 1871, dont une vingtaine après 1859. Et cela sans compter tous les actes que les fils ont probablement passés par procuration au nom de leur père. Ce chiffre nous révèle aussi que la succession dépasse largement les donations et les testaments. Elle s'est en fait réglée par une variété de transactions et d'arrangements entre le père et ses enfants.

Plusieurs années avant son décès, Louis Bertrand se départit de presque tous ses biens par l'intermédiaire de donations envers ses fils⁴³. Nous avons pu constater comment, tout en divisant le patrimoine, il s'est assuré du maintien d'une certaine intégrité de celui-ci. La

⁴² BAnQ, greffe de William Adhémar Heath, CN104, S9, vente par Louis Bertrand à Joseph Chenard, 8 janvier 1869; BAnQ, greffe de Louis-Narcisse Gauvreau, CN104, S4, vente par [...] E. Thibeau à Louis Bertrand, 25 mai 1869.

⁴³ Dans un document produit par Parcs Canada, on dit de Louis Bertrand qu'il « était détenteur de 3,250 arpents de terre à L'Isle-Verte à la fin des années 1860 » (Parcs Canada, 2005, p. 6.) La source de cette information n'est cependant pas précisée, mais le chiffre apparaît invraisemblable en regard des documents que nous avons consultés. Par ailleurs, dans le recensement de 1861, Louis Bertrand déclare « occuper » 420 arpents de terres situés au premier rang, dont 100 sont en culture et 320 « incultes ou en bois debout » (Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms : 1861 Île-Verte (Témiscouata), C-1324). Trois ans plus tôt, dans le *Cadastre abrégé de la province du Bas-Canada*, il est reconnu comme censitaire de 496 arpents de terres, en plus de l'île aux Ronces et de 90 arpents appartenant à « Louis Bertrand et Compagnie ». Bertrand possède aussi un fief d'environ 504 arpents dont la superficie est presque entièrement concédée (« Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n°89... », 1863.)

répartition de l'héritage de son vivant lui a permis d'assurer l'établissement de ses différents enfants et de réaliser quelques modifications lorsque celles-ci semblaient nécessaires. Il ne s'est pas contenté de transmettre le patrimoine : il s'est assuré du succès de la succession. On peut présumer ici à une véritable « stratégie » de la part de Louis Bertrand. La précocité des arrangements, dont les premiers actes notariés précèdent de près de vingt ans son décès, lui permet de veiller au bon ordre de ses affaires et de chapeauter ses fils. À sa mort, Louis Bertrand ne possède pratiquement plus rien, ce que semble confirmer l'absence d'inventaire après décès⁴⁴.

Louis Bertrand est décédé le 11 septembre 1871. Il fut inhumé le 15 septembre dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte. La trentaine de signatures qui suivent son acte de sépulture dans le registre paroissial fait foi de l'importance accordée à cet événement⁴⁵. Appoline mourut à peine deux mois plus tard, le 21 novembre 1871⁴⁶.

À l'intérieur de la Maison Louis-Bertrand, on retrouve, dans le petit couloir au rez-de-chaussée, un document laminé et bien en vue. Il s'agit de la reproduction des propos de R.P. Dubé :

⁴⁴ Il est possible, évidemment, que l'inventaire après décès de Louis Bertrand et d'Appoline Saindon n'ait tout simplement pas encore été retrouvé. Nous avons arrêté notre inventaire des actes notariés à l'année 1872, présumant que les enfants n'auraient pas attendu plus d'un an afin de réaliser ce document s'il avait été nécessaire. Par ailleurs, il apparaît clair, à la lecture des derniers testaments, que Louis Bertrand et Appoline Saindon avaient déjà pratiquement tout légué à leurs enfants.

⁴⁵ Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture de Louis Bertrand, 15 septembre 1871.

⁴⁶ Fonds Drouin, registre d'état civil, L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste), acte de sépulture d'Appoline Saindon, 24 novembre 1871.

1860. À cette époque, le prestige de la famille Bertrand était dans son plein épanouissement. Le chef de cette famille arrivée à L'Isle-Verte depuis un demi siècle, était alors âgé de 81 ans. Il résidait dans une maison que l'on voit encore au coin du square de l'église paroissiale et bâtie en 1844. Le rez-de-chaussée contenait un magasin, un bureau de poste et une salle mise à la disposition du public qui attendait l'heure des offices religieux ou celle de l'ouverture du magasin ou du bureau de poste. C'était l'endroit journellement le plus achalandé de toute la paroisse.

Le digne vieillard qu'était Louis Bertrand était mentalement identifié avec tous les gens de la paroisse ou de ses environs.

Il aimait à se trouver au milieu d'eux, s'informant de leurs affaires et prodiguant à chacun des avis justes et droits. Dieu lui avait donné une belle intelligence. Il passait pour avoir été un homme d'affaires dût et sans pardon. Pour porter un jugement aussi absolu il fallait ignorer l'influence que son entourage avait exercé sur l'esprit du vieillard⁴⁷.

En étudiant les détails de la succession de Louis Bertrand, on découvre qu'à travers toutes les opérations foncières menées au cours de sa carrière, se préparait tranquillement les assises d'une reproduction familiale bien planifiée. On assiste à une distribution équitable entre les fils, tout en respectant le traditionnel droit d'aînesse et en protégeant le maintien d'une part du patrimoine à l'intérieur de la famille. À travers ce jeu complexe de testaments et de donations, Louis Bertrand désirait certainement à assurer la pérennité de son nom à L'Isle-Verte. Bertrand demeure néanmoins actif même après avoir effectué sur papier la donation de tous ses biens. Il se réserve les privilèges sur plusieurs moulins et

⁴⁷ Au bas du panneau laminé par les descendants de Louis Bertrand, on peut lire, en guise de référence : « Texte écrit entre les années 1913 et 1918, sous le titre « Réminiscences ». L'auteur, R.P. Dubé, dit Babiche, faisait alors paraître dans le journal *Le Saint-Laurent*, de Rivière-du-Loup, la chronique d'où est extrait ce passage ».

surveille de près les activités de ses fils. Les affaires de Louis Bertrand ne prendront véritablement fin qu'avec son décès, cédant définitivement la place à ses héritiers.

CONCLUSION

Certains pourront dire que, dans notre effort pour montrer l'importance centrale de l'environnement, nous pourrions ne pas avoir fait une place suffisamment importante aux valeurs. [...] On pourra aussi dire que nous avons trop vite éliminé la possibilité que des stratégies différentes peuvent prendre leur source dans des préférences ou des rationalités différentes. [...] il est évidemment possible que les comportements observés soient attribuables à un mélange de deux ensembles de forces – l'un ayant sa source dans l'environnement, l'autre dans des priorités ou des valeurs différentes endossées par un groupe. Cependant, il faut chercher, semble-t-il, à comprendre tout ce qui est objectivement attribuable au contexte avant d'avoir recours à des facteurs de rationalité sociale ou de mentalité pour expliquer les comportements observés¹.

L'étude du cas de Louis Bertrand a permis de démontrer le potentiel que recèlent les actes notariés afin d'approfondir nos connaissances sur les activités foncières au 19^e siècle. Mais au-delà du fait proprement individuel, ce fut l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur le vécu de toute une population qui, par le biais de ses membres, entre – volontairement ou non – en interaction avec ce personnage incontournable. Nous croyons qu'il existe encore un fossé à combler dans l'historiographie québécoise entre la monographie paroissiale et les études de synthèse afin de bien comprendre l'articulation entre les régions centrales et

¹ Gilles Paquet, 1986, *Entrepreneurship canadien-français: mythes et réalités*, Mémoires de la Société royale du Canada, Ottawa, Société royale du Canada, Cinquième série, p. 177.

celles dites périphériques. Afin de mieux connaître les sociétés rurales, les actes notariés demeurent un moyen privilégié. Notre étude de cas à partir de ces sources a permis de dégager une trame qui dépeint sous certains angles la société rurale de L'Isle-Verte au 19^e siècle.

En effet, à travers les changements structuraux majeurs du 19^e siècle, chargés par les enjeux financiers et juridiques, se mettait en place une organisation sociale et se dessinaient des façons de vivre sur le territoire. L'arrivée de Louis Bertrand à L'Isle-Verte symbolise la rupture entre l'*Ancien régime* et ses différentes facettes économiques et sociales. Il est bien entendu que sans la venue de Louis Bertrand, ces changements se seraient opérés, d'une façon ou d'une autre. Mais symboliquement, son empreinte reste instructive. Nous croyons qu'il est pertinent d'observer les particularités propres aux différents lieux, afin de parvenir à une appréhension plus juste des réalités régionales. Il est admis que les individus se meuvent au sein d'une conjoncture et qu'ils participent, par leurs actions, à la formation de « micro-conjonctures », à une échelle plus locale. Pour reprendre les termes de Jacques Revel :

La réduction d'échelle, la prise en compte de destins singuliers, de choix confrontés à des contraintes, invitent à ne point se soumettre à la tyrannie du fait accompli – « ce qui a effectivement eu lieu » - et à analyser les conduites, individuelles et collectives, en termes de possibles, que l'historien peut tenter de décrire et de comprendre. Elle fait bouger les images reçues, parce que en réglant différemment la distance et l'ouverture de leur optique, les observateurs font apparaître une autre trame, des découpages différents, et du même coup l'inadéquation partielle des outils conceptuels dont ils disposaient jusque-là².

² Jacques Revel, 1989, « L'histoire au ras du sol », présentation de Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, p. XV.

Dans cette optique, nous croyons que l'étude des élites et des diverses manifestations par lesquelles elles ont participé à la vie socio-économique est un moyen de se rapprocher du vécu des communautés. Les élites, par leur importance, se trouvaient souvent au centre d'une foule d'activités. Au sein d'une communauté essentiellement rurale, dont l'économie était tributaire de la possession du sol, les transactions foncières sont révélatrices. Le cas de Louis Bertrand démontre notamment qu'à l'instar de leurs implications institutionnelles, l'affirmation des élites locales reposait sur le domaine foncier. En fait, il nous entraîne à nous questionner sur la définition et l'appartenance sociale des élites rurales. À travers l'ascension sociale de Louis Bertrand, on peut observer que plusieurs échelons devaient être franchis dans la construction du statut social, et qu'aucun facteur n'était en soi déterminant. La position de seigneur ne suffisait pas à se hisser au sommet de la hiérarchie. Plusieurs éléments se devaient d'être réunis et leur arrimage pouvait s'avérer complexe. S'il est essentiel de mettre en garde contre une éventuelle généralisation inappropriée, le parcours de Louis Bertrand permet néanmoins de mettre en évidence certaines caractéristiques de la notabilité rurale et de préciser les contours d'un certain archétype de ses représentants. Plus important que le petit marchand de campagne par les liens qu'il entretient avec les grands négociants et par les charges institutionnelles qu'il cumule, l'influence du notable rural demeure limitée à l'aire régionale.

Trois grandes phases se dégagent de cette trajectoire particulière. Les années 1811 à 1820 sont marquées par l'arrivée et l'installation de Louis Bertrand. Au début des années 1820, ses affaires sont bien engagées. Établi depuis bientôt dix ans à L'Isle-Verte, il a

délaissé le petit commerce et a entrepris l'exploitation des ressources forestières. Il détient par bail emphytéotique les droits sur le moulin banal et la seigneurie de L'Isle-Verte. Il s'est aussi marié et a fondé une famille. D'origine modeste qu'il était, il est devenu un notable respecté.

Durant les 25 à 30 années qui suivent, Bertrand s'impose sur le marché foncier de L'Isle-Verte. C'est aussi au cours de cette période qu'il sera le plus actif sur la scène politique. En 1828, il a déjà acheté 70% du total des fiefs qu'il parviendra à acquérir au cours de sa vie. L'année suivante, il entreprend la reconstruction du moulin banal, qu'il déménage stratégiquement depuis la rive est de la rivière sur la rive ouest. Bertrand se rend à Québec en 1829 pour porter acte de *foi et hommage*. Il procède aussi à l'aveu et dénombrement de la seigneurie, ce qui permet d'officialiser les titres de propriété qu'il détient en propre et ceux qu'il administre au nom de la famille Côté. Au début des années 1830, Bertrand entreprend d'étendre ses possessions à la seigneurie voisine des Trois-Pistoles.

Durant la décennie 1840, les activités foncières de Louis Bertrand atteignent une certaine stabilité. L'achat des fiefs est pratiquement complété. Il poursuit ses acquisitions, mais celles-ci deviennent plus ciblées en lien avec l'exploitation des ressources. Bertrand semble effectivement être en mesure de mener de gros contrats de coupe de bois pour le compte de négociants extérieurs à la région. Il s'associe à Price et Caldwell, mais cette expérience démontre les limites permises à l'homme d'affaires de L'Isle-Verte et son

incapacité à s'élever plus haut dans la bourgeoisie d'affaires. C'est peut-être aussi ce qui explique que Louis Bertrand, sur le plan local, devait mettre tout en œuvre, user de tous les moyens, afin de réaliser les entreprises dont il croyait possible la réalisation. Au cours de cette période, les transactions qui ont une nature d'échange purement économique prennent une place importante. Bertrand se trouve au centre d'un commerce de terres qui pallie peut-être à la rareté du numéraire ou, du moins, permet une circulation des avoirs dans la communauté.

L'acte majeur dans la vie de Louis Bertrand, ou certainement l'un de ceux qui, à ce jour, a le plus contribué à sa reconnaissance, est l'acquisition de la seigneurie en 1849. Cependant, comme nous avons pu le constater, l'obtention des droits seigneuriaux a été le fruit d'un long travail. Lorsqu'il achète la seigneurie, Louis Bertrand avait déjà pris possession de nombreux fiefs et récupéré les droits auprès des différents descendants du premier seigneur Côté. Au total, il parvient à contrôler près de 90% du territoire de L'Isle-Verte à la veille de l'abolition du régime seigneurial. La limite imposée par le choix des sources ne nous a cependant pas permis d'explorer à fond cet événement. Tout un pan de l'histoire de la seigneurie de L'Isle-Verte demeure encore confiné dans les archives judiciaires.

Louis Bertrand était surtout très préoccupé par sa succession. À partir de 1850, un processus de transmission du patrimoine se met en branle. En moins de dix ans, Louis Bertrand a distribué à ses enfants tous ses avoirs et leur permet ainsi de suivre ses traces.

Bertrand privilégie un modèle de répartition qui allie le droit d'aînesse à l'équité du partage de l'héritage. Cette stratégie permet de maintenir l'intégrité du patrimoine familial. Issu d'un milieu modeste, il est parvenu à établir chacun de ses quatre fils de façon à ce que ceux-ci détiennent un statut comparable à celui qu'il avait réussi à acquérir. Cette réalisation est rendue possible en raison du volume des terres détenues par Louis Bertrand, mais aussi grâce à leur répartition sur le territoire. Plusieurs d'entre elles sont situées à des endroits qui permettent l'exploitation de la force hydraulique. Bertrand ne s'efface pas pour autant. Il donne tôt afin de s'assurer que ses volontés seront suivies et que les affaires de la famille se maintiennent dans le bon ordre.

Comme l'ont déjà souligné, dans un article commun, les auteurs Jacques Mathieu, Alain Laberge, Lina Gouger et Geneviève Postolec :

L'accaparement foncier peut se manifester de plusieurs façons. Il arrive, près des villes, qu'il soit pure accumulation de terres et stratégie d'approvisionnement ou de financement, notamment par les communautés religieuses. Certains particuliers s'approprient également de grandes superficies dans des perspectives de spéculation et à des fins de lotissement puis de vente. Dans l'espace seigneurial rural, l'accaparement peut résulter de la récupération de biens hypothéqués ou d'acquisitions sous forme d'achat ou de concession pour augmenter le patrimoine foncier familial avant de le répartir entre les enfants. Pour une collectivité, cette appropriation peut prendre l'allure de pratiques destinées à réserver aux communautés familiales initiales et à leur descendance les terres disponibles en vue des développements ultérieurs³.

³ Jacques Mathieu, Alain Laberge, Lina Gouger et Geneviève Postolec, 1992, « L'accaparement foncier et la reproduction familiale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle », dans Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy, *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 123.

Pour Louis Bertrand, l'accaparement foncier par le biais des possibilités offertes par le régime seigneurial a été le moyen par lequel, d'une part, il pouvait se hisser dans la hiérarchie sociale et intégrer la modernité économique du 19^e siècle et, d'autre part, assurer sa reproduction familiale sur la base d'une valeur infaillible tant sur les plans économique que social. Pour Bertrand, le cadre seigneurial s'apparente à un outil de développement aux multiples vertus. Il a su en tirer les avantages dans un environnement où s'affirmait un libéralisme naissant. Si plusieurs bourgeois, négociants ou seigneurs entrepreneurs revendiquaient l'abolition du régime seigneurial en le pointant comme un frein aux principes du libéralisme économique, Bertrand ne semblait pas voir d'incompatibilité entre la tenure seigneuriale et ses affaires commerciales. Il a simplement, à l'instar d'autres notables de son temps, su utiliser les règles du régime seigneurial de façon judicieuse et de manière à en tirer profit. D'ailleurs, cette capacité d'adaptation et de manœuvre se reflète dans ses relations sociales et d'affaires. Contrairement à l'image parfois véhiculée sur l'homogénéité des réseaux sociaux, Bertrand démontre une flexibilité qu'il se faut de souligner. Tout en entretenant des relations avec les négociants comme Price et Caldwell, en côtoyant la classe politique, Louis Bertrand fonde son intégration dans le milieu régional en s'alliant aux habitants. En premier lieu, son mariage avec Appoline Saindon, issue de la classe populaire est significatif. Mais aussi ses associations avec des cultivateurs pour différents contrats de coupe de bois font foi d'un pragmatisme dans ses relations sociales et d'une aisance à interagir avec différents groupes sociaux selon les besoins et les circonstances.

Le domaine foncier représentait l'accès à des ressources dont l'exploitation de celles-ci ouvrait justement sur de nouveaux créneaux économiques en expansion. Cependant, contrairement aux grands seigneurs spéculateurs de l'axe Québec-Montréal, Louis Bertrand n'a jamais détenu une chasse gardée sur l'exploitation des ressources. À propos de Gabriel Christie, Françoise Noël rapporte que celui-ci se réservait, à titre de seigneur, l'exclusivité des droits de transporter du bois hors de la seigneurie. Tous les bois coupés devaient transiger par le moulin du seigneur⁴. Il se réservait les privilèges sur les rivières et faisait arpenter les terres avant de les concéder. Louis Bertrand, malgré tous ses efforts, n'a jamais été en mesure d'empêcher d'autres entrepreneurs, marchands ou cultivateurs, d'en faire autant. L'état de division en fiefs de L'Isle-Verte et l'incertitude des droits a probablement contribué à cette situation⁵. Par ailleurs, il se dégage que Bertrand jouait davantage sur la multiplication des sphères d'activités qui s'offraient à lui que sur l'acquisition de monopoles.

Nous sommes loin de prétendre que Louis Bertrand n'a pas su saisir les occasions de réaliser des profits intéressants grâce à la vente de ses terres. Cependant, nous croyons qu'il ne correspond pas au modèle du négociant spéculateur dépeint chez les grands marchands du centre de la colonie. Les données financières n'ont pas été analysées, mais l'ensemble des comportements de Bertrand n'apparaît pas être orienté en ce sens. Tel qu'il se présente à nous à travers les documents d'archives, Louis Bertrand se révèle avant tout comme un

⁴ Noël, 1987, p. 577-578.

⁵ Le cas de la famille Dumas, propriétaire de fiefs et du moulin du Petit Sault, est certainement l'exemple le plus connu (Dumas, 1997, p. 6).

personnage pragmatique qui se situait quelque part entre l'univers virtuel d'une économie de marché émergente et la réalité bien concrète du milieu dans lequel il vivait. Malgré le pouvoir qu'il détenait, il demeurerait un individu dont les bases étaient probablement précaires face à l'emprise des grands négociants et du système bancaire naissant. Du moins, la chute vertigineuse dans laquelle ses fils seront entraînés à la fin du 19^e siècle nous permet de soutenir cette hypothèse. Mais qui sait, ses ambitions ont peut-être contrecarré l'implantation des barons du bois?

Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'ambiguïté qui a existé à propos des droits seigneuriaux à L'Isle-Verte. Cette question a eu des conséquences jusqu'au milieu du 20^e siècle. Les procès et tous les documents qui leur sont reliés n'ont pas été étudiés dans le détail. R.P. Dubé, à travers ses chroniques, a présenté Louis Bertrand comme un étranger qui a accaparé les droits seigneuriaux, voire même en usant de moyens illégaux. Robert Michaud, tout en voulant rétablir l'honneur de son ancêtre, s'est questionné sur le sort de sa famille et de L'Isle-Verte⁶. Il est vrai que la fin tragique de la famille Bertrand semble avoir sonné le glas du lent déclin qui s'est amorcé à L'Isle-Verte. Mais surtout, il y a lieu de constater que les querelles de droit qui ont eu lieu, plus de 50 ans après l'abolition du régime seigneurial, étaient fondées sur la propriété des ressources. Il ne s'agissait plus de la forêt, mais de la mousse de mer, une algue qui a été abondamment récoltée sur les battures de L'Isle-Verte. Or, à l'époque seigneuriale, le droit du seigneur s'étendait généralement aux battures...

⁶ Michaud, 2002.

La question de la légitimité des droits seigneuriaux détenus par Louis Bertrand demeure un sujet sensible. Au-delà des questions juridiques, il n'en demeure pas moins que sa présence a marqué l'environnement socio-économique de L'Isle-Verte au cours du 19^e siècle. C'est surtout cet aspect que nous voulions explorer. La trajectoire de Louis Bertrand fait foi de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat qui pouvait exister à l'époque. Au 19^e siècle, chaque moulin à farine ou à scie sur le territoire était une occasion d'affaires. Leur exploitation créait de l'activité non seulement économique, mais participait surtout à la formation du tissu social. En étudiant le rôle joué par Louis Bertrand à l'échelle locale, nous croyons avoir permis de saisir la véritable portée des actions de ce personnage. Les reconnaissances institutionnelles qu'il se mérite n'en sont pas moins estimables. Mais si Louis Bertrand a laissé une empreinte sur la société québécoise, c'est surtout grâce au rôle qu'il a joué au niveau du territoire sur lequel il rayonnait.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

A. Greffes de notaires (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Rimouski)

Augustin Dionne, 1797-1821, CN104, S20.
 Jean-Baptiste Taché, 1811-1844, CN104, S47.
 Louis Amiot, 1811-1844, CN104, S17.
 Pascal Dumais, 1819-1873, CN104, S35.
 Ignace Bernier, 1819-1873, CN104, S35.
 Moïse Morin, 1824-1872, CN104, S37.
 Rémy Ouellet, 1830-1882, CN101, S15.
 Alexandre Fraser, 1831-1860, CN104, S32.
 Pierre Garon, 1812-1861, CN104, S27,
 Joseph Ouellet, 1816-1865, CN104, S36.
 Antoine Bernier, 1830-1879, CN101, S1, SS1.
 John Heath, 1834-1873, CN104, S46.
 Joseph Garon, 1835-1880, CN101, S5, SS1.
 Joseph Garon, 1835-1883, CN104, S28.
 Jean-Baptiste Chamberland, 1838-1895, CN104, S65.
 Louis-Narcisse Gauvreau, 1841-1898, CN104, S4.
 Jean-Étienne Fraser, 1838-1881, CN104, S30.
 Jean-Baptiste Beaulieu, 1842-1896, CN104, S11.
 Henri Garon, 1844-1874, CN104, S29.
 William Adhémar Heath, 1868-1886, CN104, S9.

B. Registres de l'état civil (Fonds Drouin, Les Éditions historiques et généalogiques Pepin, consulté à la Société de généalogie et d'histoire de Rimouski)

L'Isle-Verte (paroisse Saint-Jean-Baptiste)

Acte de sépulture de Charles Saindon, 20 juillet 1811.
 Mariage de Dominique Girard et Elmire Bertrand, 1^{er} février 1836.
 Mariage de Joseph Henri Lavoie et Angèle Bertrand, 10 février 1846.
 Mariage de John Abraham Leclerc et Marie Alphonsine Caroline Bertrand, 6 octobre 1856.
 Acte de sépulture de Louis Bertrand, 15 septembre 1871.
 Acte de sépulture d'Appoline Saindon, 24 novembre 1871.

Cap-Santé (paroisse Sainte-Famille)

Acte de baptême de Louis Bertrand, 12 janvier 1786.

Acte de mariage de Jean-Baptiste Chevalier et Marguerite Bertrand, 14 juin 1803.

Montréal (paroisse Notre-Dame)

Mariage de Louis-Achille Bertrand et Marie Élizabeth Mignault, 31 mai 1875.

Rivière-Ouelle (paroisse Notre-Dame-de-Liesse)

Mariage de Narcisse Bertrand et Marie Augustine Stella Têtu, 30 septembre 1863.

Trois-Pistoles (paroisse Notre-Dame-des-Neiges)

Mariage de David Bertrand et Géraldine Têtu, 13 février 1860.

C. Archives nationales du Canada, Recensements du Canada sur microfilms

Île-Verte (Cornwallis), 1825, C-717.

Île-Verte (Rimouski), 1831, C-721.

Île-Verte (Rimouski), 1842, C-733.

Île-Verte (Rimouski), 1851, C-1134.

Île-Verte (Témiscouata), 1861, C-1324 (personnes) et C-1325 (agricole).

Île-Verte (Témiscouata), 1871, C-10365.

D. Documents gouvernementaux

Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, vol. 3, Appendice F, *Tenure seigneuriale dans le Bas-Canada - Rapport des commissaires*.

Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, vol. 10, Appendice NNN, *Tenure seigneuriale - Troisième rapport du comité spécial auquel a été renvoyé les résolutions adoptées par la Chambre du 26 juin 1850, au sujet de la Tenure seigneuriale du Bas-Canada*.

Appendice des Journaux de l'Assemblée législative, vol. 11, Appendice RRRR, *Droits seigneuriaux. Pétition présentée par des propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le Bill pour définir les droits seigneuriaux dans le Bas-Canada et pour en faciliter le rachat*.

BAnQ (centre de Québec), Fois et hommages – Domination anglaise, vol. III, 1^{er} mai 1810 au 27 mai 1835, Fonds ministère des Terres et Forêts, Québec, Côte ZA34, microfilm M33/1.

BAnQ (collection numérique), Almanach de Québec, 1821, Milice du Bas-Canada, section Rimouski <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/almanachQuebec/> [26 août 2010].

« Cadastre abrégé de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, n°89, clos le 20 septembre 1858 par Siméon Lelièvre », dans 1863, *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec*, S. Derbshire et G. Desbarats.

De l'abolition du régime féodal en Canada, et de l'indemnité due aux seigneurs pour la suppression des droits et devoirs féodaux, étant une compilation des procédés et plaidoiries qui ont eu lieu devant la cour spéciale, constituée en vertu des dispositions de l'acte seigneurial de 1854, et ouverte à Québec, le quatre septembre 1855, 1855, Québec, A. Côté, 136 p.

E. Archives du diocèse de Rimouski

Dossier Paroisse La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste.

Dossier de la Société d'agriculture du Comté de Rimouski.

F. Cartes et plans

BAnQ, Fournier, François, 1897 (1819), *Plan de la seigneurie de l'Isle-Verte*, Fonds ministère des Terres et Forêts, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21,S555,SS1,SSS20,PL.9.

G. Articles de journaux

DUBÉ, R.P., « La question agraire sur l'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 15 avril 1920, p. 7.

DUBÉ, R.P., « L'histoire de L'Isle Verte (La tenure seigneuriale) », *Le Soleil*, 17 avril 1920, p. 18.

DUBÉ, R.P., « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 4 novembre 1920, p. 5.

DUBÉ, R.P., « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 11 novembre 1920, p. 5.

DUBÉ, R.P., « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 18 novembre 1920, p. 5.

DUBÉ, R.P., « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 25 novembre 1920, p. 5.

DUBÉ, R.P., « Chronologie de l'Histoire de L'Isle-Verte », *Le Saint-Laurent*, 2 décembre 1920, p. 5.

« Tribune libre », *Le Saint-Laurent*, 10 juillet 1947, p.6; 17 juillet 1947, p. 3; 24 juillet 1947, p. 9; 28 août 1947, p. 7; 4 septembre 1947, p. 8.

2. Répertoires et instruments de recherche

DESCHÊNES, Gaston, 1993, *Dictionnaire des parlementaires du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 859 p.

PRDH (Programme de Recherche en Démographie Historique), *Registre de la population de Québec ancien – 1635-1799*, Université de Montréal (consulté à la Société de généalogie et d'archives de Rimouski).

MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, dir., 1991, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745*, Sillery (Québec), Septentrion, 415 p.

3. Monographies d'histoire locale et documentation sur la famille Bertrand

BARBEAU, Marius, 1942, « Manufacturiers de machines agricoles », dans *Maîtres Artisans de chez nous*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, p. 95-111.

PARCS CANADA, 2004, *Énoncé d'intégrité commémorative. Lieu historique national du Canada de la Maison-Louis-Bertrand (L'Isle-Verte, Québec)*, Parcs Canada, Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent, 28 p.

DUMAS, Réal, 1997, *Le moulin seigneurial des Dumas à la rivière du Petit-Sault, L'Isle-Verte*, Montréal, Éditions de L'Écho, 59 p.

FLAMAND-HUBERT, Maude, 2010, « La maison Louis-Bertrand, lieu de mémoire et d'histoire », dans Karine HÉBERT et Julien GOYETTE, dir., *Histoire et idées du patrimoine, de la régionalisation à la mondialisation, Actes de la 5^e Rencontre des jeunes chercheurs en patrimoine, 27-29 août 2009, Université du Québec à Rimouski*, Québec, Éditions MultiMondes, p. 141-160.

FORTIN, Jean-Charles et Antonio LECHASSEUR, dir., 1993, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Les régions du Québec », n°5, 860 p.

GAUVREAU, Charles A., 1889, *Nos paroisses. L'Isle-Verte (Saint-Jean-Baptiste)*, Lévis, Mercier et Cie Librairies, 247 p.

GIGUÈRE, Guy, n.d., *Dossier d'inventaire architectural du palais de justice de l'Isle-Verte, 1859-60*, Québec, 244 p.

LABERGE, Alain, dir., 1993, *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Les régions du Québec », n°4, 644 p.

MICHAUD, Robert, et Gérard FILION, 1978, *L'Isle-Verte, vue du large*, Ottawa, Les Éditions Leméac, 354 p.

MICHAUD, Robert, 1985, *La mousse de mer*, Montréal, Éditions Leméac, 221 p.

MICHAUD, Robert, 1989, *Ramsar. Pour l'amour de la mer*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 108 p.

MICHAUD, Robert, 1998, *La Cour de circuit de L'Isle-Verte. Histoire et procès*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 243 p.

MICHAUD, Robert, 2002, *Zostera Marina. Une plante porte-malheur à L'Isle-Verte?*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 135 p.

MICHAUD, Robert, 2003, *Deux grands procès de la Cour de circuit de L'Isle-Verte*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 91 p.

4. Études sur le régime seigneurial et la socio-économie du 19^e siècle

ANCTIL, Pierre, 1976, « Saint-Vallier de Bellechasse au tournant du siècle dernier. La pénétration du capitalisme », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 1, n°2, p. 37-50.

BAILLARGEON, Georges-Étienne, 1952, *Les Canadiens veulent conserver le régime seigneurial, 1800-1826*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 110 p.

BAILLARGEON, Georges-Étienne, 1963, *L'abolition du régime seigneurial, 1820-1854*, Thèse en histoire, 2 vol., Faculté de Lettres de l'Université Montréal, 723 p.

BAILLARGEON, Georges-Étienne, 1968, *La survivance du régime seigneurial à Montréal*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 309 p.

BAILLARGEON, Georges-Étienne, 1976, *Influence du conflit seigneurs-censitaires sur la politique canadienne*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 179 p.

BERNIER, Gérald, et Daniel SALÉE, 1982, « Appropriation foncière et bourgeoisie marchande : éléments pour une analyse de l'économie marchande du Bas-Canada avant 1846 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n°2, p. 163-194.

BERNIER, Gérald, et Daniel SALÉE, 1995, *Entre l'ordre et la liberté. Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 265 p.

BERVIN, Georges, 1981, *Analyse socio-économique des marchands-négociants à Québec, de 1820 à 1830*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 233 p.

BERVIN, Georges, 1989, *Les marchands négociants et la diversité de leurs activités économiques à Québec entre 1800 et 1825*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 574 p.

BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, 1992, *Transmettre, hériter, succéder*, Presses universitaires de Lyon, 433 p.

BOUCHARD, Gérard, 1996, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay : 1838-1971*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 635 p.

BOUCHARD, Gérard, 1985, « Sur l'historiographie des campagnes et des régions du Québec aux XIX^e et XX^e siècles : nouvelles propositions », dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 561-571.

BOUCHARD, Gérard, 1979, « Un essai d'anthropologie régionale: l'histoire sociale du Saguenay aux XIX^e et XX^e siècles », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 34, n^o1, p. 106-125.

BOUCHARD, Gérard, et Isabelle POURBAIX, 1987, « Dynamique familiale et transmission foncière au Saguenay (1842-1911) », dans François LEBRUN et Normand SÉGUIN, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 15-23.

BOUCHER, Jacques, 1964, *Les aspects économiques de la tenure seigneuriale au Canada (1760-1854)*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 149-213.

BOUDREAU, Claude, Serge Courville et Normand Séguin, 1997, *Le territoire, Atlas historique du Québec*, Sainte-Foy, Archives nationales du Québec, Les Presses de l'Université Laval, 114 p.

COATES, Colin MacMillan, 2003, *Transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, Sillery, Québec, Septentrion, 255 p.

COURVILLE, Serge, 1979, *L'habitant canadien et le système seigneurial, de 1627 à 1854*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Montréal, Montréal, 409 p.

COURVILLE, Serge, 1983, « Rente déclarée payée sur la censive de 90 arpents au recensement nominatif de 1831 : méthodologie d'une recherche », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 27, n^o70, p. 43-61.

COURVILLE, Serge, 1986, « L'habitant canadien dans la première moitié du XIX^e siècle: survie ou survivance? », *Recherches sociographiques*, vol. 27, n^o2, p. 177-193.

COURVILLE, Serge, 1990, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 335 p.

COURVILLE, Serge, 2000, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 508 p.

COURVILLE, Serge, Jean-Claude ROBERT et Normand SÉGUIN, 1991, « The Spread of Rural Industry in Lower Canada, 1831-1851 », *Journal of the Canadian Historical Association*, n^o2, p. 43-70.

COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN, 1996, *Le coût du sol au Québec. Deux études de géographie historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 184 p.

COURVILLE, Serge, et Serge LABRECQUE, 1988, *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*, Sainte-Foy, CÉLAT, Université Laval, Gouvernement du Québec, Outils de recherche du Célat, n°18, 202 p.

DECHÊNE, Louise, 1971, « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Recherches sociographiques*, vol. 12, n°2, p. 143-183.

DECHÊNE, Louise, 1974, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris et Montréal: Librairie Plon, coll. « Civilisations et mentalités », 588 p.

DECHÊNE, Louise, 1981, « La rente du Faubourg Saint-Roch à Québec - 1750-1850 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n°4, p. 569-596.

DÉPATIE, Sylvie, Mario LALANCETTE et Christian DESSUREAULT, 1987, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, LaSalle, Hurtubise HMH, 290 p.

DESROSIERS, Claude, 1984, *L'analyse du livre de comptes (1794-1797) du marchand général Joseph Cartier: premiers résultats d'un traitement informatisé*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 160 p.

DESSUREAULT, Christian, 1985, *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie: le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 565 p.

DESSUREAULT, Christian, 1987, « La propriété rurale et la paysannerie dans la plaine maskoutaine, 1795-1814 », dans François LEBRUN et Normand SÉGUIN, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 39-55.

DESSUREAULT, Christian, 1989, « Crise ou modernisation. La société rurale maskoutaine durant le premier tiers du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n°3, p. 359-387.

DESSUREAULT, Christian, 1995, « Industrie et société rurale : le cas de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, des origines à 1861 », *Histoire sociale/Social History*, vol. 28, n°55, p. 99-136.

DESSUREAULT, Christian, Thomas WIEN et Gérard BOUCHARD, 1997, « À propos de *Quelques arpents d'Amérique* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 50 n°3, p. 401-435.

GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, 1981, *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles). Actes des colloques de 1979 et 1980*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes études en sciences sociales, 254 p.

GREER, Allan, 1985, *Peasant, lord, and merchant : rural society in three Quebec parishes, 1740-1840* Toronto, University of Toronto Press, coll. « The Social history of Canada », n°39, 304 p.

GRENIER, Benoît, 2003, « Seigneurs résidants et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII^e-XIX^e siècle) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 110, n°2, p. 59-75.

GRENIER, Benoît, 2005, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Thèse de doctorat en histoire, Université Rennes 2 et Université Laval, 621 p.

GRENIER, Benoît, 2006, « Gentilshommes campagnards, La présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII^e-XIX^e siècle) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n°4, p. 409-449.

GUÉRETTE, Michel, *Les notaires de Laprairie, 1760-1850: étude socio-économique*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1992, 172 p.

JULIA, Dominique, 1981, « Pratiques successorales en milieu rural 1795-1870: étude comparative de cas France de l'Ouest-Québec », dans Joseph GOY et Jean-Pierre WALLOT, *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes études en sciences sociales, p. 93-140.

KESTEMAN, Jean-Pierre, 1985, *Une bourgeoisie et son espace : industrialisation et développement du capitalisme dans le district de Saint-François (Québec), 1823-1879*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 847 p.

LABERGE, Alain, 1981, *Propriété et développement des seigneuries du Bas St-Laurent 1656-1790*, Major Research Paper, Histoire, York University, 102 p.

LALANCETTE, Mario, 1987, « Essai sur la répartition de la propriété foncière à la Malbaie, au pays de Charlevoix », dans François LEBRUN et Normand SÉGUIN, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 63-77.

LAVOIE, Guy, 1986, *Crédit et activités foncières: étude de trois marchands ruraux du comté de Champlain en Mauricie (1850-1900)*, Mémoire de maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 102 p.

MARTIN, Julie, 1994, *Rivière-du-Loup et son espace au 19^e siècle: du village linéaire à la ville industrielle*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 130 p.

MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, Lina GOUGER et Geneviève POSTOLEC, 1992, « L'accaparement foncier et la reproduction familiale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle », dans Rolande BONNAIN, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural France-Québec XVIII^e-XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 121-133.

MORNEAU, Jocelyn, 1999, *Petits pays et grands ensembles. Les articulations du monde rural au XIX^e siècle. L'exemple du lac Saint-Pierre*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 402 p.

NOËL, Françoise, 1987, « La gestion des seigneuries de Gabriel Christie dans la vallée du Richelieu (1760-1845) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n^o4, p. 561-581.

PAQUET, Gilles, 1986, « Entrepreneurship canadien-français: mythes et réalités », dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Ottawa, Société royale du Canada, p. 151-178.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 1976, « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^e siècle: préliminaires à une analyse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n^o2, p. 163-221.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 1982, « Sur quelques discontinuités dans l'expérience socio-économique du Québec : une hypothèse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n^o4, p. 483-521.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 1986, « Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n^o4, p. 551-581.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 1986, *Une spectrographie des genres de vie dans la société rurale bas-canadienne (1792-1835)*, Communication préparée pour présentation au Neuvième Congrès International d'Histoire Économique, Berne, Suisse, Université d'Ottawa, 15 p.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 1987, *Les habitants de Montréal et de Québec (1790-1835): Contextes géo-économiques différents, même stratégie foncière*, dans François LEBRUN et Normand SÉGUIN, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'ouest XVII^e - XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 101-110.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 1988, *Le Bas-Canada au 19^e siècle: restructuration et modernisation*, Ottawa, La Société historique du Canada, coll. « Brochure historique », n^o45, 24 p.

PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT, 2007, *Un Québec moderne 1760-1840. Essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubises HMH, 735 p.

PRONOVOST, Claude, 1998, *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 230 p.

ROBERT, Jean-Claude, 1987, *Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal, 1820-1840*, dans François LEBRUN et Normand SÉGUIN, dir., *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XII^e-XX^e siècles*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 91-100.

SWEENEY, Robert, 1990, « Paysan et ouvrier: du féodalisme laurentien au capitalisme québécois », *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n°1, p. 143-161.

THUOT, Jean-René, 2002, *Élites locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 187 p.

THUOT, Jean-René, 2008, *D'une assise locale à un réseau régional : élites et institutions dans la région de Lanaudière (1825-1865)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 275 p.

VERRETTE, René, 1999, *Les idéologies de développement régional. Le cas de la Mauricie 1850-1950*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 375 p.

WALLOT, Jean-Pierre, 1981, « L'impact du marché sur les campagnes canadiennes au début du XIX^e siècle », dans Joseph GOY et Jean-Pierre WALLOT, *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII^e-XX^e siècles)*, Montréal, Université de Montréal, École des Hautes Études en sciences sociales, p. 226-250.

ZOLTVANY, Yves F., 1971, « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n°3, p. 365-384.

5. Méthodologie, biographie et micro-histoire

CHAUNU, Pierre, 1978, *Histoire quantitative, histoire sérielle*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Cahiers des Annales, n°37, 304 p.

CHAUVARD, Jean-François, 2004, « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien? », dans François-Joseph RUGGIU, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 87-108.

COURGEAU, Daniel, 2004, *Du groupe à l'individu: synthèse multiniveau*, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, 242 p.

CURTIS, Bruce, 2001, *The Politics of Population : State Formation, Statistics and the Census of Canada, 1840-1875*, University Toronto Press, 385 p.

DOLAN, Claire, 2004, « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale: réflexions sur une méthodologie et un pratique », dans François-Joseph RUGGIU, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, dir., *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 139-152.

DUMONT, Fernand, et Yves Martin, 1963, *L'analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 267 p.

FONTAINE, Laurence, 1993, « L'activité notariale (note critique) », *Annales ESC*, mars-avril, n° 2, p. 475-483.

GINGRAS, Yves, 2000, « Pour une biographie sociologique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 123-131.

LAFFONT, Jean L., Frederic OGE et René SOURIAU, 1989, *Histoire sociale et actes notariés. Problèmes de méthodologie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, Presses de l'Institut d'Études Politiques, Le Laboratoire d'Études Méridionales, Amphi 7, 176 p.

LAFORTUNE, Hélène, 1986, *Le notaire et la vie quotidienne des origines à 1870*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 128 p.

LAFORTUNE, Hélène, 1997, *Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 92 p.

LAFORTUNE, Hélène, Normand ROBERT et Serge GOUDREAU, 1989, *Parchemin s'explique... Guide de dépouillement des actes notariés du Québec ancien*, Montréal, ministère des Affaires culturelles du Québec, Archives nationales du Québec, Société de recherche historique Archiv-Histo, 284 p.

LAMONDE, Yvan, 2000, « Problèmes et plaisirs de la biographie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 89-94.

LEFEBVRE, Henri, 2000, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 4^e édition, 485 p.

LEMERCIER, Claire et Claire ZALC, 2008, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, Éditions La Découverte, 120 p.

LÉVESQUE, Andrée, 2000, « Réflexion sur la biographie historique en l'an 2000 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 95-102.

MORTON, Suzanne, 2000, « Faire le saut: la biographie peut-elle être de l'histoire sociale? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, p. 103-109.

REVEL, Jacques, 1989, « L'histoire au ras du sol », présentation de Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, p. I-XXXIII.

REVEL, Jacques, 1996, *Micro-analyse et construction du social*, dans Jacques Revel, dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, Gallimard, p. 15-36.

RUGGIU, François-Joseph, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, dir., 2004, *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 268 p.

6. Sites internet

Assemblée nationale du Québec, 2008, « Louis Bertrand », <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/bertrand-louis-2057/biographie.html> [25 mai 2010].

Assemblée nationale du Québec, 2009, « Benjamin Dionne », <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/dionne-benjamin-2909/biographie.html> [7 juillet 2010].

Commission de toponymie du Québec, 2010, « L'Isle-Verte », http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=36237 [20 mai 2010].

Commission de toponymie du Québec, 2010, « St-Eloi », http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_seq=56240 [20 mai 2010].

DARISSE, Paul, 2002 (1975), *Mesure de la longueur et de la superficie au Québec du Régime français à aujourd'hui*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, <http://foncier.mrnf.gouv.qc.ca/conversion/historique.asp> [7 juillet 2010].

DECHÊNE, Louise, 2006 (1964), « Price, William, 1789-1867 », coll. « Classiques des sciences sociales », Histoire du Saguenay - Lac-St-Jean, 122 p., <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.del.wil> [10 juillet 2010].

Diocèse de Rimouski, 2010 « Paroisses et dessertes du diocèse de Rimouski », <http://www.diocaserimouski.com/ch/diocinfo.html#paroisses> [20 mai 2010].

INRS, 2002, « L'industrie forestière en Gaspésie de 1763 à 1875 », *Encyclobec*, <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=120>; et « John Le Boutillier », <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=118>, [1^{er} juillet 2010].

LECHASSEUR, Antonio, 2000, « Bertrand, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=40095&query> [6 juin 2008].

Annexe 1: Synthèse des notaires consultés

		Nombre d'actes notariés				
Notaires	Années de pratique	Lieu de pratique	famille Bertrand	Louis Bertrand	Transactions foncières / ressources	Trajectoire familiale
Augustin Dionne	1797-1821	Kamouraska	2	2	2	0
Jean-Baptiste Taché	1811-1844	Kamouraska	7	7	5	1
Thomas Casault	1812-1837	Kamouraska	1	1	1	0
Pierre Garon	1812-1861	Rivière-Ouelle	2	2	0	0
Joseph Ouellet	1816-1865	Trois-Pistoles	412	347	120	2
Louis Amiot	1817-1825	Kamouraska /Saint-André	2	1	1	0
Pascal Dumais	1819-1873	Cacouna	197	197	68	0
Ignace Bernier	1820-1830	St-André	1	1	1	0
Moïse Morin	1824-1872	St-Patrice	4	4	2	0
Antoine Bernier	1830-1879	Saint-Simon	147	102	11	1
Rémy Ouellet	1830-1882	Cacouna / Trois-Pistoles	3	3	0	0
Alexandre Fraser	1831-1860	L'Isle-Verte	222	207	107	0
John Heath	1834-1873	L'Isle-Verte	173	17	6	1
Joseph Garon	1835-1880	Rimouski	6	2	0	2
Jean-Étienne Fraser	1838-1881	L'Isle-Verte	973	369	141	23
Jean-Baptiste Chamberland	1838-1895	L'Isle-Verte	15	15	3	0
Louis-Narcisse Gauvreau	1841-1898	L'Isle-Verte	233	233	91	15
Jean-Baptiste Beaulieu	1842-1896	Cacouna	5	3	0	2
William Adhémar Heath	1868-1886	L'Isle-Verte	223	8	2	6
Total			2628	1521	561	53
Greffes incomplets						
Louis Amiot	1813-...	Kamouraska	4	4	4	0
Félix Chamberland	1830-1849	L'Isle-Verte	41	41	38	0
Total			2673	1566	603	53

